

100  
290  
62

# PROCÈS - VERBAUX

DE

# L'ACADÉMIE

## DU GARD.

---

ANNÉE 1861-1862.

---



NIMES



DE L'IMPRIMERIE SOUSTELLE,  
Boulevard Saint-Antoine, 9.

1861.

B.N.C.P.

Pr. 80

10.201



# PROCÈS-VERBAUX

DE

## L'ACADÉMIE DU GARD.

---

*Séance du 9 novembre 1861.*

M. le président dépose les Recueils des Académies correspondantes de Grenoble , Mende , Sens , Dijon , Valenciennes , Caen , Bordeaux , Angoulême , Amiens , Le Mans , Rouen , Toulouse Saint Omer , Poitiers et Beziers , et offre de la part de MM. Germain , professeur de la Faculté à Montpellier ; Henri , secrétaire de l'Institut , Smithsonien , Chabert , de Metz ; Destremx , de St-Christol : une *Histoire du commerce de Montpellier* ; les *Mémoires de la Société de Washington* ; une *Notice historique* , et la 2<sup>e</sup> édition de l'*Essai d'agriculture et d'économie rurale*.

Le Secrétaire perpétuel donne ensuite communication de la correspondance qui consiste en dépêches ministérielles, lettres de divers auteurs, et quelques demandes de renseignements, avis, collection de Mémoires, etc.

L'Académie décide qu'à l'avenir les volumes contenant la description des brevets d'invention qu'elle reçoit du Ministre des travaux publics, seront déposés à la Bibliothèque de la ville, où ils pourront être facilement consultés par les nombreux et intelligents industriels de la cité. -

M. Maurin lit un rapport sur la seconde partie d'un récent ouvrage de M. Ferdinand Béchard, intitulé : *Du régime municipal au moyen-âge.*

Avant de juger le nouveau volume et pour en préparer l'intelligence en montrant toute la portée, M. Maurin rappelle les prétentions d'une école célèbre à la découverte des lois du monde social et du monde moral, où il remarque « deux forces qui se disputent l'empire de la liberté humaine, l'une qui la pousse en avant, l'autre qui la retient en arrière. De leur équilibre, ajoute-t-il, dépend l'état normal des sociétés. Ces deux forces ne sont pas certainement sans analogie avec les forces de projection et de pesanteur qui gouvernent le monde physique ; mais on voit de suite que, pour celles-ci, Dieu s'est réservé le soin de les pondérer l'une par l'autre, tandis que pour celles-là il l'a abandonné aux mains de l'homme.

» Les forces sociales dont il vient d'être question, se traduisent pour nous historiquement.

dans la double formule de l'élément traditionnel et de l'élément novateur.

» Toute société où l'élément novateur n'est pas contrepesé par l'élément traditionnel, non moins que toute société vouée à l'immobilité par la domination exclusive de l'élément traditionnel, est en dehors des voies libres, mais rationnelles, assignées à l'homme par la Providence. »

Après ces généralités qui lui paraissent nécessaires à rappeler, M. Maurin en vient à l'appréciation de l'œuvre nouvelle de son éminent confrère :

« L'an dernier, j'entretenais l'Académie de la première partie de cette grande composition de notre honoré confrère, dont le sujet est *l'Histoire du régime municipal*. Il s'agissait alors de ce régime dans l'antiquité. Aujourd'hui le développement de son travail nous conduit à la période du moyen-âge. Cette période n'est ni la moins intéressante à connaître, ni la moins utile à méditer,

» Au début de son ouvrage, M. Béchard marque la différence qui sépare le monde ancien et le monde moderne, en ce qui touche la cité et l'Etat : c'est un pont jeté sur l'abîme du temps pour faire communiquer le passé et le présent.

« La cité antique, en Grèce, dit-il, c'est la république locale entraînée vers l'anarchie par l'Isopolitie. A Rome, c'est le municipe entraîné vers le despotisme par l'excès de l'*Imperium* politique. » En d'autres termes, l'abus de l'*unité* ou de la centralisation produit ici

ce que l'abus de la *variété* ou l'absence de toute centralisation avait produit là... Puis il poursuit en ces termes : « Au moyen-âge, la cité commence par le municipe ecclésiastique (la *curie* paroissiale), se continue par la commune féodale ; et tendant par un effort continu vers l'affranchissement des personnes et des terres devient, par l'extension progressive du pouvoir central, l'unité élémentaire de républiques confédérées et de monarchies représentatives. » »

» Ainsi par voie de comparaison se dégage la thèse et j'ai tenu à la mettre en relief, avant d'indiquer les causes qui donnèrent naissance au nouvel état social et le principe qui présida à sa formation. Voici en peu de mots ces causes et ce principe :

» La société romaine, minée par sa propre décomposition intérieure et attaquée par l'invasion des Barbares, tombait pièce à pièce ou s'écroulait avec fracas. A cette organisation vermoulue et disloquée allait succéder pour un moment l'organisation guerrière du clan barbare ; et avec celle-ci il semblait que le voile épais du chaos dût s'étendre sur l'univers pour le couvrir de ses ténébres. Mais le chaos était chose impossible. Ce qui paraissait tel, n'était que l'élaboration intime et la fusion au creuset de tous les éléments du vieux monde mêlés avec ceux du nouveau, d'où allait sortir une nouvelle et meilleure société pour remplacer celle qui était dissoute.

» Voici ces éléments dont la combinaison a produit le monde moderne avec ses développements divers et successifs :

» 1° Les savantes traditions de l'ancienne Rome ;

» 2° Les coutumes et mœurs domestiques des peuplades vierges, sorties de la Germanie ou des contrées nord de l'Europe ;

» 3° Enfin, le christianisme représenté par ses Evêques.

» C'est sous cette triple influence que les familles établies dans les manoirs s'épanouirent en villages, villes et cités, sous l'autorité de la noblesse conquérante et sous la protection du clergé.

» Mais bientôt à côté du clergé et de la noblesse, *cet œil et ce bras de la conquête*, naquit un ordre municipal appuyé sur la triple base du droit romain, des mœurs et coutumes des peuples barbares, et du droit canonique dont la tendance fut essentiellement cette œuvre dont nous avons déjà parlé, et qui consista à affranchir progressivement les personnes et les terres que la conquête avait frappées de servitude.

» La grande transformation sociale qui s'opéra dans le moyen âge avec ses causes historiques et ses origines de principes, c'est donc l'idée mère de l'ouvrage de M. Béchard. Maintenant qu'elle est dégagée tout entière, il nous reste à dire que ses efforts ont pour but d'en poursuivre la démonstration dans le développement des faits historiques ; et à cet égard l'abondance des documents qu'il analyse donne à son travail un véritable cachet d'originalité.

» C'est d'abord avec nos rois de la première race que s'ouvre cette vaste étude ; elle continue avec Charlemagne dont la tentative d'uni-

fication monarchique échoue, d'une part, devant l'absorption des petits alleux par les grands Bénéficiers, et d'autre part devant la rupture du lien qui rattache ceux-ci à la suzeraineté du prince. Puis au sein de l'organisation féodale fortement constituée, il nous montre tout-à coup le grand fait de l'affranchissement des communes, ce grand fait qui a été le produit, non de l'octroi monarchique, ainsi qu'on le croyait naguère encore, mais le fruit des forces latentes de la société nouvelle qui réagissaient contre les abus du régime seigneurial.

» Ce n'est pas seulement la France qu'embrassent les recherches de l'auteur sur le mouvement communal, et elles rayonnent successivement en Italie, en Espagne, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en Suisse et en Angleterre, mais néanmoins il est tout naturel que notre pays ait la plus large part dans son travail d'exploration.

» Aussi après avoir interrogé les institutions provinciales, qui sont l'expression du régime municipal dans ses caractères les plus généraux, il descend aux détails en le poursuivant de commune à commune. C'est ainsi que tour-à-tour sur la carte de France nous parcourons avec lui les Alpes, le Dauphiné, la haute et basse Provence, le haut et le bas Languedoc. Il y a là une variété d'études locales d'autant plus curieuses à suivre, que le sujet en est moins familier aux lecteurs. M. Béchard ne va pas plus loin que les provinces que je viens de nommer, mais ce n'est que le commencement de la longue traversée qu'il s'est imposée pour la complète élucidation de sa thèse; et une publication ultérieure complètera cette série d'intéressantes monographies.

» Et maintenant qu'avec lui nous jetions un coup d'œil sur le passé, ou que nous tournions les regards vers le présent, ainsi qu'il l'a fait dans la préface de son livre, nous sommes invinciblement ramenés aux deux principes posés en tête de ce rapport. Seulement au lieu de les apercevoir à l'état d'équilibre harmonieux, nous les voyons aujourd'hui se disputer avec acharnement la possession exclusive du monde social.

» Notre confrère les retrouve au seuil de la société moderne, quand il nous montre la part qu'ont eue les savantes traditions de Rome concourant avec l'élément germanique et l'élément chrétien à la formation du régime municipal nouveau.

» Mais la question est retournée aujourd'hui, et le christianisme qui était à l'origine l'idée novatrice est devenue de nos jours l'idée traditionnelle.

» A l'heure actuelle où tant de mains imprudentes ou coupables tentent d'arracher cette pierre fondamentale des bases de la société moderne, comment ne pas s'effrayer d'un avenir qui a la prétention de s'affranchir de tout lien avec le passé. . . . . »

On se tromperait étrangement, du reste, dit en finissant M. Maurin, si au cri d'alarme poussé par M. Béchard on le prenait pour un admirateur exclusif du passé, repoussant et maudissant les conquêtes de la société moderne. Le passage suivant nous éclairera sur les tendances de l'esprit largement compréhensif qu'il apporte dans l'examen des questions sociales :



« Personne ne niera , dit-il , que nos routes et nos cités ne soient plus sûres , nos mœurs plus douces , nos lois civiles et criminelles moins imparfaites et que , grâce à la double conquête de la liberté du travail et de l'égalité , les dons de la Providence ne soient accessibles au plus grand nombre. » »

» Mais il ajoute immédiatement qu'il y a bien des compensations à ces bienfaits incontestables, des ombres à ce brillant tableau , quand on voit s'en aller tous les jours les principes traditionnels qui sont les forces résistantes d'une société lancée à toute vapeur sur les pentes de l'inconnu. S'il ne le dit pas en ces termes , c'est du moins sa pensée que j'exprime.

» Ce livre mérite toutes nos sympathies comme son aîné. C'est une étude d'histoire fort instructive où l'érudition s'allie à l'élévation des idées , sans cesser un moment d'intéresser le lecteur , grâce aux idées générales dont la trame ne se rompt jamais dans le labyrinthe des faits où il l'engage.

» Quelques esprits seraient peut-être tentés de critiquer ces idées générales, au point de vue de la rigueur des formules de l'auteur et de dire que les événements de ce monde ne se produisent pas avec le cadre régulier qu'elles comportent. Je leur demanderai s'il est possible de nier le fond des choses et si ce n'est pas le travail de l'historien qui opère sur l'échelle des siècles de chercher la pensée qui s'en dégage , comme le chimiste cherche au fond de son creuset les éléments primitifs des matières qu'il analyse.

» Vous jugerez, Messieurs, avec votre rapporteur, que la nouvelle communication de notre confrère mérite toutes nos félicitations et qu'il y a lieu de le remercier du soin qu'il met à entretenir nos liens de confraternité. »

M. Charles Liotard donne lecture d'un travail de statistique locale. Il débute par quelques réflexions sur la difficulté d'obtenir des données rigoureusement vraies dans la confection des statistiques en général, et indique les précautions prises par l'autorité municipale pour avoir des résultats exacts dans le dénombrement auquel on vient de procéder et qui est le sujet de sa communication. Ces précautions et cette sollicitude étaient commandées par le devoir de l'administration, comme aussi par les réclamations assez vives qui s'étaient élevées, au sujet des précédentes opérations de même nature.

Se fondant sur les données générales des tables de mortalité et les calculs du bureau des longitudes, quelques statisticiens avaient cru pouvoir porter de 65 à 70,000 âmes le chiffre de la population de Nîmes, qui ne dépassait guère 50,000, dans les deux derniers dénombrements; d'autres, évaluant cette population par le nombre des maisons, tombaient dans les mêmes exagérations. M. Liotard répond à ces diverses observations critiques et présente ensuite un résumé du dénombrement de 1861 qui lui fournit l'occasion de donner des explications et de présenter d'intéressants détails relatifs à l'état civil, au culte, aux professions.

Voici ce tableau récapitulatif et les dernières pages du mémoire.

**Dénombrement de la Population de Nîmes. — Tableau comparatif.**

		<b>1851</b>	<b>1856</b>	<b>1861</b>	<b>ALGUMENTATION.</b>	<b>DIMINUTION</b>
1 <sup>er</sup> Canton..	Section 1 <sup>re</sup> .	4758	4740	5221	481	»
	10.	8099	7581	8061	480	»
	12.	6005	6104	6498	394	»
	Banlieue...	4107	4125	4269	144	»
2 <sup>me</sup> Canton.	Section 2.	3104	3060	3388	328	»
	3.	2749	2718	3267	539	»
	5.	4966	5210	5704	494	»
	6.	2792	2559	2552	»	7
	7.	2951	3162	3084	»	78
	Banlieue...	658	627	718	91	»
	Section 4.	4242	4397	4475	78	»
3 <sup>me</sup> Canton.	8.	2089	1983	2259	276	»
	9.	2986	3090	3745	655	»
	11.	2271	2132	2078	»	54
	Banlieue...	320	326	340	14	»
Populations ambulantes.....		383	467	550	83	»
<b>Total de la population normale</b>		<b>49480</b>	<b>49294</b>	<b>53209</b>	<b>4017</b>	<b>439</b>
Inscriptions en bloc.....		4139	5002	3920	Difference en plus .	3918
<b>TOTAL GÉNÉRAL...</b>		<b>53619</b>	<b>54293</b>	<b>57129</b>	En moins sur les inscriptions en bloc.	1082
					Difference définitive	—
					en plus.....	2836

Il résulte de cet état comparatif que la population normale de Nîmes, restée à-peu près stationnaire de 1846 à 1851 et de 1851 à 1856, se serait accrue de 3,918 habitants dans la dernière période quinquennale de 1856 à 1861.

Diverses circonstances pourraient avoir influé sur ce résultat et le justifieraient en partie : Les épidémies de choléra de 1849 et de 1854, la translation de quelques familles d'ouvriers dans les ateliers du chemin de fer à la station d'Arles agrandie, ou dans d'autres centres industriels, et la mortalité extraordinaire de 1858. (1).

Je me hâte toutefois de déclarer que cette différence de 4,000 âmes environ en plus, de 1856 à 1861, ne me paraît pas devoir être comptée en entier à cette période quinquennale; et je serais porté à la répartir par moitié environ entre les deux dernières périodes de 1851 à 1856 et de 1856 à 1861.

Ce qui me confirmerait dans cette pensée, c'est l'examen de la répartition de la population entre les 12 sections de la ville. On remarque, en effet, parmi les fluctuations amenées par les changements de domicile, des augmentations qui concordent avec les prévisions dans les sections 1, 3, 5, 9, 12 formant la lisière de la ville, et où se sont élevées beaucoup de nouvelles habitations. Ces cinq sections ont dû s'accroître naturellement des ménages qui ont quitté l'intérieur de la ville par suite des démolitions ou autres causes. Mais cette augmentation ne paraissait pas devoir se produire dans la section 10 qui n'a pas reçu depuis 1856 de constructions nouvelles. L'augmentation accu-

(1) En 1858 les décès ont dépassé les naissances de 116.

sée dans cette section par le dénombrement de 1861 serait de près de 500 individus comparativement avec la population constatée en 1856.

D'autre part, le dénombrement de 1856, comparé à celui de 1851, signale des diminutions difficiles à expliquer dans les sections 1, 2, 3, 6, 8 et 10 et qui se résument dans une diminution totale de la population urbaine qui paraîtrait être descendue, dans cette période, de 49,480 à 49,291 (2).

Il est plus rationnel de supposer que le dénombrement de 1856 n'a pas été fait très-exactement sur certains points et n'est pas l'expression rigoureuse de l'état de la population à cette époque.

L'augmentation de 3,918 (4,000 en nombre rond), indiquée ci-dessus comme excédant de la population de 1861 sur celle de 1856 semblerait devoir être réduite à 2836 si l'on établit la comparaison entre les chiffres de la population totale y compris les populations flottantes, (différence de 57,129 à 54,293).

Tandis que la population normale ou indigène passait du chiffre de 49,291 à 53,209 (différence 3918), celui des populations flottantes pour la même période de 1856 à 1861 paraissait descendre de 5,002 à 3,920 (différence en moins 1,082).

Mais cette diminution n'est qu'apparente, attendu que le chiffre des populations flottantes, constaté officiellement en 1856 pour une quan-

(2) La section 10 entre autres paraîtrait être descendue, de 1851 à 1856, du chiffre de 8,099 à celui de 7,581; avec l'augmentation signalée dans le dénombrement de 1861 elle n'aurait fait que remonter à peu-près au chiffre de 1856.

tité de 5,002 personnes, comprenait la garnison pour le chiffre anormal et exceptionnel de 2,455 individus, résultant d'une concentration passagère de troupes à Nîmes, le 15 mai 1856.

Tandis qu'en 1861, comme en 1851, à pareille époque le 15 mai, la garnison se trouvait réduite au chiffre moyen ordinaire de 4,500 hommes.

4,678 en 1851, — 4,485 en 1861.

Le chiffre de la population flottante est donc pour 1861 à peu de chose près ce qu'il était en 1856.

L'augmentation réelle calculée sur la population normale ou indigène, autrement dite la population municipale, est bien de 3,948 individus dans le dénombrement de 1861 par rapport à celui de 1856.

Je relève maintenant les indications les plus intéressantes à recueillir dans le dénombrement de 1861, en dehors de la constatation numérique des individus :

Au point de vue de l'état-civil :

Les 53,209 habitants indigènes se divisent comme suit :

Garçons .....	12,440
Filles .....	14,102
Hommes mariés.	11,235
Femmes mariées.	11,175
Veufs .....	4,247
Veuves .....	3,010
Total masculin.....	24,992
Total féminin.....	28,287

Au point de vue des cultes, la population de Nîmes comprend :

37,990 catholiques,

14,933 protestants,  
286 israélites.

La proportion entre les catholiques et les protestants est restée à peu-près la même depuis 15 ans; mais la population israélite s'est réduite de 424 (en 1846) à 286 (en 1861).

On a constaté qu'elle a émigré en partie au profit de Marseille.

Répartie entre les trois cantons, la population normale se divise ainsi :

1 <sup>er</sup> canton,	21,346
2 <sup>e</sup> —	18,871
3 <sup>e</sup> —	12,992

Subdivisée entre les 12 sections urbaines, elle se répartit dans les proportions suivantes, en partant de la plus populeuse :

10 <sup>e</sup> section,	8,061	}	50,882
12 <sup>e</sup> —	6,498		
5 <sup>e</sup> —	5,704		
1 <sup>re</sup> —	5,221		
4 <sup>e</sup> —	4,475		
9 <sup>e</sup> —	3,745		
2 <sup>e</sup> —	3,388		
3 <sup>e</sup> —	3,267		
7 <sup>e</sup> —	3,084		
6 <sup>e</sup> —	2,552		
8 <sup>e</sup> —	2,259		
11 <sup>e</sup> —	2,078		

Dans les 2,327 individus formant la population éparsé, les deux hameaux figurent :

St Césaire pour 684  
Courbessac pour 525

Ces derniers chiffres sont à peu de chose près stationnaires.

2,327
<hr/> 53,209

Cette population occupe :

4,770 maisons  
et forme 15,303 ménages.

ORIGINE. — La masse des habitants, y compris la population flottante, comprend :

48,716 personnes originaires de Nîmes ou du département du Gard.

7,744 originaires d'autres départements de la France.

5 naturalisés Français.

L'élément étranger se décompose comme suit :

Grande-Bretagne, 23. — Amérique, 12 — Allemagne, 81. — Belgique et Hollande, 25. — Italie, 256. — Suisse, 121. — Espagne, 114. — Pologne, 16. — Autres pays, 16.

AGES. — Le classement des âges est fait par période annuelle de 1 à 100 ans.

Je signalerai seulement comme proportion de longévité entre les deux sexes,

Que la période de 70 à 80 ans comprend 576 h. 743 f.

celle de 80 à 90	438	244
------------------	-----	-----

celle de 90 à 100	4	49
-------------------	---	----

Dont 2 femmes de 96 ans.

1	97
---	----

2	98
---	----

2	99
---	----

enfin, 1 femme centenaire (102 ans).

La constatation des infirmités ne s'applique guère qu'aux aveugles, sourds-muets et aliénés.

Le nombre de ces derniers n'est pas concluant, parce que la plupart des malheureux de cette catégorie sont transférés dans les asiles spéciaux de Lyon, d'Avignon et de Saint-Alban.



La création récente d'un asile pour les sourds-muets à St-Hippolyte a dû diminuer aussi le nombre de ceux ci dans la ville de Nimes , où il existe aussi un petit établissement subventionné par la municipalité.

On a constaté, en 1861 , l'existence à Nimes de 20 aliénés inoffensifs à domicile.

23 idiots.

22 sourds-muets.

5 aveugles de naissance ;  
et 50 aveugles devenus.

Il me reste à dire un mot des professions.

La répartition des professions a été disposée en huit grandes catégories :

1<sup>o</sup> Agriculture.

2<sup>o</sup> Industrie.

3<sup>o</sup> Commerce.

4<sup>o</sup> Professions intéressant l'agriculture, l'industrie et le commerce.

5<sup>o</sup> Autres professions diverses.

6<sup>o</sup> Professions libérales

7<sup>o</sup> Clergé.

8<sup>o</sup> Individus sans profession.

Les 57,429 individus formant la population de Nimes sont distribués comme il suit dans ces huit divisions :

1 <sup>o</sup> Agriculture.....	6129
2 <sup>o</sup> Industrie.....	27512
3 <sup>o</sup> Commerce.....	7479
4 <sup>o</sup> Etablissements de crédit, banquiers, agens de change, compagnies d'assurances....	714
5 <sup>o</sup> Professions diverses : logeurs , baigneurs , gardes-malades , saltimbanques , bateleurs.....	267
6 <sup>o</sup> Magistrature, avocats, médecins, enseignement, hommes de lettres et artistes....	5041
7 <sup>o</sup> Clergé.....	617
8 <sup>o</sup> Sans profession.....	9370
Total... ..	57,429

Ces chiffres indiquent le total des individus que fait vivre la même profession , y compris femmes , enfants , ouvriers et domestiques.

Il est bon de remarquer que dans les 9,370 individus formant la dernière catégorie, il n'en est en réalité que 4,375 qui ont déclaré être sans profession ou dont la profession n'a pu être constatée.

Le reste comprend :

Propriétaires vivant de la location de leurs biens.....	2,783
Rentiers.....	1,341
Pensionnés ou réfugiés.....	463
Etudiants.....	1,023
Enfants trouvés.....	543
Malades et Infirmes .....	344
Détenus.....	4,398
Domestiques sans place.. ..	320
Mendiants.....	48
Filles publiques.....	425

7<sup>me</sup> *Catégorie.* — Le chiffre 647, représentant le clergé, se subdivise ainsi :

Clergé régulier.....	407
— séculier.....	416
Culte protestant.....	87
— israélite.....	7

Le personnel des congrégations religieuses compris dans le chiffre 407, compte :

42 hommes, Recollets, Frères de la doctrine chrétienne.

280 femmes, réparties dans onze communautés :

(Saint-Vincent-de-Paul, Saint-Maur, Saint-Joseph-des-Vans, Saint-Thomas de-Villeneuve, de Nevers, de Saint-Joseph, de Besançon, de l'Assomption, Carmélites, de Marie-Thérèse, Auxiliatrices de bon secours.)

6<sup>me</sup> *Catégorie*. — Dans l'ensemble des professions libérales se rattachent :

A la profession judiciaire .....	765 individus
— médicale.....	454
— de l'enseignement	438
Aux sciences, lettres et arts....	298
A la force publique, armée, gendarmes.....	1,752
A l'ordre des fonctionnaires.....	1,334
Le nombre des avocats est de....	60
— médecins.....	32

5<sup>me</sup> *Catégorie*. — Rien d'intéressant à signaler.

4 <sup>me</sup> <i>Catégorie</i> . — Grands Etablissements de crédit.....	43 personnes
Compagnies d'assurance.....	74
Maisons de banque.....	491
Agents de change, courtiers et commissionnaires.....	378

La 3<sup>me</sup> *Catégorie* (Commerce) se décompose comme suit :

1 <sup>o</sup> Bâtiment.....	102
2 <sup>o</sup> Ameublement.....	84
3 <sup>o</sup> Habillement et toilette.....	4,945
4 <sup>o</sup> Alimentation.....	2,833
5 <sup>o</sup> Chauffage et éclairage.....	204
6 <sup>o</sup> Transports.....	1,655
7 <sup>o</sup> Sciences, lettres et arts.....	149
8 <sup>o</sup> Objets de luxe ou de plaisir...	214
9 <sup>o</sup> Objets divers.....	293

La 2<sup>me</sup> *Catégorie* (Industrie), a été encore plus divisée :

Les 27,512 individus qui s'y rattachent se subdivisent en 18 classes.

1 <sup>o</sup> Industrie textile (tissus). (Subdivisée elle-même suivant les matières premières) .	6,446
2 <sup>o</sup> Industrie extractive.....	176
3 <sup>o</sup> — métallurgique.....	»
4 <sup>o</sup> Fabrication d'objets de métal.....	206
5 <sup>o</sup> Industrie du cuir.....	324

6°	—	du bois.....	965
7°	—	céramique.....	20
8°		Produits chimiques.....	124
9°		Bâtiment.....	4,446
10°		Eclairage.....	409
11°		Ameublement.....	716
12°		Habillement et toilette.....	5,728
13°		Alimentation.....	2,859
14°		Transports.....	3,898
15°		Sciences, lettres et arts.....	374
16°		Industrie de luxe et de plaisir....	197
17°	—	de guerre.....	»
18°		Industries diverses.....	223

Enfin, la 1<sup>re</sup> *Catégorie*. (Agriculture), se décompose ainsi :

Propriétaires faisant valoir leurs biens..	393
Régisseurs.....	339
Fermiers.....	344
Journaliers et ouvriers.....	4,296
Maraichers.....	549
Jardiniers pépiniéristes et fleuristes.....	154
Géomètres-arpenteurs..	20
Autres divers.....	34
	6,129

M. Nicot chargé d'examiner le Recueil d'une Société récemment affiliée à l'Académie du Gard, la Société d'émulation de Rouen, signale divers mémoires pleins d'intérêt et s'attache particulièrement à reproduire un *Essai* du docteur Dumesnil sur l'ivrognerie, ses inconvénients au point de vue de la constitution de l'homme, ses conséquences morales et les moyens à prendre pour en empêcher les rapides et désastreux progrès.

Avant de retracer les maux produits par l'abus du vin, l'auteur remarque que de tout temps on a condamné cet abus. Ainsi Pythagore

voulant relever à Crotona le courage du peuple abattu, lui démontrait qu'il ne fallait imputer les désordres de la ville qu'à l'intempérance. L'ivresse, disait-il, dans son langage imagé, est la ruine de la société, le poison de l'esprit, l'apprentissage de la folie. Et encore à cette époque on n'avait point trouvé le secret, le terrible secret d'extraire d'un breuvage destiné à réparer les forces, cet agent actif et pénétrant, l'alcool, qu'on s'est ingénié à créer de toutes pièces et à l'aide de substances destinées à d'autres usages.

Depuis que l'eau-de-vie (puisqu'il faut l'appeler par son nom), s'est substituée aux boissons qu'on peut appeler normales : vin, cidre, bière, la santé, l'intelligence et la moralité des populations ont notablement baissé, surtout dans le Nord de l'Europe. En Angleterre, la consommation des liqueurs alcooliques s'est accrue au point qu'un amateur de statistique, un peu excentrique dans son originalité, a calculé que la masse de liqueurs fortes qu'on boit en Angleterre, en un an, formerait une rivière de 5 pieds de profondeur, de 4 pieds de largeur et de 5 milles d'étendue.

Dans notre France, le nombre des personnes qui s'abandonnent à cette pernicieuse habitude va croissant, ainsi que tous les accidents qui en découlent. M. Dumesnil remarque combien le nombre des licences nouvelles accordées a été grand dans trois arrondissements de la Seine-Inférieure. En 1859, il y a eu 1,204 licences de plus qu'en 1858 et 1857 et en admettant, supputation bien acceptable, que chaque licence donne 400 fr. de profit, il en résulte que les consommateurs composés des classes ouvrières ont payé 120,400 fr. de plus, eux qui

déjà assuraient aux porteurs de licences un bénéfice de 2,042,300 fr.

Poursuivant ces recherches, M. Dumesnil a trouvé que Paris a un débit de liquide pour 350 individus, tandis que dans les trois arrondissements étudiés, il y a un cabaret pour 79 personnes, et à Rouen un cabaret pour 60 personnes, et ce n'est pas seulement dans la Seine-Inférieure qu'on a à constater ce funeste accroissement. Dans le Cher, à Vierzon, l'eau de-vie absorbée a doublé en quatre ans. Une population de 10,000 âmes a consommé plus de 700 hectolitres, c'est-à-dire, 8 centilitres par jour par homme fait (trois petits verres par jour). Faut-il s'étonner après cela, dit le docteur avant et philanthrope, que l'ouvrier n'ait pas d'épargnes, qu'à la moindre suspension des travaux, à l'occasion du plus faible renchérissement de denrées alimentaires, le paupérisme se décèle dans des proportions effrayantes? Faut-il s'étonner de l'encombrement des hôpitaux, des hospices et des maisons d'aliénés?

A cet exposé douloureux de l'abus des boissons, succède la constatation des conséquences de l'ivresse, et même la peinture de l'ivrogne qui au sein de sa famille est un objet de crainte, de dégoût; qui non-seulement contriste le présent, mais peut influencer tristement sur l'avenir en ne procréant qu'une race abâtardie d'avortons, nains, difformes, dégradés et immoraux; car, dit M. Dumesnil, la science médico-physiologique a remarqué une aberration morale congéniale, lorsque le père et la mère se sont livrés aux excès alcooliques? Ce sont, dit un autre médecin, confrère de M. Dumesnil qui le cite, les individus nés dans ces conditions qui sont les représentants maladifs des plus mau-

vaises dispositions de l'esprit, des plus déplorables égarements du cœur humain: l'incendie, le vol, le vagabondage, les propensions précoces pour les débauches de toutes sortes forment le triste bilan de leur existence morale. Ces malheureux, ajoute-t-il, peuplent dans de grandes proportions les prisons et les institutions pénitencières pour l'enfance.

Pour montrer la dégénérescence chez les descendants des individus alcoolisés, l'auteur cite les mineurs de Westphalie qui ne se rapprochant de leurs femmes que le dimanche, et abusant alors ensemble des liqueurs fermentées, n'engendrent bien souvent que des enfants idiots.

M. Dumesnil après avoir constaté les pernicieux effets des boissons alcooliques, passe en revue les populations des diverses contrées et remarque qu'à mesure qu'on se rapproche des pays chauds et de l'équateur, les boissons fortes et le vin même y sont remplacés par des excitants de plus en plus faibles. En parlant des différentes ivresses : celle de la bière, celle du cidre, celle du vin qu'il trouve la moins dangereuse, la plus gaie et la moins nuisible, il compare l'effet des différents vins : vins du Rhin, vins de Bordeaux, de Champagne, de Bourgogne, et recherche ensuite la cause efficiente de l'ivresse : l'huile étherée et volatile qu'on commence à appeler éther cœnanthique.

L'action de cette substance porte sur le cerveau d'une manière frappante. Dans les Côtes-du-Nord et le Finistère, sur 100 malades du sexe masculin, 29 étaient sous pour cause d'ivrognerie ; la proportion dans la Seine-Inférieure est de 30 p. 0/0, de 23 dans l'Orne, de 17 dans la Manche.

Presque tous les alcoolisés succombent au ramollissement cérébral, mais l'ivrognerie a des effets plus désastreux encore. Elle conduit au suicide. Suivant M. Brière de Boismont (voir sa Statistique), un huitième du chiffre des suicides doit être attribué à l'ivresse, et suivant Descurets, le sixième.

Contre tant de dangers que l'alcoolisme fait courir à la société, quelle digue opposer, quels remèdes apporter ?

Ici l'auteur expose méthodiquement, et je dirai même éloquemment ses vues.

Il classe les moyens de répression de l'ivrognerie en deux groupes :

- 1° Moyens accessoires ou adjuvants ;
- 2° Moyens radicaux.

Parmi les moyens accessoires, l'auteur place en tête l'action qu'on peut exercer sur les débitants. Ainsi : assimilation des dettes de cabaret aux dettes de jeu, c'était la prescription de la coutume de Paris, article 28 ; de l'ordonnance de Blois, article 361 ; du Parlement de Dijon, arrêt du 12 janvier 1718.

Vient ensuite la punition d'avoir vendu du vin à des personnes âgées de moins de 16 ans.

La défense de vendre à chaque personne plus d'une certaine quantité d'eau-de-vie, ensuite l'examen par experts des liqueurs vendues, qui trop souvent sont sophistiquées comme une pilule d'arsenic qu'on enduirait d'une couche de gomme et de sucre.

On a proposé comme punitions à infliger : des amendes, des emprisonnements, la privation des droits civils, l'interdiction, etc., etc., notre civilisation avancée, nos mœurs douces empêchent l'application de peines si rigoureuses.



Nous ne nous accommoderions pas plus des prescriptions si austères, si rigoureuses des sociétés de tempérance d'Amérique.

Que faire donc ? s'occuper moins du remède à apporter au mal présent que d'empêcher le mal de naître et de se propager. Que l'éducation, l'instruction, les institutions charitables, que la culture de la musique, que les orphéons viennent comme étouffer le germe du vice... et ce vice sera non extirpé, mais amoindri.

Mais, il faut le dire, M. Dumesnil n'a qu'une confiance limitée dans la vertu des modificateurs que nous venons d'indiquer ; il ne croit qu'à l'efficacité des moyens radicaux.

Le premier serait la suppression de la presque totalité des débits de boissons alcooliques. L'auberge est une nécessité, la taverne, une superfétation, un piège tendu à la moralité et à la santé des classes laborieuses. Ensuite, pourquoi la femme du peuple qui rougirait de s'approvisionner ouvertement d'eau de-vie chez le cabaretier, en trouve-t-elle chez l'épicier, le mercier, le marchand de tabac ? En Russie, il ne peut s'ouvrir de cabaret que dans le rapport de 1 à 500 habitants. Ce décret appliqué chez nous, serait un immense bienfait, mais il ne serait pas suffisant.

C'est, avec la suppression du cabaret, l'interdiction formelle de la vente des alcools de grains, et surtout de betteraves et de pommes de terre, qui, quoique de qualité inférieure, sont avidement recherchés à cause du prix moins élevé, et qui n'en sont pas moins des liqueurs ébriantes et même toxiques.

En Ecosse, depuis le mois de mai 1854, une loi a interdit l'ouverture des tavernes et des cabarets le dimanche seulement, et elle a éta-

bli d'autres restrictions à la vente des boissons alcooliques. Immédiatement il y a eu une diminution de 14 p. 0/0 sur le nombre des offenses et rixes.

En Angleterre, lorsqu'en 1796 la distillation des liqueurs spiritueuses fut défendue à cause de la crise alimentaire, les ouvriers et les pauvres devinrent plus à leur aise, quoique le prix des comestibles fût considérablement élevé, leur conduite fut aussi meilleure; les rixes, les offenses contre les personnes diminuèrent, ainsi que les engagements dans les maisons de prêt.

On lit dans les journaux de New-York, 24 avril 1855 :

« En 1852, époque, où dans les Etats du Maine les prisons et les dépôts de mendicité étaient si pleins, qu'il était question de construire de nouveaux bâtiments pour servir de succursale à ces établissements, la législature de cet Etat rendit une loi qui défendait sous des peines sévères la vente en détail de toute boisson alcoolique, et dès lors les crimes et les délits ont diminué progressivement, et dans l'espace de trois ans, les prisons et les dépôts de mendicité ont été presque vides.

En Suède, dans tous les districts où les distilleries ont été supprimées, les populations recouvrent une force physique et morale incontestable. C'est là que le docteur Magnus Huss déclare que les boissons fortes ne sont d'aucune utilité pour les personnes en bonne santé et quelles sont au contraire la source d'un très-grand nombre de maladies.

M. Dumesnil est moins tranchant et moins alarmé. Il reconnaît que l'usage très-modéré de l'eau-de-vie peut être sans grands inconvé-

nients, et qu'il y aurait peut être un danger positif à imprimer un changement subit et complet dans les habitudes des travailleurs. Tout ce que désire l'auteur, c'est qu'on fasse payer cher l'eau-de-vie de qualité supérieure; que le droit de détail qui vient d'être augmenté le soit davantage encore, afin que l'ouvrier fuie moins souvent son ménage et y revienne toujours avec son salaire, afin qu'on voie recommencer les petits et innocents banquets du foyer domestique, et nous pouvons supposer que le café en fera à-peu-près tous les frais, le café qui tonifie, le café qui nourrit, le café qui stimule favorablement l'intelligence.

Ces douces fêtes reconstitueraient la famille; elles prépareraient les rapports de bon voisinage, les réunions de parents et d'amis, et graduellement les classes déshéritées participeraient à la réforme qui s'est introduite dans les rangs plus aisés et plus éclairés de notre pays et des pays voisins, depuis le commencement de ce siècle.

Tomberions-nous dans l'idylle, ajoute M. Dumesnil, en admettant qu'alors le goût de l'instruction, du dessin, de la musique, le désir de l'épargne et la réalisation de quelques économies pour la vieillesse, deviendront l'objet de la sollicitude d'une masse d'individus qui comptent uniquement aujourd'hui sur l'aumône? Certes nous pourrions hasarder cette espérance, puisque c'est dès à présent sur ces seuls leviers que s'appuient les philanthropes qui ne se fient qu'aux moyens moraux pour arrêter le torrent qui nous déborde. Mais sans trop préjuger de ce que l'avenir cache d'heureux sous ces horizons encore lointains, nous pouvons hardiment avancer que les rixes, les délits, les crimes, les ma-

ladies , l'immoralité , enfin tout ce qu'on a appelé avec juste raison, le *Bilan* de l'eau-de-vie et du cabaret , se réduirait sur-le-champ à de très-minimes proportions. Ce serait là une source de revenu indirect pour diminuer les pertes que, au dire de quelques économistes, le trésor public éprouverait en changeant le mode actuel des choses. Et d'ailleurs l'ouvrier consommant en famille boira au contraire plus de vin , de bière , de café , de thé qu'il n'en boit aujourd'hui. C'est l'avis de tous les hommes compétents, et nous faisons dès lors bon marché de doléances mal fondées à l'endroit des producteurs et de l'équilibre budgétaire. N'a-t-il pas été prouvé qu'aussitôt que l'ouvrier est privé de liqueurs fortes, l'écoulement de tous les autres produits s'accroît sur-le-champ et même dans les années de disette , n'a-t-il pas été prouvé que l'abaissement des droits, en tout ce qui concerne les besoins généraux, est à tous les points de vue la meilleure des spéculations ?

Telles sont les dernières réflexions de M. Dumesnil ; telles sont ses vues et ses espérances. Nous applaudissons aux unes et nous voudrions partager les autres ; mais alors même qu'il nous resterait encore un peu de défiance, nous serions comme toujours, tout disposé à encourager le zèle de ceux qui, par des recherches savantes , par des vœux dictés par des sentiments si louables, veulent servir l'humanité en éloignant les navrants tableaux que le plus dégradant des vices offre à nos regards contristés.

*Séance du 23 novembre 1861.*

M. le secrétaire perpétuel offre en hommage, de la part de M. Louis Chalméton, un Recueil de poésies récemment publiées à Clermont.

M. Deloche donne lecture de la première partie d'une étude sur la question importante qu'on agite surtout depuis quelques années : *L'unité du genre humain.*

Après avoir fait connaître la distribution géographique, les caractères anatomiques, physiologiques, intellectuels et moraux des races blanche, noire, jaune, l'auteur discute les opinions de divers naturalistes et expose la sienne avec un savoir et une lucidité qui ont vivement frappé l'Académie. Elle accepte avec empressement la promesse qui lui est faite de la communication prochaine de la seconde partie où sera exposée la théorie scientifique du problème.

M. Nicot rend compte d'un mémoire d'un savant archéologue, M. de St-Andéol, qui a fait récemment part à l'Académie Delphinale des découvertes qu'il a faites et des documents qu'il a recueillis dans le pays des Helviens, *pagus Helviorum*, le bas Vivarais.

Avant de mentionner ces découvertes, le rapporteur croit utile de décrire la contrée.

« Le département de l'Ardèche, dit-il, peut être considéré comme ayant à-peu-près la forme d'un triangle isocèle, dont la base serait une ligne horizontale tirée du Saint-Esprit à la montagne de la Lozère, et le

sommet , le mont Pila près de Lyon. Ces deux côtés suivent , l'un la chaîne des Cévennes , l'autre le Rhône. Si maintenant l'on mène vers le tiers d'un des côtés une ligne parallèle à la base , cette ligne sera précisément le Coiron , contrefort des Cévennes qui court de l'ouest à l'est du Mezenc ou Rhône. On aura ainsi un trapèze qui sera le pays des Helviens , faisant partie de la Narbonaise. Cette contrée a offert un assez grand nombre de monuments qu'on peut classer ainsi : monuments celtiques , monuments romains et monuments du moyen-âge.

1° Dans le bois de Païolive dont notre confrère M. de Malbosc, nous a donné une description très étendue, entre Les Vans et Berrias, se trouvent plusieurs Dolmens très bien conservés. On en voit deux dans la commune des Assions, deux autres dans le pays de Crugière , et un sur le chemin de la Ville Dieu à Lussas (près-Villeneuve-de-Berg). On remarque sur les hauteurs rocheuses de Casteljan , un bloc cubique posé horizontalement sur le plan incliné d'un rocher calcaire moyennant deux cailloux roulés placés sous deux de ses angles.

Dans la petite commune de Bidon, près de Bourg-St-Andéol, on voit plusieurs Menhirs. A St-Alban sous Sampzon et dans les environs on rencontre 12 Dolmens ou tombeaux des *Tierns* ou chefs de tribus, dédiés, l'un à un prince des Druides , l'autre à une druidesse de 1re classe.

Sur le sommet de Belair (près des Vans) , se trouve un Menhir granitique entouré des débris d'un Cromlech. On appelait ainsi un lieu d'assemblée, ou cour de justice, ou de sépulture où de simples pierres entouraient un tombeau ou un Menhir.

Bourg-St-Andéol possédait un temple dédié au dieu Mithra dont il reste un bas-relief et une inscription.

Sur la rive droite de l'Ardèche près de Rions, se trouve une pierre branlante, c'est-à-dire, deux blocs de rocher superposés et n'ayant qu'un point de contact, pierres probatoires dont on faisait usage pour rechercher la culpabilité des accusés. M. de St-Andéol a aussi vu, en parcourant la contrée des couteaux de silex, des haches de caillou et de jade qui ont été recueillis sur divers points et surtout au Pradel, localité située à la bifurcation d'une des routes romaines dont nous parlerons bientôt.

Mais si les Celtes dont la civilisation et les arts étaient dans l'enfance, n'ont laissé que de faibles traces de leur existence et de grossières constructions, il n'en a pas été ainsi des Romains.

Dès l'époque de leur conquête ils songèrent à établir des routes. Ce fut toujours là une de leurs plus constantes pensées. On admire encore les larges et longues voies de communication qu'ils établissaient partout pour assurer leur domination, pour satisfaire les vœux des peuples vaincus et se faire pardonner leurs conquêtes. Une fois maîtres du pays des Helviens, ils se mirent à établir des routes. On en compte cinq qu'on reconnaît ou qu'on suit encore d'*Alba Augusta*, capitale du pays des Helviens, ville de 60,000 habitants, située à 4 lieues N-O de Viviers. D'Albe qui fut détruite en 444 par Crocus roi des Vandales, partaient cinq voies dont le pavé et les pierres milliaires subsistent encore dans plusieurs endroits. Ces routes conduisaient: la 1<sup>re</sup> à Lyon par Valence; la 2<sup>e</sup> à Arles par le Bourg-St-Andéol; la 3<sup>e</sup> à

Gergovie par les Cevennes ; la 4e et la 5e à Nimes avec embranchement vers Javols (*Gaballi*), vers Pradelles et vers *Meta Arvernorum* (Le Béage), l'une s'infléctant vers l'Ardèche, l'autre directe par la vallée de l'Ibie, Salavas, *Salvus Vallis*, Vagnas.

J'ai dit que l'on avait trouvé des pierres milliaires. M. de St-Andéol en signale un grand nombre et surtout celle de Cruas qui est encore en place ; elle indique 17,000 pas ; la voici :

IMP CAES  
TAEIIO IIADR  
AVG ANTON  
PIO P.P  
TRIB POT VII  
COS III  
M. P. XVII

Nous ne citons pas les autres inscriptions des autres routes, l'une découverte à Viviers par Millin, l'autre trouvée sous Pradon et citée par notre regrettable correspondant, M. Ovide de Valgorge.

Quand on attache tant d'importance ; quand on met tant de soins à créer des routes, il faut construire des ponts. M. de St-Andéol en mentionne sept dont on reconnaît parfaitement les ruines, 1° à Fragol près Viviers ; 2° cinq ponts sur l'Econtai ; 3° sur Claduegne ; 4° et 5° sur l'Auzon, affluent de l'Ardèche ; 6° sur l'Alignon et 7° le pont de Barutel près Neyrac.

Après les ponts, M. de St-Andéol énumère et décrit les camps au nombre de dix *Oppida*, *Castra*, *Castella*, *Campi*.

Puis l'auteur traite des villes et commence naturellement par la capitale Alba Augusta, aujourd'hui Aps. Elle était remarquable par



l'étendue de son emplacement, ( 1 kilomètre carré 400 hectares), par le luxe de ses constructions (voir Pline) qu'annonce assez la richesse des débris. Elle possédait un temple de Jupiter servi par des Flamines augustales, institués par Tibère; un théâtre des Thermes, dont les murs étaient revêtus de marbre et de peintures. Les nombreuses mosaïques que la charrue découvre souvent, indiquent la fréquence de leur emploi dans le pavé de ses habitations.

Bourg-Saint Andéol fondé sur le sol du bourg de Gentibus, situé sur le Rhône et près d'une belle source, a eu quelque importance dès le II<sup>e</sup> siècle.

Bacona situé au pied des collines qui fournissent un vin très estimé, fut peut être un lieu de Bacchus qui était l'objet d'un culte dès la première conquête des Romains. Près de Baccone, aujourd'hui Barone, était placé un cimetière romain en partie détruit et tout près encore apparaît un terrain rougi par le sang d'une hécatombe encore muni de la pierre sacrificatoire.

Viviers, *oppidum Helviorum*, fut choisi par les évêques à l'époque de la ruine d'Alba-Augusta. Sa situation sur les bords du Rhône et non loin de Gentibus ( Bourg Saint Andéol ), centre puissant du christianisme, dut y fixer les évêques.

Melas, lieu de refuge du clergé d'Albe après la ruine de cette cité en 411, par Crocus, roi des Vandales, nous l'avons déjà dit, conserve une inscription en l'honneur de saint Janvier, premier évêque d'Albe.

D M  
ET MEMO

RIAE IA  
 NVARIS  
 HELVINIF  
 LI ALBI  
 IVI FRATRIS  
 INCMPARAB.

*Mercurii aquæ*, sur la rivière d'Ibie, recèle encore des vestiges de son antiquité. M. de Saint Andéol y a trouvé des monnaies romaines, des inscriptions.

Non loin de quelques-unes de ces villes, ou dans des lieux isolés, se trouvaient élevés des temples aux deux divinités qui formaient presque exclusivement le culte des Helviens : Jupiter et Mercure.

Le plus beau temple de la capitale était en l'honneur de Jupiter.

Un second *Fanum Jovis* (Fanjou) lui était consacré près du mont Jau et du Val d'Ajou, au pied du Tanargue (*Taranus mons*) qui portait son surnom de Tonnant et dont les eaux formaient sous le nom de *Jovis aquæ*, les deux rivières qui laissèrent leur nom l'une au château de Joyeuse, l'autre au bourg de Jaujac.

Sur le plateau des Cévennes se trouvait un autre *Fanum Jovis*, le Fanjou Alussas (Lucia), près de Villeneuve de Berg, il y a encore de belles ruines d'un temple de Jupiter.

Joviac sur les bords du Rhône se rattache encore à l'étymologie de *Jovis aquæ* de Jupiter souverain et bienfaiteur du lieu, et un édicule recevait les vœux des malades sur les bords du *Mercurii rivus* Rimercuer, *Hermes sanus*, la mention sur le *flubius Ibia* de cet établissement sanitaire me conduit naturellement à parler des thermes découverts dans l'Helvie.

Vous le savez : les bains étaient un luxe , une espèce de nécessité , une passion chez les Romains , témoins les magnifiques restes des Thermes de Dioclétien et de Caracalla qui avaient l'un 3,200 sièges de baigneurs et l'autre 1,600. Dans le pays des Helviens , ils faisaient usage des eaux thermales salines de la *Vallis-Nitrans*, Saint-Laurent des Bains. On y a trouvé des murs de construction romaine qui avaient été faits pour élever une des sources et l'isoler de toute autre eau naturelle.

A Nérac, *Neræ aquæ*, près de Thueyts , eaux qui sortent d'un noir cratère de basalte , les Romains venaient chercher la santé et le plaisir. Ces eaux essentiellement gazeuses reproduisent le phénomène de la grotte du chien.

Je ne parle pas de Vals *Vallis*, établissement thermal que je crois moderne et dont ne dit rien M. Saint-Andéol.

Il nous reste à dire un mot sur quelques monuments qui ont été élevés dans le moyen-âge, ou un peu avant, au moment de l'établissement du christianisme dans les Gaules.

Dans le XII<sup>e</sup> siècle , les comtes de Toulouse bâtirent sur le coteau septentrional qui domine Largentière et sur les ruines du temple dédié à Jupiter (*Fanum Jovis*) le château de Fanjoux tombé , avec la maison de Toulouse , sous l'anathème du Saint Siège.

Plus tard, les évêques de Viviers qui avaient une grande puissance , puisqu'ils étaient investis de tous les droits régaliens , du droit de battre monnaie et de percevoir les péages sur la double rive du Rhône , les évêques de Viviers , possesseurs des mines de Largentière , élevèrent , sous Philippe le-Bel , la

belle église gothique actuelle, digne monument de leur piété et de leur grandeur.

L'église de Bourg Saint-Andéol a été fondée (on ne précise pas l'époque) vers le règne de Septime Sévère, fin du II<sup>e</sup> siècle, à l'époque de l'arrivée d'une véritable armée d'apôtres dans la Gaule.

On y remarque un beau sarcophage qui reçut au IX<sup>e</sup> siècle les reliques de saint Andéol.

L'auteur, dont nous reproduisons les savantes recherches, transcrit quatre inscriptions :

La première fait mention du règne d'Alaric, et recouvre les cendres d'un nommé Domnolus;

La seconde montre le mot de *Marita* employé pour *Uxor*, chose fort rare ;

La troisième est placée sur un sarcophage de marbre blanc (actuellement au musée de Lyon, n<sup>o</sup> 764) qui avait reçu le corps d'un jeune enfant, puis celui de saint Andéol. Il est orné d'un bas-relief représentant deux petits génies, et sur chaque côté de l'inscription figure l'image sculptée des deux compagnons de saint Andéol, saint Benigne et saint Polycarpè, disciple de saint Jean l'évangéliste, qui fut envoyé dans les Gaules et dans l'Helvie pour porter les premières paroles de salut.

Je ne parle pas, afin de mettre un terme à ces longues pages, des maisons de campagne, des villas situées dans les lieux les plus agréables de l'Helvie et dont la ville de Gentibus, entre autres, était environnée, ni des maisons ordinairement placées à la jonction des voies, il nous a suffi en suivant M. de Saint-Andéol, et, il faut bien l'avouer, en faisant quelques excursions dans le domaine de l'histoire et de la géographie, il nous a suffi de rappeler quelques événements importants, de mettre en

lumière quelques hommes célèbres , quelques monuments celtiques , romains ou du moyen-âge d'une contrée qui a dû de tout temps avoir une grande importance et jouer un grand rôle puisqu'elle touche par ses quatre limites à quatre populations puissantes : les Arvernes et les Gaballes , les Segusiens , les Tricastins et les Volces-Arécomiques , ou pour parler un langage moderne , le Gard , la Lozère , la Haute Loire , la Drôme et Vaucluse ; contrée digne , ce nous semble , d'un grand intérêt pour nous , puisque par ses cinq routes elle nous pénètre ; puisqu'elle a avec nous des traits de conformité ; parce qu'elle peut nous éclairer par les perfectionnements apportés dans ses productions semblables aux nôtres (vers-a-soie) ; parce qu'elle fournit à nos besoins par l'échange d'abondantes denrées , et peut être considérée , à ces titres divers , comme une terre utile à notre département et comme une population toute fraternelle.

---

*Séance du 7 décembre 1861.*

M. le colonel Pagezy lit la suite de son travail sur les armées permanentes de l'Europe.

Dans cette seconde partie , il a traité de l'origine et de la constitution progressive des armées permanentes ; il a , en ouvrant et pour éclairer son étude , recherché d'abord l'origine de cette institution de la force politique , en a rappelé l'enfance , apprécié la virilité et examiné à fond l'influence. De cette étude du passé,

L'auteur a été conduit par une pente naturelle à la découverte de la poudre, qui amenée par les manipulations chimiques et chimériques des chercheurs d'or au moyen-âge, fut loin d'apporter au genre humain la félicité et la richesse qu'on avait rêvées.

A propos de la composition de cette force motrice, l'auteur discute épisodiquement la question de priorité soulevée entre les Arabes, Berthold Schwartz et Roger Bacon; puis rentrant dans son sujet, il constate la répulsion singulière qu'on eut dans le principe pour l'emploi de l'agent nouveau qui *séparait trop les combattants* et rendait les rencontres beaucoup moins (1) meurtrières et par là-même trop peu décisives et plus nombreuses; tandis que, d'un autre côté, se développait, avec la civilisation et par les efforts de l'Église, un besoin de conservation et de paix dont semblent s'éloigner les temps nouveaux, car, notamment la France, l'Angleterre et l'Allemagne, en hâtant et généralisant le perfectionnement des nouvelles armes, semblent vouloir se mieux exterminer. Les effets de l'emploi de ces instruments de mort nouvellement imaginés ou modifiés, les effets de toutes ces récentes inventions sont étudiés et constatés par des calculs savants, des rapprochements habiles et même ingénieux; puis après une des comparaisons les plus saisissantes entre les tendances du moyen âge et celles de notre époque, l'auteur termine cette seconde partie (qui sera bientôt suivie d'une troisième (2) et der-

(1) Ancillon, t. 1, p. 183.

(2) Elle sera communiquée dans le courant de l'année 1862.

nière) par des considérations graves sur la grande révolution militaire qui, depuis la poudre, a transformé l'art des combats, et par des vœux dictés par le patriotisme le plus vrai et la raison la plus haute. Il reçoit, après sa lecture, les félicitations de l'Académie qui a été frappée d'une œuvre où se trouvent réunis l'érudition et l'esprit philosophique, la justesse de la pensée et l'éclat de l'expression.

M. Jalabert, membre correspondant, offre une collection de gravures et lithographies exécutées d'après ses œuvres, gravures que M. le président Jules Salles met successivement sous les yeux de ses confrères en leur en indiquant et leur en expliquant le sujet. Tous les membres présents à la séance se montrent profondément reconnaissants de ce don précieux. L'Académie, en effet, n'a rien plus à cœur que de mettre l'art et la science dans les habitudes et à la portée de tout le monde. Aussi elle félicite l'habile et généreux donateur de vulgariser ainsi ses tableaux. Les grandes œuvres qui, autrefois, ne trouvaient place que dans les palais où elles étaient éloignées des regards, pourront, désormais, en pénétrant dans les ateliers et dans les salons de la bourgeoisie, éclairer l'artiste, satisfaire l'amateur et répandre dans presque toutes les classes le sentiment du beau si étroitement lié à l'amour du bien. Quoi de plus propre à faire atteindre ce noble but que la représentation de ces scènes augustes du nouveau Testament qu'a choisies le peintre si bien inspiré (*Jésus à Gethsemani ; Jésus et les enfants ; l'ensevelissement de J.-C.*) ? quoi de plus achevé que ces graves figures allégoriques de l'*Etude*, la *Nuit*, le *Sommeil*, la *Méditation* ? quoi de plus gracieux

que ces *burins* du *Réveil* et de la *Villanella* de Rome, et de plus attrayant que la visite de Léon X à l'atelier de Raphaël peignant ? Toutes ces remarquables gravures, qu'on pourrait appeler, comme la peinture elle-même, la joie des yeux, vont être désormais la plus belle décoration de la spacieuse salle des séances de l'Académie qui aime à devoir ce nouvel ornement à l'éminent artiste, dont la première (1) autrefois, elle encouragea les efforts, dont elle est heureuse, aujourd'hui, de recevoir les œuvres et de louer les brillants succès.

A la fin de la séance, M. Bousquet a lu une pièce de vers dont la versification facile et correcte et la pensée morale, excitent tout l'intérêt de l'Académie.

---

*Séance du 21 décembre 1861.*

M. le président dépose les Recueils des Sociétés correspondantes de Boulogne sur-Mer, Vesoul, Nantes, le Mans et offre de la part de M. Aurès un *Essai* sur l'unité métrique linéaire en usage à Carthage, avant l'époque de la conquête romaine.

Le secrétaire perpétuel donne communication de diverses réponses relatives aux documents à recueillir pour le *Répertoire archéologique* et d'une

(1) L'Académie était autrefois chargée de présider à la distribution des prix faite chaque année aux élèves de l'école de dessin.

C'est à ce titre qu'elle couronna un dessin du jeune Charles Jalabert.

Depuis plusieurs années une commission spéciale a utilement remplacé l'Académie du Gard.



lettre de M. Roux Ferrand, qui avait été chargé de représenter l'Académie du Gard à la séance de distribution des prix récemment accordés aux Sociétés savantes par M. le Ministre de l'instruction publique.

M. Bretignère lit la seconde partie de son *Etude sur Aristophane*, et promet pour la prochaine séance la suite qui sera alors analysée et citée par fragments.

M. Guillaume Guizot communique à l'Académie une étude sur Paul Louis Courier, cet écrivain politique dont la vie fut si agitée, si multiple et la fin si triste; dont l'influence fut assez grande et la célébrité plus grande encore pendant la Restauration.

L'auteur commence par quelques réflexions sur cette vie rapide et pratique de nos jours, qui tout occupée des affaires présentes ne nous permet guère de porter notre attention sur les événements politiques ou littéraires du passé. « Pour attirer » l'attention, les œuvres de Paul-Louis Courier, » dit M. Guizot, sont trop près ou trop loin de » nous. Elles ne sont déjà plus contemporaines et » n'appartiennent pas encore au passé; de tout » point elles sont mal en perspective, et de même » que dans le cours de la vie humaine il y a des » tournants douteux où la brusquerie de l'enfance » tient en échec les graces naissantes de la jeune » fille; où le jeune homme tarde à dépouiller la » gaucherie de l'adolescent; où l'homme mur com- » mence à fléchir sous le poids de la vieillesse sans » avoir encore reçu d'elle les droits qu'elle donne » au repos et au respect, de même il semble que » les livres ont aussi leurs âges ingrats à franchir, » leurs crises d'incertitude et d'embarras où l'on » hésite à les *aborder*, parce qu'on ne sait trop » comment les traiter. Paul-Louis Courier en est » là en ce moment. »

M. Guizot faisant taire cette défiance aborde et aborde franchement l'écrivain, et, d'abord, juge l'homme qu'il montre comme laissant emporter sa vie à tous les souffles des opinions et des partis; qu'il regarde comme *réfractaire de tous les devoirs et fuyard de tous les chemins réguliers*.

Pour prouver que le jugement n'est point trop sévère, il en puise les éléments dans les écrits et les lettres de P. L. Courier que quelques admirateurs ont offertes comme modèles.

Cette opinion est examinée, discutée, combattue même par M. Guizot qui reproche à Paul Louis Courier d'avoir composé, limé ses lettres, de les avoir même corrigées et annotées pour la publication.

Ce soin extrême, ce flagrant délit de recherche que M. Guizot a peur de saisir quelquefois dans *M<sup>me</sup> de Sévigné*, lui paraît un vrai défaut, un véritable oubli du genre qui exige un abandon, un complet oubli de soi, une prompte spontanéité; « car il ne faut pas faire une œuvre de ce qui ne » doit être qu'une confidence. »

Passant ensuite à l'examen du pamphlétaire, M. Guizot ajoute :

« Quand j'entends dire que P.-L. Courier est le » premier de nos pamphlétaires, je m'étonne encore » bien plus. Le premier de nos pamphlétaires, ce » sera qui vous voudrez plutôt que lui; ce sera, » si voulez, Rabelais, génie grossier comme son » temps, mais gigantesque comme son héros, » embrassant d'une même et facile étreinte toutes » les connaissances, tous les ridicules et tous les » vices d'alors, et, bondissant sous cette charge » énorme comme s'il ne portait rien, avec un rire » qui devient épique à force d'être fou, ou bien » ce sera, bien loin de Rabelais, le sobre et noble » Pascal, ému d'une de

..... ces haines vigoureuses  
 que doit donner le vice aux âmes vertueuses,

» et tirant de sa sagacité morale une gaieté qui n'ap-  
 » partient qu'à lui et qui pourtant étonne toujours  
 » en lui ; et surtout ce sera ce Voltaire qui fut, à lui  
 » seul, le journalisme de son siècle, dont l'âme  
 » ardente et mobile suffisait à tous les débats et à  
 » qui il sera pardonné d'avoir souvent voulu faire  
 » du moindre grief personnel une affaire d'Etat,  
 » parce qu'il n'était pas moins porté à faire son  
 » affaire et sa passion de tous les griefs publics et  
 » de toutes les causes sans défenseurs. Mais s'il  
 » vous semble injuste de mesurer Courier à de  
 » tels noms et de ne voir en lui qu'un pamphlé-  
 » taire médiocre, parce qu'il n'a pas égalé Rabe-  
 » lais, Pascal ou Voltaire, eh bien ! permettez-  
 » moi, Messieurs, de le comparer à un inconnu et  
 » de vous citer une page sans nom qui fait pâlir  
 » toutes les siennes. Elle se trouve dans l'excel-  
 » lent ouvrage où M. Camille Rousset a raconté  
 » l'histoire de Louvois jusqu'au temps de la paix  
 » de Nimègue, et est extraite par lui d'un pam-  
 » phlet intitulé : *Les soupirs de la France es-*  
 » *clave*, dirigé contre Louis XIV et contre les  
 » parvenus, ses ministres. Les nouveaux grands,  
 » dit l'auteur anonyme, les nouveaux grands qui  
 » sortent de la poussière et qui montent jusque  
 » près du trône, ne servent qu'à abattre les mai-  
 » sons anciennes et à les anéantir. Ce sont les ty-  
 » rans de l'Etat et ses sangsues. Il serait bien  
 » plus utile que le bien fût répandu dans le public  
 » que d'être ramassé dans un particulier ; on peut  
 » dire que c'est un bien perdu pour le royaume,  
 » car de ces grands réservoirs où le roi fait couler  
 » toute la substance de ses sujets, il n'en sort plus  
 » rien pour le bien de l'Etat. Mais, n'importe !  
 » cela fait et cela prouve la grandeur du prince.

» Ce sont des colosses qui montrent la vaste im-  
 » gination et la grande capacité de l'ouvrier. On  
 » montrera quelque jour ces superbes maisons  
 » d'érection nouvelle, et on dira : Voilà les ou-  
 » vrages de Louis-le Grand ; jugez combien était  
 » grand celui qui les a faits ! à moins qu'une mali-  
 » gne étoile ne se lève avec le successeur de ce  
 » prince et ne verse sur ces têtes nouvellement éle-  
 » vées des influences toutes semblables à celles qui  
 » ont désolé les Fouquet et ses pareils, ce que  
 » chaque particulier espère pour sa vengeance et  
 » sa consolation. »

M. Guizot compare à cet accent pénétrant les ta-  
 quineries de Paul-Louis Courier et à l'éloquence  
 de l'écrivain du xvii<sup>e</sup> siècle la simplicité affectée et  
 laborieuse du pamphlétaire moderne.

« Ce n'est pas, dit-il, un homme d'action, un lec-  
 » teur qui écrit la langue de son temps, c'est un  
 » dilettante d'ancien langage sans cesse préoccu-  
 » pé d'un mot et d'un effet, et qui vieillit son style  
 » avec autant de soins qu'une coquette en met à se  
 » rajeunir. Ce n'est pas un démocrate ardent, em-  
 » porté par l'amour des chimères ; c'est un plé-  
 » béien taquin et mesquin qui prend tout par le  
 » plus petit côté.

» Paul-Louis Courier ne fut pas à la hauteur des  
 » grandes questions des temps où il vivait. »

« Il s'agissait alors, ajoute M. Guizot, en termi-  
 » nant, de rétablir la monarchie sur des bases nou-  
 » velles ; dans la monarchie P.-L. Courier ne voit que  
 » la cour. Il s'agissait de réconcilier l'esprit moder-  
 » ne avec la foi chrétienne ; dans la religion, Paul-  
 » Louis Courier ne voit que le clergé, et dans  
 » le clergé ne regarde que les taches. Il s'agissait  
 » de réveiller et de relever la littérature française ;  
 » en face des entreprises hardies qui y tendaient ,

» Courier ne voit que le langage et encore une cer-  
 » taine veine étroite du langage et de l'esprit na-  
 » tional , le gaulois plutôt que le français. Enfin ,  
 » dans l'antiquité même, qui était son seul culte, à  
 » qui s'adressait-il et portait-il sa dévotion ? Non  
 » point aux vrais maîtres , si ce n'est quand il a  
 » effleuré Hérodote pour le traduire à contre sens,  
 » mais à Isocrate , à Longus , à Lucien , toujours  
 » attiré par les graces raffinées , par l'art poussé  
 » jusqu'à l'artifice par le scepticisme sec et le liber-  
 » tinage élégant. Plus j'y pense, messieurs, et plus  
 » je me persuade que tous les esprits indépendants  
 » en étudiant aujourd'hui les œuvres de Courier  
 » seraient à chaque instant frappés de la petitesse  
 » des sentiments et des idées , et que , pour lui  
 » faire une place à sa taille , il y a beaucoup à lui  
 » retrancher de l'estime où l'a d'abord établi l'es-  
 » prit de parti et où l'esprit de routine l'a jusqu'ici  
 » maintenu. »

Après cette lecture écoutée avec l'attention la plus  
 soutenue , M. Guizot reçoit les remerciements et  
 les félicitations de l'Académie qui a été heureuse de  
 rencontrer, sous des formes littéraires , brèves ,  
 droites , pures , saisissantes , cette vive empreinte  
 du sentiment moral et cette fermeté et cet éclat de  
 langage dont il a trouvé près de lui un si puissant  
 exemple.

---

*Séance du 4 janvier 1862.*

M. le président dépose les bulletins des anti-  
 quaires de Morinie et de Picardie , les mémoires  
 de la société d'émulation de Cambrai avec les mi-  
 niatures des manuscrits de la bibliothèque de la

même ville, et un opuscule de M. Joli, professeur de faculté à Toulouse, sur un moyen proposé de reconnaître la bonne ou la mauvaise graine de vers à soie. Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. Jeanjean qui fait hommage d'un exemplaire de son mémoire, auquel l'académie a récemment décerné une médaille d'or.

L'Académie procède au renouvellement de son bureau: M. Germer Durand, a été nommé président, M. Olive Mesnadier, vice-président pour l'année 1862. MM. Pelet et Dumas ont été réélus, l'un comme trésorier, le second en qualité de secrétaire adjoint.

M. Pelet donne communication d'une note sur trois inscriptions retrouvées :

« Lorsqu'en 1810 on s'occupait de délivrer l'Amphithéâtre de Nîmes des constructions étrangères dont il était obstrué, l'Académie du Gard se fit un devoir de faire connaître au monde savant les résultats des découvertes faites dans les déblais de ce monument. Un grand nombre d'inscriptions, étrangères à l'édifice, furent exhumées, et trente d'entre elles ont été publiées dans les travaux de notre Société de l'année 1810, page 376 et suivantes.

» Parmi ces inscriptions :

» Douze font, depuis longtemps, partie de nos collections épigraphiques, quinze sont encore égarées et se retrouveront plus tard, il faut l'espérer, et trois étaient restées, jusqu'à ce jour, à l'endroit même où elles avaient été primitivement découvertes il y a plus d'un demi-siècle.

» L'une de ces dernières n'offre rien de remarquable; c'est une simple stèle consacrée aux mânes de *Pompeius Martialis*.

» Nous croyons devoir transcrire ici la seconde,

parce que l'interprétation des trois sigles M. V. R. qui forment la première ligne, est encore un problème dont nous tenons à soumettre la solution à de plus habiles que nous. Notre confrère de 1810, supposant — à tort, selon nous, — que cette inscription, ainsi qu'une autre portant les mêmes initiales (1), appartenait à des tombeaux chrétiens, traduisait cette première ligne par : *Mariæ Virginæ reginæ* elle est gravée sur une stèle, sans ornements, taillée en fronton à sa partie supérieure, on y lit :

M. V. R. COLVMBVS SERINIANVS XXV<sup>o</sup> NATIONE AEDVVS HIC ADQVIESCIT SPERATA CONIVX Memoria ou Manibus verna raris

*Columbus* *Serinianus* (Servus) XXVI<sup>o</sup> *Natione Aedvus* *Hic adquiescit* *Sperata* (Conjux) *Manibus verna raris*

» Nous allons nous permettre de hasarder, en toute humilité, une interprétation qu'on nous trouvera toujours prêt à abandonner :

» Par *verna raris* on entendait les esclaves nés dans le domaine, inféodés à un héritage, et, en effet, Columbus était le XXV<sup>me</sup> esclave affranchi par son patron, Eduin de nation : « Le pays où la nation influait considérablement sur le prix dans la vente des esclaves. Au seul lieu de leur naissance on les jugeait, ou doués de certaines qualités, ou atteints de certains vices. Aussi les voyait-on se glorifier de tirer leur origine des

(1) Ce fragment est actuellement au Nymphée.



» pays qui étaient en bonne réputation sur ce point.  
 » C'est par ce principe que notre affranchi prenait  
 » sur ce monument le titre d'Eduin de naissance  
 » ce (1). » Nous avons dans nos collections plusieurs exemples de ce fait.

» Au point de vue de notre histoire locale, la troisième pierre est certainement la plus importante ; elle fut en 1810 l'objet d'un rapport à l'Académie du Gard. L'auteur y discutait l'hypothèse où ce document aurait appartenu à l'Amphithéâtre, ce qui en aurait rapporté la construction à Vespasien ou à ses fils, seuls princes, depuis Auguste, qui eussent été consuls pour la huitième fois ; l'état de la science ne permet plus de supposer aujourd'hui qu'il pût en être ainsi ; le rapporteur faisait remarquer, toutefois, *que la pierre qui porte l'inscription était d'un grain et d'une carrière différents que le reste du monument* ; il aurait pu ajouter : que ce fragment avait évidemment fait partie d'une frise en ligne droite, dont la longueur, en supposant l'inscription terminée, n'aurait pu, en aucune manière, trouver place sur un monument dans lequel tout suit la courbe d'une ellipse et que, selon toute apparence, cette pierre, ainsi que toutes celles qui n'ont rien de commun avec l'édifice, avaient été transportées là par ceux qui contruisirent les premières habitations ; ils durent se servir de préférence de pierres et matériaux étrangers pour ne pas détruire un édifice qui devait leur servir de refuge.

Ce fragment, aujourd'hui au musée, a certainement appartenu à un grand monument ; on y lit en belles lettres onciales de treize centimètres

...VIII. TRIB PO...

La pierre a 1<sup>m</sup> 15 de longueur sur une hauteur de

(1) Ménard, vol. VII, pag. 407.



0, 55 et 0, 27 d'épaisseur ; l'inscription, en relief, est entourée d'un cadre simple et très-élégant ; les caractères indiquent les plus beaux temps de l'épigraphie romaine. *AMON 291 19 20910*

Si toutes ces remarques sont fondées, il ne doit plus rester aucun doute sur l'époque précise à laquelle doit être rapporté le monument dont notre inscription a fait partie. *291 92 109m911222939n 110h*

Ce fut Vespasien qui fit élever à Rome le premier amphithéâtre en pierres qui ait été construit et qu'il n'eut pas le temps d'inaugurer sous son règne. Jusqu'à cet Empereur, Octave avait été le seul nommé consul pour la VIII<sup>e</sup> fois ; n'est-il pas évident que le chiffre VIII par lequel commence notre fragment et qui est séparé des mots qui le suivent par un point et 80 centimètres d'intervalle, que ce chiffre était précédé des lettres COS ? Celles-ci, à leur tour, ne pouvaient être que la suite des titres et du nom de l'Empereur auquel se rapportait l'inscription ; quant aux deux lettres PO, après lesquelles notre fragment se trouve détruit, personne n'hésitera à les considérer comme le commencement du mot *Potestatis* suivi naturellement du chiffre indiquant l'année de la puissance tribunitienne de l'Empereur. *6m 20n 12q 0n0b 112122 20*

Le style élégant de notre inscription, la beauté des caractères et sa disposition générale ne sont pas les seules considérations qui nous engagent à le rapporter au siècle d'Auguste à l'époque de 4810 où tant de monuments, étrangers à l'édifice, furent trouvés dans les décombres de l'amphithéâtre, l'un d'eux, d'une plus grande dimension, présente les mêmes caractères que le précédent, tant par l'élégance de son style, sa disposition générale, la forme et la pureté de ses lettres, que par la qualité de la pierre sur laquelle l'inscription est gravée ; ce document est aujourd'hui un des plus intéressants de notre histoire locale ; c'est par lui seul que

nous apprenons que Caius César fut le patron de la colonie de Nîmes, et que sa munificence dota la cité d'un de ces lieux d'exercices publics auxquels les Grecs et les Romains donnaient le nom de *Xistes*. Or si, en effet, les deux monuments sont de la même époque, la date de celui qui se trouve au musée ne présentant aucune incertitude, le second doit nécessairement se rapporter au VIII<sup>m</sup> consulat d'Octave, correspondant à l'an 727 de Rome, 127 ans avant notre ère; il serait, par conséquent, antérieur d'une année à la double inscription découverte en 1742 à la source de notre fontaine, consacrée à Auguste, pendant qu'il exerçait son IX<sup>m</sup> consulat et qu'il était désigné pour le X<sup>m</sup>, d'où il suit nécessairement que les initiales TRIB. POTES. qui terminent notre fragment, auraient été suivies du chiffre IIIIO.

Si nous devons toujours ignorer quelle fut la destination première de l'édifice auquel appartenait notre inscription, il est tout naturel de supposer qu'elle s'appliquait à l'un des empereurs qui, d'après l'histoire et les monuments, ont laissé dans nos contrées des témoignages de leur bienveillance.

Ce serait donc par nos marbres, à la conservation desquels on nous pardonnera de veiller avec tant de sollicitude, par ces *seuls* rudiments de notre histoire particulière, à l'époque de l'occupation romaine; que nous saurions que dans l'espace des vingt années comprises entre 727 et 748 de Rome, Octave aurait fait construire à Nîmes :

- Pendant son VIII<sup>m</sup> consulat, le monument auquel se rapporterait l'inscription découverte aux Arènes en 1810.
- Pendant le IX<sup>m</sup>, les anciens bains.
- Pendant le XI<sup>m</sup>, la porte d'Auguste et les murs de la ville romaine.

Et pendant le XII<sup>m</sup>, il aurait fait sur la voie Domitienne, entre Montpellier et Nîmes, de grands travaux constatés par onze colonnes itinéraires qui existent encore.

(D'après ce que nous venons de dire sur le premier de ces documents épigraphiques, l'inscription pourrait en être restituée, d'après son analogie avec celle de notre Porte d'Auguste; le nom de l'empereur y serait indiqué au nominatif ou au datif, selon que le monument auquel aurait appartenu notre fragment aurait été dû à la munificence impériale, ou élevé par la cité; nous proposons donc, toutefois avec beaucoup de réserve, de la rétablir de la manière suivante, sauf le nom de l'édifice auquel elle était applicable et que des découvertes nouvelles peuvent nous révéler, un jour ou

IMP. CAESAR, DIVI, F, AUGUSTUS COS VIII, TRIB, POTES. III.

M. Breignère continue la lecture de son importante étude sur Aristophane. Dans la première partie, il avait indiqué la place que le poète grec occupe au milieu des grands événements qui agitent la Grèce 400 ans avant Jésus Christ. Il y avait montré le moraliste et l'homme politique qui n'avait compris ni la révolution morale que voulait accomplir Socrate, ni l'excellente politique de Périclès.

Aujourd'hui ce sont des jugements littéraires développés et motivés; aujourd'hui c'est le poète comique qui va être apprécié, jugé. C'est celui qui, dédaignant la peinture de la vie ordinaire, créera des personnages excessifs qu'il peindra sous les traits les plus ridicules; qu'il poussera jusqu'à la caricature. *Hardi jusqu'au mensonge, violent jusqu'à la témérité!* Il choisira pour l'accabler de ses traits, un voisin, le premier venu, un

philosophie, même Socrate, il accumulera sur sa tête tout ce qui se débite dans les rues d'Athènes de lazzi, d'erreurs, de mensonges, sur les nouveaux maîtres de morale et d'éloquence.

Pour bien montrer le caractère de ce talent si vif, si brillant et parfois si égaré, M. Bretignère analyse d'abord la fameuse pièce des Nuées, où on voit un grand public un poète avoué se livrer à un jeu de mots. On vit par le public un poète avoué se livrer à un jeu de mots. Oh Socrate par lui dans un cœur de nuées d'un vil amas de peuple attirer les nuées (Boileau, Art. Poét.)

Oeuvre déplorable, puisqu'elle prépara l'arrêt de mort que des juges corrompus prononcèrent contre un homme aussi modeste que vertueux; mais œuvre remarquable par cette élégance et cet atticisme qui faisait que Platon lui-même, le disciple de Socrate, trouvait tant de plaisir à la lecture d'Aristophane; œuvre remarquable encore par la portée de l'idée qui tendait à arrêter l'élan vers les réformes en livrant à la risée publique celui, surtout, qui ouvrait aux jeunes intelligences les horizons de la science en leur apprenant à réfléchir.

Après une analyse semée de bien des réflexions spirituelles et judicieuses, M. Bretignère retrouve le grand poète dans une autre comédie (les Grenouilles), où il le suit plus volontiers parce qu'il n'éprouvera pas cette répugnance douloureuse qu'on ressent à voir basouer, même avec beaucoup d'esprit, ce qui est digne de respect et d'admiration.

C'est avec le même développement et le même savoir que l'auteur de l'étude examine cette pièce. Le but d'Aristophane est encore là d'attaquer les vices des grandes institutions, les fauteurs des désordres publics et les contempteurs des dieux de son pays. Toutes ces divinités étaient pourtant bien

vermoulues, car, comme l'observe fort bien M.<sup>s</sup> Bretignère, « à Athènes, on riait, de bon cœur au théâtre des mêmes dieux qu'on vénérât dans les temples, et on faisait des vœux à Bacchus après l'avoir vu rouer de coups. » Mais à côté de ces bouffonneries indécentes et qui semblent impies, se trouvent précisément dans cette même pièce des *Grenouilles*, des hymnes admirables d'inspiration religieuse en l'honneur de ce même Bacchus, et un chant pur et gracieux, des initiés placé précisément entre deux scènes où le Bacchus personnage comique est basoué.

Après ces deux analyses exactes et détaillées qui lui ont fourni le moyen de bien caractériser le talent satirique et les *grotesques et démesurées créations d'Aristophane*, M. Bretignère examine et réfute les accusations du poète grec contre son contemporain et son rival Euripide, et fait à ce propos le parallèle de ces deux écrivains.

Afin de compléter le tableau de la littérature dramatique, un coup-d'œil est jeté en passant sur les compositions d'Eschyle, qui, bien différent « de son » successeur Euripide, ne s'adresse guère aux « sentiments doux, et ne tend qu'à endurcir l'homme » contre la douleur, en lui faisant une nature plus froide, mais aussi plus forte, et capable de tout sacrifier à la patrie et à la passion des combats.

M. Bretignère résume ainsi, en finissant, sa pensée sur le poète grec : « Entraîné et séduit, malgré nous par la verve et l'esprit d'Aristophane, que nous aimons beaucoup, tout en lui faisant, au nom de la vérité et du bon sens, une aussi rude guerre que nous le pouvons, nous avons été sévère pour Euripide dont la gracieuse image nous imposait moins que l'austère figure de Socrate. Et cependant l'apologie d'Euripide aussi est bien facile; elle est même inutile,



et l'on nous reprocherait de la présenter trop longue. Contre lui aussi, la haine d'Aristophane est, à la fois, indiscrette et aveugle.

2. Selon notre auteur, ou plutôt selon Eschyle, qu'il met en scène, les poètes doivent enseigner au peuple les choses honnes et utiles. Qui le niera? C'est aussi le rôle qu'Horace leur attribuait, en rappelant, avec orgueil, qu'Orphée, inspiré des dieux, avait le premier rassemblé en société les hommes épars et vagabonds dans les bois, et donné des lois aux époux; et qu'aux accords de la lyre d'Amphion, la première cité s'était élevée dans la Grèce. Hésiode, dit Eschyle, a enseigné aux hommes à cultiver la terre et à observer les saisons. Homère a dit comment les hommes devaient se mettre en rang pour se livrer bataille. — Nous savons qu'Agamemnon, Achille, et le fougueux Diomède n'avaient pas attendu Homère, et que les poètes, je ne leur en fais pas un reproche, n'ont pas eu besoin d'intervenir pour apprendre aux hommes les meilleures dispositions à prendre pour se détruire et s'entre tuer.

Eschyle lui même se vante, cinq siècles après Homère, d'avoir inspiré aux hommes l'amour des combats, qui n'était pas chose bien nouvelle, ni très méritoire. Aristophane ajoutait en son honneur qu'il a chanté la palestres et les exercices du corps.

» Mais les labours de la gymnastique, l'amour des batailles, la discipline d'une armée et les travaux de la terre répondent-ils à tous les besoins de la nature humaine? Ajoutons encore, pour distraction, mais rien de plus, Aristophane s'y oppose, les cérémonies extérieures de ces divinités grossières ou très-incomplètes qui composent le Panthéon d'Athènes, est-ce la toute la vie? Aristophane ne veut rien de plus et c'est le propre des hommes de son caractère, graves ou plaisants, de ne vouloir absolument rien ajouter à ce qu'ils ap-

pellent les trésors du passé. N'y avait-il donc plus  
 rien à apprendre aux hommes, et fallait-il que les  
 poètes, répétant Hésiode, Homère, et ne s'écartant  
 point d'Eschyle, se fissent une loi de s'enfermer à  
 tout jamais dans ce cercle étroit de la vie humaine  
 chez les Grecs des premiers âges ? Les poètes doivent être utiles, mais Euripide  
 aussi enseignait aux hommes quelque chose d'as-  
 sez utile, quoique nouveau : la pitié, la bienveillan-  
 lance, l'amour de nos semblables. Il donnait une  
 voix poétique à l'amour maternel et à l'amitié, à  
 toutes les tendresses du cœur. Après Homère, il  
 montrait ce qu'étaient Andromaque, Hécube et la  
 douce Iphigénie. Or les Athéniens avaient besoin  
 d'être amenés à ces sentiments humains sans  
 lesquels la justice n'est qu'un nom, la religion  
 qu'un tissu de rêves extravagants, où le grotesque  
 le dispute à l'impie. Ils avaient besoin de se  
 connaître eux-mêmes, comme disait le bon So-  
 crate. Cinquante ans avant l'*Iphigénie*, au beau  
 temps de la païestrie et des hymnes patriotiques  
 chantés par ces jeunes gens nus et décents, que  
 regrette Aristophane, on sacrifiait encore dans  
 Athènes des victimes humaines à Mercure Omphalo-  
 tes. On trouverait des traits de mœurs aussi vio-  
 lents, analogues, sinon semblables, à toutes les épo-  
 ques que se prennent à regretter tous ceux de nos  
 contemporains qui trouvent que l'humanité a tort  
 d'inventer et de changer quelque chose à sa vie  
 passée ou présente.

Sans doute Aristophane n'eut pas tort de pour-  
 suivre les efféminés qui abandonnaient l'ancienne  
 discipline sans en prendre aucune autre ; il eut  
 raison aussi de poursuivre les sophistes, artisans  
 de mots et de mensonges ; mais il eut tort d'exig-  
 er la superstition toujours prête à l'indignation  
 aveugle et à la cruauté, d'appeler à son aide pour  
 défendre une mauvaise cause, les passions soites

et populaires, et surtout de faire surgir ce monstre hétérotel et envieux, l'ignorance, qui ne va jamais sans la mauvaise foi, et se couvre toujours de quelque apparence d'intérêt public et social.

93 Aristophane nous offre le plus brillant triomphe de l'erreur et de la mauvaise foi. Gardons-nous d'aller chercher chez les hommes de génie d'un autre âge des appuis ou des prétextes à nos défaillances intéressées; sachons du moins faire entre eux des différences, et n'acceptons pas en bloc, hommes et pensées, tout ce que l'antiquité grecque, et latine nous a légué.

94 Les peuples meurent; ceux-là seuls sont grands qui ont tenté de grandes choses, et laissé au genre humain de beaux exemples, d'utiles leçons et des maîtres dignes d'être écoutés.

95 Aristophane, fils de la liberté athénienne, cette prétendue tyrannie populaire, qui était en réalité la liberté absolue; Aristophane, semblable à ces enfants drus et bien nourris qui battent leur nourrice, n'a servi qu'à nous prouver, qu'à Athènes pouvaient se montrer, avec la même franchise, et à la même époque, je dirais presque avec le même succès, quand elles étaient éloquentes ou spirituelles, toutes les fortes passions du cœur humain, bonnes ou mauvaises, et que la liberté est plus vieille que le despotisme.

96 Mais Athènes n'aurait pas perdu beaucoup à l'absence de ces poètes comiques qui tentèrent, s'il faut les prendre au sérieux, d'arrêter la marche et le progrès de son admirable civilisation.

97 Elle eût perdu davantage et avec elle le genre humain, si elle n'eût point été la patrie des Périclès, des Euripide et des Socrate, et de leurs glorieux élèves, Platon et Démosthène.

L'Académie entend avec le plus vif intérêt la lecture de la pièce suivante de M. Bigot :



Et les fils du travail, sans aile, sans ailes, affamés,  
Erraient en mendissant la porte.

### LA GUERRE.

Gloire, gloire aux vainqueurs... — Sous les arcs triomphaux  
Sonnez et tressaillez, fanfares et drapeaux ;  
Semez dans l'air le bruit, dans la foule l'ivresse ;  
Je les ai vus passer ; ils marchaient au combat,  
Leurs armes, au soleil, brillaient d'un vif éclat,  
Leurs chevaux hennissaient et soulevaient la poudre,  
Leurs canons lourdement roulaient sur les chemins ;  
Et leurs chants répétés par les échos lointains,  
Retentissaient comme la foudre.  
Ils passaient, et leur chef leur criait : « En avant,  
Audace au front, courage au cœur, drapeaux au vent,  
La victoire nous suit ; marchons ! Crêpeaux et portes  
Dans les fossés béants à grand bruit crouleront,  
Houtrah ! leurs défenseurs, éperdus, s'enfuiront sans —  
Devant nos vaillantes cohortes, esclaves, esclaves,  
Rois, pour d'un laurier être ornés, pour d'un laurier  
En avant, et que rien n'amollisse nos cœurs ;  
La dépouille du faible appartient aux vainqueurs ;  
Des guerriers disparus repuyez-vous l'histoire,  
A nous, vaisseaux tonnans aux hardis pavillons,  
Et la terre qui tremble au choc des bataillons, instable  
Dites, dans vos ivresses de la gloire, dites,  
Qui de vos laïques volèrent les épaves.  
— Et tambours et clairons retentiront dans l'air ; en l'air  
Des milliers de nefs et de flamme et de feu et de feu  
De tumulte et de sang empliront la vallée,  
Des bataillons pressés la mort ouvrira les rangs ;  
Et chevaux effrayers et cavaliers montés sur des  
Passaient dans l'ardent mêlée ;  
Coudrants, émonces vos vaillantes épées ;  
Puis, le soir, par degrés s'éteignit le bruit,  
Quelques feux, par momens, rayaient la sombre nuit,  
— Quand l'aube se leva sur le champ de bataille  
Tout n'était que ruine et mort... — Sombres et lents,  
Les noirs corbeaux planaient sur les langes sanglants,  
Qu'avait dispersés la mitraille et le feu,  
Loin les sanglants chemins ou se traîne la guerre ;  
Et les pampres joyeux et les riches moissons  
Que le charpentier et le vigneron  
Et les fleurs et les fruits des splendides saisons  
Tout avait disparu. — La hideuse misère au  
Trônait sur des débris à demi-consumés ;

Et les fils du travail, sans asile, affamés,  
Erraient en maudissant la guerre.

Gloire, gloire aux vainqueurs! — Sous les arcs triomphaux  
Sonnez et tressaillez, fanfares et drapeaux;  
Semez dans l'air le bruit, dans la foule, l'ivresse;  
Lourds canons accroupis au faîte des remparts,  
Tonnez : Que vers le Ciel montent, de toutes parts  
Cris de joie et chants d'allégresse

Gloire, gloire aux vainqueurs! Et de deux nations  
Le vent redit la plainte et les afflictions

Sur leurs fils moissonnés pleurent les pauvres mères;  
Partout des fronts en deuil et des cœurs angoussés  
Femmes, vierges, pleurant époux et fiancés,  
Pauvres enfants pleurant leurs pères

— Jusques à quand? avéca de la boue où du sang,  
Peuples, scellerez-vous vos fronts? — Jusques à quand,  
Rois, pour qu'un laurier sombre orne votre front pâle,  
Pour courber sous le joug quelques têtes de plus  
Verra-t-on la Justice et le droit confondus

Après tant de combats creusant tant de tombeaux  
Dites, quand vous dormez à l'ombre des drapeaux  
Qui de vos légions volèrent les épées,

Oh! ne voyez-vous pas, mutilés et sanglants,  
Des milliers de morts dans leurs suaires blancs  
Pleuror près de leurs pâles veuves

Rois, domptez votre orgueil et votre ambition  
Peuples; soyez unis et cède à l'union  
Conquérants, émoussez vos vaillantes épées;

Vos lauriers teints de sang et vos mains sècheront;  
L'Idéal est vain! Et Dieu vous mit un signe au front  
Pour des plus nobles épopées

Quand le monde tressaille au cri de liberté  
Oh! qu'un sublime élan jette l'humanité  
Loin des sanglants chemins où se traîne la guerre;

Que le chant du travail réentisse en tout lieu  
Et silence aux canons! La grande voix de Dieu  
Nous cite encore Paix sur la terre

par le président distribue les recueils des sociétés académiques de Valenciennes, de Versailles, de Caen, de la société Philotechnique, et offre de la part du Docteur Herpin, un opuscule sur les céréales les plus utiles de la part de M. Chaumelin, un nouveau numéro de la Tribune artistique et un écrit contenant les prévisions du même auteur sur les destinées de Marseille.

M. l'abbé Azais rend compte en ces termes des travaux de la société littéraire et scientifique de Castres pendant l'année 1861.

« Cette société dit-il, qui compte parmi ses membres honoraires, M. de Quatrefages, le savant professeur d'histoire naturelle, dont le dernier ouvrage a été, dans cette enceinte, l'objet d'un rapport plein d'intérêt (1), et qui pouvait revendiquer naguère le nom du Père Lacordaire, dont la mort récente est un deuil pour l'éloquence chrétienne aussi bien que pour l'Eglise, cette société se révèle par une grande activité intellectuelle, et les procès verbaux des séances que je viens de parcourir attestent qu'il existe dans cette cité un vrai foyer de vie littéraire et scientifique. Vous me permettrez, messieurs, de parler avec une certaine prédilection, des travaux de la société de lettres de Castres. Cette ville est pour moi presque une patrie. La plupart de mes compatriotes ont fréquenté ses maisons d'éducation, et je ne puis en parler qu'avec un sentiment de reconnaissance.

» Les travaux qu'embrasse la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn), si j'en juge

(1) Rapport dû à M. Deloche, voir le bulletin du 23 novembre 1860.

par le quatrième volume des procès-verbaux de ses séances, offrent une intéressante variété. La part la plus large appartient aux lettres, et le lecteur rencontre dans ce recueil des pages remarquables de prose, de poésie et de critique littéraire. Des essais biographiques, des monographies sur les lieux et les monuments, de curieuses recherches sur les anciennes institutions du pays Castrais, attestent que les études historiques sont cultivées avec succès par cette Société. Les sciences ne sont pas négligées, et le recueil renferme un Mémoire remarquable sur la géologie du bassin de l'Agoût, qui, dans son cours, traverse des terrains de formations diverses, pleins d'intérêt pour le géologue. Signalons encore une étude biographique et littéraire sur Pelisson, originaire de Béziers, mais qui fit ses premières études à Castres. Cette étude sur la vie et les œuvres de l'ami et du défenseur de Fouquet, dont il partagea la disgrâce, rappelle le beau travail de notre honorable collègue, sur Rivarol, confondu par l'Académie du Gard (1).

Parmi les rapports insérés dans ce recueil, j'en remarque un qui a pour objet un ouvrage d'un de nos membres correspondants, le *Manuel d'histoire grecque* de M. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse.

La poésie provençale a aussi un écho dans la Société littéraire de Castres, et les œuvres de deux de ses *félibres* renommés, Roumanille et Aubanel, y ont rencontré un accueil sympathique. La docte compagnie compte dans son sein des artistes, et j'ai vu sur l'art quelques pages qui rappellent les considérations ingénieuses que notre honorable président, M. Jules Salles, développait avec les grâces de son esprit, dans notre dernière séance solennelle.

(1) Notice sur Rivarol, par M. L. Curnier. 1860

129 » Parmi les divers travaux que renferment ces  
 Mémoires, s'il en est un qui est de nature à exciter  
 l'intérêt de ceux qui se livrent à l'enseignement de  
 la jeunesse, et qu'avec titre je me permets de signa-  
 -ler à votre attention ! C'est un aperçu historique sur  
 le collège de Castres. *iv si ob zñuim zuhn9i Insi*  
 , *99* L'histoire d'un collège, c'est en quelque sorte  
 l'histoire du progrès des lettres et des sciences  
 dans une contrée ; et c'est un titre d'honneur pour  
 une ville que de faire connaître toute la sollicitude  
 qu'elle a montrée pour l'enseignement de la jeu-  
 nesse. Le collège de Castres présente quelques  
 rapports avec le Lycée de Nîmes, et c'est surtout  
 de plus qu'il ne faut qu'ajouter à l'intérêt que m'a  
 inspiré cette notice historique. *99 9199 ob z99uzigil*  
 - *a' 99* L'instruction publique à Castres, comprend  
 trois périodes distinctes : les temps antérieurs à  
 la Renaissance ; le *xvi<sup>e</sup>* siècle ; et enfin les deux  
 derniers siècles. *99 9199 ob z99uzigil*  
 99 » Le mémoire renferme peu de détails sur cette  
 première période. La première école fut fondée par  
 le monastère de Saint-Benoît, qui devint le ber-  
 -ceau de la ville de Castres. Cette école, fréquentée  
 par les religieux, recueillait aussi les enfants des  
 colons voisins, et c'est dans leurs rangs que de-  
 -vaient se recruter les vocations pour le cloître. *99*  
 99 » A l'école monastique succéda, au commence-  
 -ment du *xiii<sup>e</sup>* siècle, l'école épiscopale, fondée  
 par le premier évêque du nouveau siège que venait  
 de créer Jean XXII. Les chartes du temps parlent  
 d'une fondation qu'il établit près de son église ca-  
 -thédrale, pour l'instruction de douze enfants pau-  
 -vres. Cette fondation devait offrir quelque analogie  
 avec les maîtrises qu'entretenaient nos évêques  
 pour les besoins du culte de leurs cathédrales. Si  
 les enfants des pauvres avaient leur école, ceux  
 des classes riches étaient admis avec eux à partici-  
 -per au bienfait de l'instruction. Les couvents conti-



avaient posséder des écoles florissantes, et c'est  
 au cloître pendant le moyen-âge que se rencon-  
 traient les grands maîtres de la science. Au  
 XVI<sup>e</sup> siècle l'instruction publique subit à  
 Castres un changement notable. Les Réformés s'é-  
 tant rendus maîtres de la ville, s'empressèrent de  
 fonder un collège qui, en répandant l'instruction,  
 servit à propager leurs doctrines. Ce collège fut  
 consacré par des lettres-patentes où il coûtait à la  
 ville, disent les mémoires du temps, 270 écus 10  
 sols de subvention annuelle. Les élèves, tous ex-  
 térieurs étaient soumis à une rétribution consacrée  
 à l'entretien des maîtres. Il se fit alors un peu d'a-  
 paisement dans les haines qui divisaient la popu-  
 lation et une transaction survenue entre l'évêque  
 et les consuls, ouvrit le collège aux enfants des  
 deux cultes. Les sièges devaient appartenir en  
 nombre égal aux deux religions. Grâce à cet esprit  
 de tolérance, le collège de Castres entra dans une  
 phase nouvelle. Les rivalités s'apaisèrent, les par-  
 tis opposés se rapprochèrent, ce ne furent plus que  
 des frères séparés, et l'auteur du mémoire dit  
 qu'il y eut entre les deux cultes, réunis sur les  
 mêmes bancs, une émulation féconde qui assura  
 plusieurs années de prospérité au collège. Il en sor-  
 tit non seulement des hommes remarquables qui  
 furent utiles à leur pays, mais encore des illus-  
 trations célèbres qui se produisirent sur un plus  
 grand théâtre. Tels furent Pellisson et son cousin,  
 Rapon de Boyras. L'organisation du collège à cette époque, quoi-  
 que complète, était fort peu coûteuse. Alors, comme  
 de nos jours, les traitements des professeurs étaient  
 modestes, la carrière de l'enseignement n'était pas  
 plus qu'aujourd'hui, le chemin de la fortune.

» Un nouveau changement survint dans l'organisation du collège, en 1663. Il faut l'attribuer sans doute à la prépondérance que les catholiques, devenus plus nombreux, acquirent sur les protestants.

» La maison, à la demande d'une partie des autorités, et malgré les protestations du principal, fut confiée à la direction des pères Jésuites, qui étaient déjà à la tête des principaux collèges de nos provinces.

» Le changement des maîtres ne dut pas atteindre, d'une manière notable, le programme suivi jusqu'alors pour l'enseignement, et les nouveaux professeurs continuèrent à mettre entre les mains de leurs élèves les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et latine.

» Il est intéressant de suivre dans leurs phases diverses et dans leurs modifications progressives, ces institutions précieuses où se formèrent les générations de tous les siècles. Leur développement et leur progrès indiquent celui des lettres et des sciences, et leur situation nous atteste le degré de culture intellectuelle des villes qui les soutinrent de leurs encouragements et de leurs subventions.

» Pourquoi n'y aurait-il pas une semblable étude sur chacun de nos grands établissements d'instruction publique? Le lycée de Nîmes a son passé qui ne doit pas être sans gloire. Il a eu ses doctes professeurs et aussi ses brillants élèves qui sont arrivés jusqu'à la renommée. Pourquoi n'aurait-il pas aussi son histoire? Ce fut un moment la pensée d'un de nos confrères.

» Je partage vivement, avec tous ceux qui tiennent à notre lycée, le regret qu'une telle pensée n'ait pas été réalisée. »

M. Curnier qui déjà avait communiqué à l'Académie la première partie et des fragments de la seconde de son attachante étude sur de Retz,

où il avait retracé des événements de l'époque et la part d'actions qu'il avait prise. L'illustre cardinal avait la Fronde, et pendant la Fronde, il considère aujourd'hui la période qui s'étend, après la Fronde, de 1655 à 1679, c'est-à-dire, depuis l'année à laquelle se arrêtent les mémoires de Retz jusqu'à celle de sa mort. Il peint tout-à-tout Paul de Gondy à la cour, à Rome, dans son château de Combercy, et le juge ensuite comme écrivain en appréciant sa correspondance et ses mémoires. La comparaison qu'il en fait avec les confessions de Jean-Jacques et celles de saint Augustin, lui a fourni l'occasion de porter des jugements littéraires motivés et d'émettre des idées morales d'une grande élévation. Aussi l'Académie lui adresse des félicitations d'autant plus vives, qu'il s'y mêle une expression de regrets. Mais la compagnie, en voyant s'éloigner un de ses membres les plus éminents, aimera toujours à conserver, avec le souvenir de l'aménité qu'il apportait dans ses relations, celui des remarquables travaux qu'il avait offerts avant et depuis son admission.

La secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M<sup>me</sup> la comtesse de Vernède, de Corneillan, qui fait part du résultat de ses recherches pour améliorer par un dévidage continu les produits du vers-à-soie de l'aïlante. Elle annonce qu'elle communiquera prochainement le détail du procédé qu'elle emploie pour atteindre ce but. Si l'application en grand répond aux essais faits en petit, l'Académie applaudira volontiers à une découverte qui pourra contribuer à doter nos pays d'une nouvelle industrie agricole, alors surtout que l'éducation des vers-à-soie du mûrier est si profondément atteinte depuis quelques années.

M. Cornier qui déjà avait pris part à des lectures de son attachante étude sur de Retz



*Séance du 1<sup>er</sup> février 1862.*

M. le président et M. le trésorier introduisent M. le président de la Société académique d'Autun qui a demandé l'autorisation d'assister à la séance.

M. le président distribue ensuite les Recueils de l'Académie delphinale et de la Société d'agriculture de Châlons-sur Marne , ainsi que les Bulletins de la Société de la Lozère , de la Société protectrice des animaux et offre de la part de M. Garciso une synopsis analytique de la *Flore* du Gard, qui sera très utile pour les herborisations, et qui présente aussi une méthode facile pour arriver au nom de toutes les plantes vasculaires du département.

M. Nicot, chargé de rendre compte du Recueil d'une Société correspondante, le fait en ces termes :

« Mes chers confrères ,

» Je vous ai déjà fait connaître, l'an dernier, quelques travaux de la Société philomathique du Morbihan. Vous avez vu que cette compagnie cherche à raviver le souvenir des monuments anciens et surtout des monuments celtiques, et qu'elle a pour mobile et pour stimulant le sentiment national, comme elle a pour appui le concours sympathique des autorités du pays. Quelque importance qu'aient encore ces travaux contenus dans le Recueil de cette année, je ne m'arrêterai pas à analyser beaucoup de Mémoires d'un intérêt purement local. Ainsi je ne juge pas une notice détaillée sur le beffroi et l'Hôtel-de-Ville de Vannes, une relation du siège de Lorient par les Anglais en 1746, ni plusieurs Mémoires sur la botanique, la faune, la géologie et l'ornithologie de ce département, je ne vous entretiens même pas d'une

statistique archéologique de l'arrondissement de Napoléonville, malgré le haut mérite de l'auteur, M. Rosenzweig, qui, à la récente distribution des prix accordés par M. le ministre de l'instruction publique, a obtenu une flatteuse récompense de ses savantes publications. Je ne parlerai que de trois écrits qui ne m'ont pas paru indignes de votre attention.

• M. Galles, accompagné de M. le baron de Boustetten, chambellan érudit de l'empereur d'Autriche, que son zèle scientifique avait conduit dans le Morbihan, a trouvé et décrit un nouveau et beau dolmen à Locmariaker, petit village rapproché de la mer et non loin de cette presqu'île de Quiberon qui rappelle de si grands et si douloureux souvenirs.

» En y faisant des fouilles, les deux explorateurs ont rencontré, à plus d'un mètre du sol environnant, des briques et des poteries évidemment romaines, mêlées à des poteries gauloises et à un silex de flèche. L'état de calcination de la terre intérieure a fait conjecturer que ce tombeau appartient à l'époque d'incinération. A la même profondeur a été trouvé un petit bronze de Constantin II, présentant à l'avant la légende : **CONSTANTINUS**, avec le buste gemmé de Constantin II, portant une enseigne. Au revers la légende : **SAECULI TRANQUILLITAS**, avec un autel incandescent sur lequel les mots : **VOTIS XX**.

• En outre, MM. Galles et de Boustetten ont découvert une tête de Vénus en pâte blanchâtre et une tête de Lucrèce. La rareté de ce dernier objet d'antiquité et l'intérêt des autres découvertes fera sans doute accueillir la demande formée par les deux archéologues qui voudraient voir affecter, par la Société du Morbihan, une petite somme pour une nouvelle fouille qui peut amener quelque découverte importante.

» M. de Villemeureuil, autre antiquaire et membre de la même Société, a visité et décrit une grotte située dans la lande de Grooch, près les menhirs de Kerlescaut et au nord des remarquables alignements de Carnac. Il n'ose hasarder une opinion sur le but de cet antre singulier qui, peut-être, servit d'asile dans des jours de trouble, ou ne fut qu'un lugubre sanctuaire de la mort. Il s'est contenté d'en donner le plan avec la coupe, la mesure et l'indication des chambres de la grotte et des pierres plates qui la couvraient ; mais ce relief du détail nous a paru suffisant.

» Si ces recherches dans le domaine des antiquités celtiques, vers lequel s'est portée cette année toute votre attention, m'ont paru intéressantes, j'ai été encore plus satisfait de quelques pages de M. Félix Elie. C'est un récit dramatique, coupé avec art, svelte d'allure et brillant de couleur, qu'il a intitulé : *Un Chapitre des chroniques de la Renaissance*. C'est l'anecdote si plaisante relative au chancelier Duprat et à Rabelais, qui depuis bien longtemps a été adoptée, de confiance et sans aucun examen sérieux, mais que commence à repousser un temps investigateur et un peu sceptique comme le nôtre.

» Ce joyeux docteur qui, comme on sait, fut un savant professeur à la Faculté de médecine de Montpellier, se trouvant à Lyon, dans un grand embarras d'argent, imagina de se faire conduire, et gratuitement, auprès du roi François 1<sup>er</sup>. Ce roi, tout en se livrant à une vie licencieuse qui a terni sa gloire, favorisait trop les arts et les lettres pour ne pas offrir une espérance au professeur besogneux. Celui-ci fait écrire par le fils de l'hôtelier, sur de petits paquets qu'il intitule : *Poison pour faire mourir le roi*. L'enfant raconte le fait, et bientôt le prévôt de la ville de Lyon envoie l'affreux scélérat au chancelier Duprat qui l'amène

au petit palais du roi, rue Gît-le-Cœur, lequel communiquait par une suite de bosquets, rue de l'Hirondelle, avec l'hôtel de la duchesse d'Etampes, cette ignoble femme, que la morale a flétrie, que l'histoire a stigmatisée parce que, comme une autre Isabeau de Bavière, elle favorisait l'invasion des ennemis de la France.

» On défit les petits paquets, qui ne contenaient que du sucre. Le roi rit beaucoup de l'expédient du facétieux professeur en voyage, et le fit remettre en liberté (cela va sans dire) et lui fit compter cent écus d'or, afin qu'il ne fût pas dit qu'il avait été abandonné sur le pavé de Paris par le roi qui l'y avait fait venir, la bouffonnerie n'est guère vraisemblable, à moins qu'on ne dise avec une critique ancienne, que les entreprises les plus extravagantes aident au succès de la cause.

» Le bibliothécaire de la Faculté de médecine de Montpellier, M. Kunoltz, la regarde comme controuvée, et quoique l'auteur de *l'Histoire de Pantagruel et de Gargantua*, autorise par ses licences et ses excentricités, à lui attribuer encore une hardiesse et même une extravagance, nous aimons à nous ranger de l'avis de notre savant et digne voisin.

» Après cette petite œuvre de M. Elie, j'ai trouvé encore des légendes de M. Dulaurens Delabarre qui ne sont pas susceptibles d'analyse, et quelques poésies chrétiennes tirées de *l'Imitation de J.-C.*, où j'aurais voulu, je le dis sans déguisement, rencontrer des inspirations plus hautes, des procédés d'écrire moins laborieux.

Mais aussi pourquoi aller chercher dans le beau et bon livre de Gerson une matière à vers français? La traduction rigoureuse est impossible, de l'aveu du grand Corneille et une *paraphrase* ne serait jamais qu'un reflet pâle d'une grande chose. Du reste, nous ne critiquerons pas plus longtemps l'œuvre de cet auteur, parce que nous ne voulons

pas que notre parole soit plus sévère que notre pensée, et parce que M. Delabarre n'affiche aucune prétention littéraire et n'a destiné qu'à quelques amis ces *Essais* qui lui furent, dit-il, *inspirés par le désir de jeter aussi un grain de sable dans la balance, hélas ! trop chancelante de la morale et de la foi.*

Après cette observation sur cette quasi-traduction, je dois ajouter, pour être juste, que le recueil que je dépose, présente des travaux dont l'importance et le nombre ne devaient pas passer inaperçus, et d'ailleurs, alors même que ces quelques lignes seraient imprimées, vous répondriez que la critique vaut mieux que le silence.

M. Curnier achève la lecture de son étude sur le cardinal de Retz. Cette dernière partie, où l'Académie a remarqué la même justesse de vues, la même solidité de doctrines, le même éclat de style que dans les deux premières, cette partie a dédommagé et consolé l'auteur. Il n'avait plus à peindre le personnage orageux, ce chef de parti turbulent qui prend une si large part aux troubles de la Fronde; qui porte ensuite partout : en Espagne, à Rome, à Bruxelles son esprit d'intrigue et le scandale de ses mœurs ; c'est maintenant le tour de l'homme métamorphosé qui renonce à la politique, qui paye toutes ses dettes, qui vit d'une vie retirée, exemplaire même, à Saint Mihiel, à Commercy, et y répand sans bruit les bienfaits; ce n'est plus le patricien dissolu et brillant, c'est le prêtre honorable et sage, c'est l'écrivain spirituel, éloquent qui a composé ces *mémoires* aussi remarquables par la forme qu'intéressants par le fond, ces mémoires étincelants, pleins de caprices et d'enseignements, où on trouve enfin l'explication des actes publics dont on n'avait pas pénétré d'abord le motif, ni mesuré la portée ; qui sembleraient pouvoir passer du domaine de l'histoire dans celui de l'imagination et de la

poésie, ces mémoires, tels qu'ils feraient douter de la sincérité de la conversion si, comme le fait remarquer M. Curnier, ils ne remontaient à une époque bien antérieure; ces mémoires que louait pourtant à force d'affection la spirituelle amie du coadjuteur, Mme de Sévigné, qu'elle louait avec ces touches délicates de sentiment, éparses dans toute sa correspondance.

Pour mieux faire saisir cette grande figure de de Retz, M. Curnier, en terminant, en a rassemblé tous les traits dans un résumé complet et rapide, substantiel et animé, qui n'est ni un panégyrique, ni une flagellation, mais un tableau fidèle où le célèbre cardinal apparaît tout entier avec sa pose, sa taille et ses allures, c'est-à-dire, avec ses misères et ses splendeurs, avec ses irrégularités, tranchons le mot, avec ses difformités morales et secrètes, et ses tardives et éclatantes vertus. Aussi l'Académie exprime le vœu de pouvoir lire bientôt une œuvre qu'elle a entendue avec l'attention la plus soutenue et l'intérêt le plus sympathique.

---

*Séance du 15 février 1862.*

M. le président dépose plusieurs numéros des bulletins des sociétés académiques de Valenciennes, Poitiers, Mende, et le secrétaire perpétuel communique la correspondance relative à des demandes de mémoires, livres et collections, et lit ensuite un rapport sur le recueil d'une société correspondante.

Le recueil de l'Académie de Reims, dit-il, que vous m'avez chargé d'examiner, contient un très-grand nombre d'écrits que je n'ai pu, faute de con-

naissances spéciales, juger et analyser comme sans doute ils le mériteraient. Ce sont d'abord des mémoires de chimie, d'économie domestique : manière de fabriquer le pain en introduisant le gaz directement dans la pâte sans fermentation ; action de l'oxygène sur les vins et des recherches sur la fermentation alcoolique, faites par M. Maumenet connu par d'importants travaux. Il y a aussi dans le recueil une dissertation sur la pellagre sporadique, maladie qui, du Milanais et des populations qui se nourrissent du maïs, vient d'apparaître en Champagne.

En outre, un professeur de logique, au collège de Soissons, a fait insérer dans ce volume un essai, et un essai bien neuf, de la philosophie considérée dans ses rapports avec la vie pratique.

Je n'ai pu apprécier toutes ces compositions scientifiques à l'exception d'un mémoire de M. l'abbé Bouché que j'ai lu avec soin et qu'on méditerait avec fruit. Ce travail a été fait sur la *Protogée* de Leibnitz que vient de traduire M. le docteur Bertrand de Saint-Germain.

Vous le savez : Leibnitz a écrit en latin, et vous n'avez pas oublié sans doute l'excellente traduction que notre confrère, M. Maurin, a donnée de la méthode pour apprendre la jurisprudence qu'a composée avec tant et tant d'ouvrages le philosophe allemand, qui avait une tête vraiment encyclopédique comme Aristote, Newton ou Humboldt.

Le traité de Leibnitz que vient de traduire M. le docteur Bertrand est du plus grand intérêt. Il a pour sujet la formation de la terre de notre globe, et M. l'abbé Bouché a encore ajouté à cet intérêt en comparant l'opuscule de Leibnitz avec les ouvrages et les opinions des géologues de nos jours.

Leurs systèmes, suivant le savant ecclésiastique de Reims, peuvent être ramenés à deux points principaux :



1° Origine *vulcanienne* des grandes aspérités du globe ;

2° Origine *neptunienne* (au contraire) de toutes les couches secondaires qui recouvrent la croûte primitive et fondamentale de notre planète, c'est-à-dire que, d'abord, la terre se serait trouvée dans un état d'incandescence et de fluidité complète, résultat d'une température élevée ; puis, sous l'influence d'un refroidissement encore inexpliqué, elle se serait recouverte peu à peu d'une croûte solide ; mais avant que cette croûte pût devenir suffisamment épaisse, il s'est opéré par suite d'un état d'ébullition des matières internes, et par suite aussi d'une inégalité de résistance dans différents endroits de la couche solide, des soulèvements et des dépressions, cause et origine des montagnes et des vallées ; à ces premiers effets vint bientôt se joindre l'influence d'une autre cause, celle de l'eau dont la terre se couvrit par suite du refroidissement lui-même au moyen de la condensation de toutes les vapeurs qui l'enveloppaient primitivement comme d'une immense atmosphère.

Eh bien, toutes ces idées (1) (et c'est là un prodige

(1) Voici comment Leibnitz les a exposées, §§ 3 et 4.

*Ipsa magna telluris ossa, nudæque illæ rupes, atque immortales silices, cum tota ferè in vitrum abeant, quid nisi concreta sunt ex fuisis olim corporibus à primâ illâ magnâque vi, quam in facilem adhuc materiam exercuit ignis naturæ? Is enim nostrorum furnorum efficacia immenso gradu, durationisque excessa superans, quid mirum est, si tunc produxit quæ nunc homines imitari non possunt? .....*

*.....*  
Ita pronum erit credere, sub rerum initiis, nondum separato à luce opaco cùm globus noster adhuc arderet, pulsum ab igne humorum abisse in auras, deindè vero destillationum exemplo renatum, mox remittente æstu in aquosos vapores iterùm fuisse densatum, et cùm à



de divination) ont été non-seulement exposées, mais démontrées dans la *Protogée* de Leibnitz, ce qui suggère à M. Bouché quelques salutaires réflexions sur les savants du XIX<sup>e</sup> siècle qui, frappés et étonnés des progrès des sciences physiques de notre époque, s'imaginent et répètent volontiers qu'en cette matière la part de nos pères a été bien petite; que toute lumière, toute idée saine et féconde vient de nous, et qu'avant nous il n'y avait guère dans l'étude de la nature que des vues étroites, mesquines ou erronées.

C'est en citant Leibnitz que M. Bouché combat ces fâcheuses tendances, cet esprit contempteur. Ce qu'il admire encore dans ce grand penseur, c'est qu'il a conjecturé aussi, et qu'il a enseigné la présence sur la terre, à une époque plus ou moins reculée, d'espèces animales aujourd'hui complètement disparues, et dont les ossements, dit-il expressément, n'appartiennent évidemment à aucune race actuellement existante, et c'est ainsi que, par une pénétration vraiment surprenante, l'intelli-

congelascente terrestris superficiei massâ resorberetur, in aquam deniquè redusse, quæ terræ faciem abluens vasta recentis empyreumatis vestigia, salemque fixum in se recepit. Undè natum est lixivii genus quod deindè in mare confluit.....

Denique vel pondere materiæ, vel erumpente spiritu fracti fornices, maximæque, humore cavitatibus per ruinas expulso aut sponte montibus effluente, secutæ inundationes quæ cum deindè sedimenta per intervalla deponerent, atque his indurescentibus, redeunte mox simili causâ strata subindè diversa alia alius imponerentur, facies teneri adhuc orbis sæpius novata est; donec quiescentibus causis atque æquilibratis consistentior emergeret status rerum. Undè jam duplex origo intelligitur firmiterum corporum; una cum ab ignis fusione refrigerarent, altera cum reconcreverent ex solutione aquarum.

Leibnitii *Protogœa*, p. 4 et suiv.

gence du grand géologue devinait 450 ans à l'avance ce monde fossile que le génie de Cuvier a si admirablement fait revivre, et qui constitue l'une des gloires les plus sérieuses de notre siècle.

Après avoir montré que les vues générales de Leibnitz sur la nature guident encore nos pas dans la recherche de la vérité, M. l'abbé Bouché se livre à une considération que son caractère sacerdotal vous fait deviner. Il examine l'attitude gardée par le philosophe allemand, à l'égard des dogmes révélés, dans ses recherches géologiques où, comme il le dit, il examine la conduite de la science envers la foi. Cette science, autrefois *ancilla theologiæ*, s'est, vous le savez, depuis longtemps émancipée. Au xviii<sup>e</sup> siècle, Voltaire, surtout, s'appliqua à contester en fait de géologie les données de la révélation, tandis que Leibnitz ne posait jamais la base d'une explication quelconque sans chercher, avant tout, dans le texte sacré le fait fondamental qui, suivant ses propres expressions, devait lui servir de flambeau pour guider ses premiers pas, et l'empêcher de s'égarer au milieu de ses recherches et de ses déductions. Sans doute, dit M. l'abbé Bouché, on trouvera que cette manière d'agir a des inconvénients pour la science, qu'elle en gêne la liberté, qu'elle en retarde les progrès.

Mais le savant ecclésiastique démontre que tel ne sera pas le résultat, et il sait avouer que si la base de la théologie consiste dans l'autorité de la parole divine, la base de la science est tout autre; elle se trouve exclusivement dans l'observation des faits, dans l'étude attentive des phénomènes qui constituent le monde physique. « Mais, là où » Dieu, dit-il, aura révélé quelque fait; là où » il aura laissé tomber quelque étincelle de vérité, » nous demandons qu'on n'en fasse pas mépris, » car les faits révélés, pour être contenus dans une » histoire inspirée, n'en sont pas moins des faits

» historiques, des faits pourvus des caractères d'authenticité les plus imposants, on ne peut donc les laisser volontairement dans l'oubli sans s'exposer au reproche d'inconséquence ou de mauvaise foi. »

De ces idées qu'a fait naître la Protogée de Leibnitz, de ces idées de Leibnitz, M. Bouché passe à l'exposition des siennes dans la question agitée, depuis peu, relativement aux systèmes géologiques qui, suivant les uns, sont en harmonie et, suivant les autres, en contradiction avec le récit mosaïque. Il ramène tous les systèmes, toutes les idées émises à ce sujet, à trois grandes écoles :

1° L'école anglaise de Woodward et surtout de Whiston ;

2° L'école du XVIII<sup>e</sup> siècle, de Buffon et de Cuvier ;

3° L'école actuelle de de Blainville et de Constant Prevost.

Il expose et réfute les principes de Whiston qui n'ont, dit-il, de remarquable que la hardiesse et la témérité, et qui, pourtant, avaient été présentés avec un appareil de science si éblouissant qu'ils avaient comme déconcerté les savants eux-mêmes.

Après avoir exposé la doctrine de Whiston et s'être un peu moqué de Voltaire *enseignant* que les coquillages marins des Alpes et des Pyrénées y ont été apportés par les pèlerins du moyen-âge allant de Rome à Compostelle, M. Bouché arrive à Buffon qui sut, qui osa non-seulement flageller ce roi de la philosophie du temps, mais donner dans son grand ouvrage des *Epoques de la nature* un magnifique développement à l'idée géologique entrevue par Leibnitz : la double influence simultanée ou successive de l'eau et du feu dans la formation de notre globe. Puis Cuvier apporta au système deux faits d'une capitale importance : la

preuve géologique du déluge et la démonstration anatomique de la présence sur la terre, à une époque très-éloignée, d'espèces d'animaux aujourd'hui complètement détruites. Après Cuvier, M. de Beaumont a entrepris de prouver l'énorme ancienneté du monde et la nécessité de l'hypothèse des créations successives. Enfin, de nos jours, M. de Blainville et surtout Constant Prévost, constituent la dernière école géologique, l'école du XIX<sup>e</sup> siècle, en professant qu'il a fallu, pour opérer la formation des diverses couches de terrains primaires, secondaires, tertiaires, de 6,000 à 7,000 ans, c'est-à-dire le laps de temps qui, selon la Genèse, s'est écoulé depuis la création du monde. Ces géologues viennent de prouver heureusement et par bien d'autres considérations et d'autres arguments qu'il serait trop long d'analyser, qu'on ne peut opposer aucun fait vraiment significatif à l'antique récit de Moïse. Ce résultat de la science moderne, M. Bouché le signale avec bonheur. Oui, il est heureux (et vous partagerez cette satisfaction) de voir que dans la science qui semblait, au début, la moins en harmonie avec la parole révélée, l'accord est devenu d'autant plus manifeste que les études ont été plus constantes et plus sérieuses; heureux aussi de voir que l'observation géologique, toutes les fois qu'elle a été bien faite, bien comprise et bien entendue, s'est révélée comme une admirable confirmation de l'enseignement chrétien.

A la suite de ce mémoire capital se trouve la partie littéraire, et d'abord une étude très-développée sur un homme célèbre dont la vie fut fort agitée, le caractère versatile et haineux, le talent incisif, et la fin si triste, sur Linguet, que M. Henri Martin a jugé avec une haute impartialité et un incontestable savoir.

Viennent ensuite l'examen d'un ouvrage récent qui

n'est pas sans mérite : *les Roses de Noël* , par M. Tardieu de St-Germain ; des mémoires d'histoire et d'archéologie relatifs à la célèbre abbaye de de Luxeuil , à des monnaies frappées à Provins par les comtes de Champagne ; une histoire de Reims pendant la domination romaine , d'après les inscriptions ; enfin , quelques fragments d'une traduction d'Isaïe , sur laquelle j'arrêterai un moment votre attention ; elle se sera rarement exercée sur un sujet plus attachant. Isaïe , dont saint Jérôme regarde les écrits comme offrant un précis de toutes les connaissances humaines, Isaïe constamment élégant et élevé , orné et grave , réunit l'abondance et la force , la richesse et la simplicité , et il n'a jamais été plus noble et plus émouvant que quand il déplore la captivité ou prophétise la vocation des Gentils et le triomphe de l'Église.»

Ici le rapporteur lit le chapitre 54 d'Isaïe et l'imitation, ou plutôt, la traduction remarquable qu'en a faite M. Soulié, et il termine ainsi: « De tout ce trop long rapport, un fait restera, ce me semble, acquis, et un fait intéressant puisqu'il y a une sorte de solidarité , une sorte de fraternité entre les sociétés savantes , c'est que les recueils de l'Académie de Reims se recommandent aux lecteurs intelligents et studieux comme renfermant toujours des travaux variés , consciencieux et solides autant que brillants.

M. Aurès continuant ses recherches sur la métrique des anciens, donne la lecture du 6e et dernier chapitre de son mémoire sur le temple de Poestum. Il s'est attaché à comparer entre elles les dimensions maintenant bien connues de ce grand monument et les a considérées dans leurs rapports et dans leur ensemble.

Après avoir fait connaître le module choisi par les architectes de Poestum pour servir de point de départ, il a saisi dans les différentes parties de l'é-

difice (colonnes, tailloirs, chapiteaux, architrave, triglyphes, etc., etc.), l'application de leurs idées sur les nombres impairs et carrés, *numeri potentis, potentissimi*; il a prouvé (ce qui était important), que des rapports exacts existent en réalité entre les diverses parties, et il a exposé son opinion d'une manière claire et précise qui a vivement intéressé l'Académie, hautement satisfaite de voir que les constructeurs de l'antiquité savaient concilier les préceptes de la théorie avec les exigences de la pratique, et atteindre à la beauté en ne s'écartant jamais de ces proportions et de ces règles que leur génie découvrit, et qui ont été depuis sanctionnées par l'expérience et la tradition.

A la fin de la séance, l'Académie nomme, à l'unanimité, membre correspondant, M. Michel Nicolas, professeur à la faculté de Montauban, auteur de plusieurs ouvrages estimés, entre autres d'un grand nombre de Notices littéraires et artistiques sur divers hommes du Gard, tant anciens que modernes.

---

*Séance du 1<sup>er</sup> Mars 1862.*

M. le président dépose les mémoires de la société Eduenne et ceux des sociétés Académiques du Puy et de Troyes, ainsi que les bulletins des sociétés de Poitiers, Valenciennes, Sens. Le secrétaire perpétuel offre, de la part de M. Guizot, une grande gravure encadrée du beau portrait fait par Paul Delaroche. L'Académie reconnaissante vote des remerciements.

M. Maurin lit le rapport suivant :

« M. Germain, le savant doyen de la faculté des lettres de Montpellier, poursuit ses intéressantes recherches historiques sur nos contrées méridionales. Il apporte à nous les communiquer une soigneuse attention, témoignage du prix qu'il attache aux liens d'affiliation qui l'unissent à notre compagnie. Qu'il en reçoive nos remerciements.

» Déjà, j'ai eu l'occasion d'attirer les regards de l'Académie sur un précédent ouvrage de notre confrère. Il s'agissait alors de l'histoire de la commune de Montpellier qui, vous ne l'avez pas oublié, avait valu à son auteur le second prix Gobert de l'Institut.

» Je ne rappelle ce souvenir que parce que sa nouvelle publication peut être considérée comme un appendice de l'autre. Elle a pour objet l'histoire du commerce de la commune de Montpellier.

» Si on se plaçait au point de vue contemporain des choses pour juger un travail de ce genre, on risquerait fort d'en avoir une très-inexacte, sinon une très-fausse idée. A part les variétés de production et les accidents de la topographie qui influencent nécessairement la nature et les conditions des industries exercées, le commerce d'une ville quelconque de France ne diffère pas beaucoup, à l'heure actuelle, de tel autre; mais il devait en être bien différemment à une époque où le territoire de notre nation se trouvait morcelé en une multitude de souverainetés locales, ayant chacune ses règlements divers qui le régissaient.

» Il y a, à raison même de cette diversité, un sérieux intérêt dans l'étude commerciale d'une cité du moyen âge; et sous ce rapport le travail de M. Germain, sur le commerce de Montpellier, est bien fait pour piquer la curiosité. Cela ne veut pas dire, sans doute, qu'il soit indifférent de savoir par quelles issues le commerce pénétrait dans la Méditerranée, les pays avec lesquels il entretenait des re-



lations d'échange, le rôle qu'il jouait dans les affaires municipales, les éléments étrangers qu'il s'était assimilés, les anciennes industries qui l'alimentaient et qui ont disparu, ainsi que le système d'entrepôt des produits exotiques qu'il offrait à la consommation des contrées environnantes. Mais toutes ces questions, pour si intéressantes qu'elles soient au regard de l'érudition, n'ont pas cette actualité d'intérêt, si je puis ainsi parler, qu'ont celles qui se rattachent à la liberté des échanges et qu'on a exprimées par la formule moderne du *laissez-faire* et du *laissez-passer*.

» Il est bien évident, du reste, que les règlements de l'époque n'avaient pas pour but de protéger la production locale et d'enrayer ainsi le cours naturel des choses, la protection est une idée moderne qui date de Colbert, nul ne l'ignore. Ces règlements étaient purement fiscaux, et ils avaient uniquement pour objet de fournir des subsides aux diverses autonomies seigneuriales qui enveloppaient le sol de la France dans le tissu de leurs mailles serrées. Ils eussent sans doute produit des inconvénients analogues à ceux du régime de protection, si le réseau de la fiscalité ne se fût pas étendu uniformément sur l'ensemble du territoire.

» On n'ignorait alors, du reste, pas plus qu'aujourd'hui que, pour rendre les taxes à l'importation ou sur le transit productives, le meilleur moyen c'était de ne pas les surélever et de ne pas en rendre l'exercice vexatoire.

» La question du *laissez faire* et du *laissez passer* n'était pas, toutefois, dominée sans exception par la considération des ressources financières que pouvait fournir le système des péages. C'était le nom donné aux taxes douanières de l'époque. Il y avait des restrictions conçues dans le but d'assurer la prospérité du commerce, en maintenant la bonne renommée de ses produits.

» Le champion le plus ferme et le plus éloquent de la liberté commerciale, l'homme qui a le plus influé sur la réforme douanière de ces derniers temps est, sans contredit, M. Michel Chevalier. Eh bien ! M. Michel Chevalier, tout libéral économiste qu'il est, n'a pas hésité dans ses *Lettres sur les Etats-Unis* à préconiser une institution qui existe dans la république anglo-américaine, en vertu de laquelle les marchandises expédiées à l'étranger sont soumises à une vérification destinée à garantir la loyauté de leur préparation. Sans être versé dans les matières économiques, nul n'ignore le mal qu'ont fait au commerce extérieur de la France toutes les sophistications exercées sur les expéditions de nos ports de mer. Que d'avertissements donnés aux chambres de commerce par les ministres renseignés sur ce point par nos consuls, et donnés en vain, il faut bien l'ajouter.

» Je demande pardon à M. Germain de cette digression contemporaine; mais son livre signale une institution qui, dans le commerce de Montpellier, avait pour but d'empêcher la fraude, laquelle se manifestait alors comme elle se manifeste aujourd'hui. Il y avait des fonctionnaires dans la cité qu'on nommait *Consuls majeurs*, et qui entr'autres attributions avaient celle de désigner tous les ans quatre honorables négociants chargés de prévenir toute opération frauduleuse, soit dans la fabrication des produits, soit dans les expéditions au dehors. Il est fâcheux d'être obligé d'avouer que, sous ce rapport et par suite des principes excessifs qui ont prévalu depuis 1789, notre civilisation, si fière à juste titre de ses progrès, soit en arrière du moyen âge.

» M. Germain suit pas à pas le développement commercial de sa cité adoptive, jusqu'au moment où arrive la période de déclin.

» Tant qu'elle avait été soumise à la souveraineté de ses comtes d'abord, du roi d'Aragon et de Ma-

lorque ensuite , elle avait eu à lutter contre la jalousie des rois de France , qui convoitaient les richesses que le commerce amenait dans ses murs. La fondation du port d'Aiguemortes , par saint Louis, avait été une première tentative, sinon pour absorber , du moins pour détourner en partie le courant commercial qui par les graux et les étangs venait aboutir au port de Latte.

» L'œuvre fut continuée par Philippe-le-Hardi, son fils , cette fois avec moins de ménagements ; et ici se rattache un fait qui concerne particulièrement nos annales nimoises.

» Les marchands italiens établis à Montpellier formaient le noyau principal de la richesse locale. Philippe voulut les attirer à Nîmes qui était alors une dépendance de sa couronne , et par une charte datée de 1278 il leur octroya une multitude de privilèges pour les décider à s'y établir. Il faut lire à ce sujet dans le livre qui nous occupe le détail des luttes qui s'engagèrent par les mains du Sénéchal de Beaucaire représentant du roi, et qui se prolongèrent sous Philippe-le-Bel. Rien de plus saisissant que les péripéties de ces luttes , où notre ville avait pour elle l'appui déclaré du roi de France , et qui sait si ce n'est pas à cette origine qu'il faut rapporter la vieille rivalité des deux cités voisines.

» Mais, à son tour, sonna pour Montpellier l'heure de l'absorption par la monarchie. Il eût semblé, dès lors , que la décadence de son commerce qui cessait d'être attaqué par les envahissements du roi de France dût être conjurée. Il n'en fut rien cependant, et c'est du côté même de son assimilation que lui vinrent les causes de ruine.

» Presqu'aussitôt que Montpellier fut devenue française , la peste l'envahit ; et , à la suite des ravages qu'elle exerça , les guerres avec les Anglais du XIV<sup>e</sup> siècle vinrent encore éclaircir les rangs de

sa population. Les étrangers qui en formaient les deux tiers reprirent le chemin de leur patrie d'origine. Il y eut comme une émigration en masse de Lombards, de Vénitiens, d'Espagnols, de Levantins, d'Allemands. Vainement Charles VII, Louis XI et Charles VIII multiplièrent les efforts pour arrêter le flot de cette émigration ou pour ramener les fugitifs. Ces monarques, une fois la France affranchie des Anglais, ne négligeaient rien pour faire reflourir le commerce à l'instar de ce qu'il avait été, à cette période surtout où, ne tenant plus à la royauté aragonaise que par un lien purement nominal, Montpellier jouissait de la plénitude de son indépendance municipale.

» Leurs efforts, sans avoir été complètement inutiles, n'amènèrent pas cependant le retour des brillantes destinées du passé ; et bientôt un événement considérable vint y mettre un terme et consommer la ruine du commerce de Montpellier.

» En 1481, Charles VIII ayant réuni la Provence à ses Etats, la France entra en possession de Marseille et par là de la plus magnifique station commerciale de la Méditerranée. Dès lors il n'était plus nécessaire de recourir à ces graux, à ces étangs, à ces roubines, à l'aide desquels les marchandises étrangères abordaient au port de Latte et aussi à ce système intermédiaire qui, les faisant venir du port d'Aiguesmortes, n'était guère moins primitif dans son mode d'action.

» On comprend que le port de Marseille, une fois devenu port français, il n'y eut plus de chance pour le commerce de Montpellier de se relever de sa déchéance, à moins d'une nouvelle installation.

» Cette installation vint plus tard, lorsqu'on entreprit la double création du port de Cette et du canal des deux mers ; mais cette création appartient à la période moderne, puisqu'elle date du

règne de Louis XIV. Alors on vit le commerce renaître sur une plage qu'il avait désertée par de suffisants motifs ; car vraiment les conditions dans lesquelles il s'exerçait , touchaient presque à l'enfance de l'art. N'importe , ce commerce est toujours resté bien au-dessous de celui de Marseille ; et il y a peut-être quelque exagération de patriotisme à prétendre que la prépondérance de ce dernier port est due uniquement à son ancienneté et à des habitudes prises dont il est difficile de secouer le joug impérieux , car il y a dans sa situation elle-même des privilèges naturels dont on ne saurait méconnaître la valeur.

» Quoi qu'il en soit , Messieurs , et après avoir tâché de remettre sous vos yeux tout l'intérêt du sujet traité par M. Germain, il me reste à vous signaler un des mérites de son ouvrage qui n'est pas des moins remarquables. Il consiste dans la multitude des pièces et documents historiques rassemblés avec une pieuse patience , qui en font un monument d'érudition élevé, on dirait, par les mains d'un bénédictin d'autrefois. Il ne faut qu'ouvrir le livre , sans avoir besoin de le lire , pour en juger ainsi.

» Nos annales méridionales, celles de Montpellier surtout, lui doivent des remerciements pour avoir fait sortir de la poudre des vieilles archives , où ils dormaient ignorés ou oubliés, une foule de documents précieux pour la lumière qu'il en a retirée, ou que d'autres , grâces à lui , peuvent retirer à leur tour.

» Mais à côté de ce mérite qui accuse un labeur infatigable, que de faits recueillis par une intelligente analyse ont revêtu, entre ses mains, caractère et couleur !

» C'est en le considérant à ce point de vue qu'on peut dire, de M. Germain, ce que A. Blanqui, dans son histoire de l'*Economie politique* , disait du

savant auteur du *Manuel de l'histoire du commerce des peuples de l'antiquité*, le professeur de Gottingue Heeren : « C'est un de ces historiens qui, sans être économistes, ont le plus fourni de matériaux à l'économie politique. »

» On peut, en appliquant l'éloge à notre confrère, le généraliser davantage, en disant que ses ouvrages, sans avoir la prétention de sortir des bornes d'une monographie locale, sont de ceux qui fournissent le plus de matériaux à l'histoire générale.

» Aussi, ne nous étonnons-nous pas que l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui ait ouvert ses portes. Cet honneur si mérité ne sera pour lui qu'un encouragement à de nouveaux travaux. L'histoire, comme il la comprend, est loin d'être une mine épuisée, et son activité laborieuse, toujours à la recherche d'un nouveau filon, est de celles qui rappellent ce vers :

*Nil actum reputans, si quid superesset agendum.* »

A la suite de ce rapport, M. Maurin donne communication d'une étude historique sur les crimes de lèse-majesté à Rome. L'Académie entend cette lecture avec cette attention soutenue et ce profond intérêt qui s'attache aux travaux sérieux, unissant le mérite des recherches à l'utilité des enseignements.

---

*Séance du 15 Mars 1862.*

M. le président dépose divers Bulletins et Mémoires des Sociétés de Poitiers, Mende, Valenciennes, et offre de la part de M. Aurès un récent opuscule sur le module.

Le secrétaire perpétuel annonce à l'Académie un nouvel envoi de M. Guizot, président honoraire. Cet envoi consiste en un grand nombre d'ouvrages formant en tout dix neuf volumes, savoir : *Histoire de la civilisation; de la Démocratie en France; Etudes sur Corneille, Shakespeare, Robert Peel, Washington, les Beaux-Arts; Histoire de Cromwell, de la République d'Angleterre, de Charles I<sup>er</sup>, Méditations et Etudes morales; Essais sur l'histoire de France*. L'illustre donateur recevra très-prochainement l'expression nouvelle de la gratitude de l'Académie. Elle décide ensuite qu'elle ne s'occupera que dans la séance du 12 avril de la question du remplacement de feu M. Ignon, dont la perte prématurée a excité parmi tous ses confrères les plus profonds et les plus légitimes regrets.

M. Deloche achève la lecture de son Mémoire sur la question de l'unité ou de la pluralité de l'espèce humaine.

Dans cette seconde partie, il examine la théorie monogéniste et les objections dont elle a été l'objet. Les deux principes sur lesquels cette théorie repose font tour-à-tour le sujet d'une discussion approfondie. Pour plus de clarté, il distingue les races qui composent l'espèce, en races secondaires qui aboutissent à un couple connu, et en races primaires dont l'origine est ignorée. Cela posé, M. Deloche montre par de nombreux exemples que les caractères distinctifs des races primaires ne sont pas plus tranchés que ceux des races secondaires, seulement ils sont persistants, tandis qu'il n'en est pas de même pour les races secondaires. Cette persistance dans les caractères des races primaires est expliquée par les monogénistes, par l'ancienneté de ces races comparativement à celle des races secondaires. Mais comme cette explication ne s'appuie pas sur des preuves décisives, elle n'est pas admise par tout le monde. Ici M. Deloche fait con-



naitre l'opinion de certains anthropologistes qui, tout en admettant avec les monogénistes la fixité de l'espèce, attribuent l'inégalité de persistance des caractères des races à ce que les races primaires seraient des races primordiales créées séparément.

La fixité de l'espèce est démontrée par l'impuissance de faire souche dont sont frappés les mariages entre individus d'espèce différente. Mais cette démonstration est attaquée par les polygénistes qui prétendent que les espèces actuelles ont pu, à diverses époques, se composer entre elles et se décomposer. Les objections et les réponses mutuelles des polygénistes et des monogénistes sont exactement reproduites par M. Deloche qui couronne son œuvre par des réflexions aussi savantes que chrétiennes sur cette grave question, et repoussant le polygénisme, ne trouve que dans la révélation la solution de cet ardu problème.

Après cette lecture, qui a été pour l'Académie un sujet de sérieuses réflexions et de haute satisfaction, M. Teulon a lu deux fragments étendus d'une traduction de l'*Enéide*. Il a choisi cette fois la fin du XI<sup>e</sup> livre de l'*Enéide* où sont décrits avec des couleurs si brillantes et si vraies tant de combats et surtout les élans et la mort de cette intrépide reine des Volsques, Camille, et il communique aussi la traduction de l'émouvant épisode d'Andromaque (3<sup>e</sup> livre), où le poète latin a montré toutes les ressources de son imagination et répandu tous les trésors de son âme tendre et délicate.

Voici un passage qui a plus particulièrement frappé l'Académie.

### HÉLÉNUS

FRAGMENT DU CHANT III<sup>e</sup> DE L'ÉNÉIDE.

Ce jour même Andromaque, en un sacré bocage,  
Aux bords du Simois, de l'autre vaine image,  
Aux Mânes, cher objet de ses affections,

Offrait des mets choisis et des libations.  
 Près d'une tombe vide et de gazon formée,  
 Elle invoquait Hector, cette ombre bien-aimée,  
 Pour qui, non loin de là, s'élevaient deux autels,  
 Monuments de regrets et de pleurs éternels.  
 Dès qu'elle m'aperçoit, quand les armes troyennes  
 Brillant à ses regards de leurs splendeurs soudaines,  
 Comme d'un grand prodige épouvantée alors,  
 Elle tombe... la vie abandonne son corps.  
 Enfin elle s'écrie, après un long silence :  
 « Est-ce vous que je vois ? N'est-ce qu'une apparence,  
 O fils d'une déesse ? Existez-vous encor ?  
 Et si vous n'êtes plus, où donc est mon Hector ?  
 Elle dit et répand des larmes abondantes,  
 Et remplit tout le bois de ses plaintes touchantes.  
 Je mêle mes soupirs à ses soupirs profonds,  
 Et du fond de mon cœur à peine je répons :  
 « Oui, je vis : au malheur ma vie est condamnée.  
 N'en doutez point, je suis le véritable Enée ;  
 Mais vous, avez-vous pu déchoir d'un tel époux ?  
 Quel nouveau coup du sort est donc tombé sur vous ?  
 La couche de Pyrrhus pour vous est-elle faite,  
 Andromaque d'Hector ? »

Elle baissa la tête,

Et s'écria d'une humble et douloureuse voix :  
 « O vierge de Priam, heureuse mille fois,  
 Quand une tombe hostile a réclamé sa proie,  
 D'avoir reçu la mort sous les remparts de Troie,  
 De n'avoir pas du sort épuisé la rigueur,  
 Et dormi, pauvre esclave, au lit d'un fier vainqueur !  
 Moi, sur toutes les mers insolemment traînée,  
 Par un maître orgueilleux à son joug enchaînée,  
 J'ai dans la servitude enfanté. Depuis lors,  
 Pour la jeune Hermione on connaît ses transports :  
 Il la suivit à Sparte, et quittant cette rive  
 Au captif Hélénius il me jeta captive.  
 Mais Oreste, enflammé d'un amour furieux,  
 Et s'atantant pour punir un rapt injurieux,  
 Attaque son rival dans son aveugle rage,  
 Et le massacre, au pied des autels qu'il outrage.  
 Par sa mort, les Elats sur qui régnait Pyrrhus,  
 Echurent en partie au troyen Hélénius,  
 Qui du nom de son frère appela Chaonie

Toute la région sous ses lois réunie.  
 Par lui notre Iliou ressuscite à nos yeux.  
 Mais quels vents, quels destins vous poussent en ces lieux ?  
 Quel dieu d'un nouveau jour nous fait loire l'aurore ?  
 Et votre cher Ascagne, hélas ! vit-il encore ?  
 Il vous est né quand Troie. . . Ô regrets superflus !  
 Pleure-t-il quelquefois sa mère qui n'est plus ?  
 Sent-il vers la vertu sa jeune âme entraînée  
 Par l'exemple d'Hector et de son père Enée ? »  
 Elle parlait ainsi, le cœur plein de tourments,  
 Au milieu des sanglots et des gémissements.  
 Le prince, que de loin son cortège signale,  
 Hélénius vient vers nous de la cité royale.  
 Il reconnaît les siens dans ces nouveaux guerriers,  
 Et charmé nous conduit au sein de ses foyers,  
 Mêlant à chaque mot une larme de joie.  
 Je m'avance, et retrouve une petite Troie,  
 De la grande Pergame un souvenir chéri.  
 Xanthe, voilà le nom de ce ruisseau tari,  
 Et je baise le seuil de la porte de Scée.  
 Mes Troyens sont ravis de la foule empressée.  
 Sous son vaste portique, Hélénius les reçoit,  
 Au milieu de sa cour chacun de nous s'assoit ;  
 Devant des mets posés sur des tables splendides,  
 Et des dons de Bacchus les coupes sont avides.  
 Un jour s'écoule, et puis un autre jour encor ;  
 Aux navires, les vents voudraient donner l'essor ;  
 L'Auster semble chasser les voiles du rivage.  
 Je vais au Roi-Pontife, et lui tiens ce langage :  
 « Fils de Troie, et de Dieu interprète sacré,  
 De l'esprit d'Apollon, dès longtemps inspiré,  
 Habile à deviner les succès, les désastres,  
 Dans le vol des oiseaux et dans le cours des astres,  
 Parlez, instruisez-moi. Des oracles nombreux  
 La voix à mes destins annonce un terme heureux  
 Les dieux m'ont conseillé de gagner l'hespérie,  
 Cette terre éloignée et toujours d'eux chérie,  
 La seule Céléno, harpie affreuse à voir,  
 Par ses prédictions a troublé mon espoir ;  
 Elle m'a menacé d'une horrible famine.  
 Comment donc apaiser la colère divine ?  
 Qui pourra me soustraire à ces maux odieux ? »  
 Hélénius fait d'abord un sacrifice aux Dieux ;

Il implore la paix , et l'auguste Prophète  
 Détache les bandeaux qui décorent sa tête.  
 Il me conduit , tremblant de tant de majesté ,  
 Au temple d'Apollon , lieu saint et redouté ;  
 Puis il laisse tomber ces paroles propices :

« Noble fils de Vénus , sous les plus grands auspices  
 Tu parcours l'Océan : c'est l'arrêt du Destin.  
 Ainsi tout se déroule en un ordre certain.  
 Je vais de l'avenir percer la voie obscure ,  
 Pour t'offrir sur ces mers une route plus sûre ,  
 Et te montrer de loin un port Ausonien.  
 Peu de mots suffiront à ce grave entretien ;  
 Car les Parques d'un voile entourent mon langage ,  
 Et Junon me défend d'en dire davantage.  
 D'abord cette Italie , objet de tes transports ,  
 Qu'en ton erreur tu crois voisine de ces bords ,  
 Par un long intervalle , une immense contrée ,  
 Un périlleux espace , elle en est séparée.  
 Sur leur rame courbes , les ardents matelots  
 Des mers de Trinacrie agiteront les flots,  
 Tu verras de Circé l'île aux hommes fatale ,  
 Le gouffre de l'Averne et la rive infernale ,  
 Avant que la cité s'élève par tes mains.  
 Laisse-toi donc guider à des signes certains.  
 Les voici , retiens-les. Plein de tristesse amère ,  
 Quand , cheminant le long d'un fleuve solitaire ,  
 Tu verras une laie avec trente petits ,  
 Blancs comme elle , à ses flancs attachés et blottis ,  
 Etendus sur le sol , à l'ombre de grands chênes ,  
 Là surgira ta ville et finiront les peines.  
 Etc. . . , etc. . . .

---

*Séance du 29 Mars 1862.*

M. le président dépose des bulletins des sociétés  
 corre pondantes de la Sarthe et des Vosges , et le  
 secrétaire perpétuel , après avoir offert de la part  
 de M. Thielens une flore de Belgique, et de la part

de M. Chabert de Metz une notice biographique , donne lecture d'une lettre de M. le préfet du Gard , d'une autre de M. Guizot , et d'une dépêche de M. le ministre de l'instruction publique , qui invite l'Académie à faire retirer la médaille commémorative frappée à l'occasion de la distribution des prix accordés aux sociétés savantes.

M. Pelet lit la note suivante :

« A Nages et Solorgues, village à quelques lieues de Nîmes , où déjà plusieurs inscriptions romaines ont été recueillies , on vient de découvrir , chez M. Penot , dans les fondations d'un jambage de voûte, un autel votif de 80 centimètres de haut , sur 60 centimètres de large et 30 centimètres d'épaisseur. Les faces principales opposées, portent en beaux caractères et entourée d'une élégante frise , l'inscription suivante , jusqu'à présent sans analogie dans notre musée lapidaire.

NVMINI

AVGVSTORVM

*A la Divinité des Augustes.*

» Au déclin de la république romaine, le panthéisme n'était depuis longtemps qu'une institution politique , ce que nous appelons aujourd'hui , dit M. Alphonse de Boissieu , un rouage gouvernemental; il était visible, ajoute ce savant antiquaire, « que l'empereur , dispensateur souverain des honneurs et de la fortune , allait devenir la véritable divinité de l'époque impériale ; c'était le terme inévitable auquel devait aboutir le panthéisme antique, et , idole pour idole , le dernier des vivants , dit Tertullien, était préférable au plus illustre mort(1). »

» Jules César ne fut cependant mis au rang des

(1) Tertullien , Apologet. xxxv.

dieux qu'après sa mort, mais son successeur ne voulut jamais consentir à ce que les portes de l'Olympe s'ouvrissent pour lui de son vivant. « Nous » ne voyons pas, toutefois, dit encore M. Alphonse » de Boissieu, que ce sévère réformateur du culte » ait envoyé en exil le poète aux chants si doux » et si flatteurs qui lui adressait ces vers si con- » nus :

.....:.... *Deus nobis hæc otia fecit :*  
*Namque erit ille mihi semper deus ! illius aram*  
*Sæpe tener nostris ab ovilibus imbuet agnus (1).*

» Ce ne fut pourtant qu'après leur mort que les honneurs divins furent rendus aux empereurs et même aux impératrices, et qu'un culte formel et régulier fut consacré à ces nouvelles divinités ; ainsi, sur les inscriptions ou sur les médailles, lorsque le nom de l'empereur est précédé du titre de *divus*, on peut être certain qu'elle n'a été faite qu'après la mort du prince auquel elle se rapporte.

Quant aux autels votifs sur lesquels le nom de l'empereur se trouve gravé tout seul ou joint à quelque autre divinité, il ne faut pas le considérer comme l'objet d'un culte rendu au prince, mais simplement comme une flatterie habituelle adressée au grand dispensateur des honneurs et de la fortune.

» Les mots *Numini Augusti* ou *numinibus Augustorum* que portent plusieurs inscriptions de Lyon, ne sont que l'expression d'un hommage ou d'un vœu adressé au génie de l'empereur pour la conservation de ses jours ; c'est particulièrement dans ces circonstances qu'étaient offerts les sacrifices tauroboliques dont les monuments nous conservent la mémoire.

(1) Eglog. — Ovide n'est pas moins explicite, *Tristes*, v. II.

» Jusqu'à présent, nous ne possédions aucune inscription de ce genre dans nos collections épigraphiques, car ce n'est que par induction que nous crûmes reconnaître, il y a quelques années, ce que les Romains appelaient *Petra taurobolica*, l'endroit où avait été égorgée une victime taurobolique dont le bucrane, que j'ai encore en ma possession, fut trouvé dans un état parfait de conservation.

» Plus tard, le génie du prince devint le prince lui-même, et ce furent les provinces qui, les premières, instituèrent un culte régulier à ces nouvelles divinités, auxquelles on éleva des temples et l'on établit des prêtres et des prêtresses pour en desservir les autels.

» Le style de celui qu'on vient de découvrir à Nages, la forme des lettres de sa double inscription, la mention de plusieurs Augustes au génie desquels le monument était consacré, nous engagent à la rapporter à Marc Aurèle et Lucius Verus, ces fils adoptifs d'un empereur originaire de la cité de *Nemausus*, qui montrèrent pour la première fois aux Romains deux princes assis en même temps sur le trône, gouvernant la république avec une puissance égale, sous l'égide d'un génie qui devait leur être commun.

» Cette conjecture doit paraître d'autant plus fondée qu'elle se rattache de plusieurs manières à d'autres faits de notre histoire locale, et s'accorde avec la remarque faite par M. Alphonse de Boissieu, que les inscriptions qui portent *numini Augusti* ou *numinibus Augustorum*, qui sont en grand nombre dans le musée lapidaire de Lyon, ne remontent pas au-delà de la dernière moitié du second siècle.

» M. Penot, qui sait apprécier la valeur scientifique de ces vieux débris, vient de faire transporter, à ses frais, au musée de Nîmes, le monument inédit qu'il a découvert à Solorgues. Il serait bien



désirable que ce noble exemple fut imité par les bons citoyens qui possèdent de ces titres de notre antique origine ; ces documents isolés sont sans importance, tandis que réunis dans nos archives lapidaires ils deviennent des rudiments impérissables de notre histoire à l'époque, si peu connue, de la domination romaine dans nos contrées. »

M. l'abbé Azais commence la lecture d'une étude sur deux moines du couvent de Saint-Marc, à Florence : *fra Angelico et Savonarole*. Dans la vie de l'un et l'appréciation de son talent, on verra la hauteur qu'atteignit l'art religieux au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, et dans la notice sur le second, la puissance à laquelle s'éleva l'éloquence chrétienne à la fin de ce même siècle.

L'auteur débute par une description animée de Florence, et sans s'attacher à faire connaître toutes les magnificences de cette cité, de la cité des fleurs : *cita dei fiori*, il jette un coup-d'œil rapide sur la plupart des monuments ; puis, entrant dans son sujet, il raconte la vie de fra Giovanni, que l'admiration populaire a surnommé *fra Angelico* ou simplement *il Beato*.

Dans le cours de cette étude, M. l'abbé Azais présente des considérations savantes sur les caractères de l'art chrétien en général, et surtout à l'époque où son principe et son développement étaient dans la foi. Moins habiles qu'on ne l'est de nos jours, dans ce qui est procédés et métier, les artistes de ces temps reculés commettaient, il est vrai, plus d'une fois des fautes d'anatomie et de dessin, mais ils mettaient dans leurs compositions cette âme, cette vie qui y resplendit et y circule, et qui a excité l'admiration et l'émotion des générations suivantes.

Le caractère austère et pénétrant de l'art religieux et la suprême habileté de fra Angelico se

montrent surtout dans la grande composition de la *Scène du Calvaire*, dont M. Azaïs décrit ainsi les diverses figures :

« Mais l'œuvre capitale du grand artiste, son chef-d'œuvre, c'est la grande composition qui remplit la salle du chapitre, contiguë au cloître. Elle représente la scène du Calvaire, le sujet de prédilection de Fra Angelico. Le Christ, élevé en croix, la tête penchée avec amour vers les hommes, domine de cette hauteur toute la scène. Deux autres croix se dressent à ses côtés, celles du bon et du mauvais larron. D'un côté le crime repentant, et de l'autre le crime impénitent. Autour de lui, dans des groupes attristés, se pressent les amis fidèles de sa Passion; la Sainte Vierge succombant sous le poids de sa douleur, Marie-Madeleine agenouillée au pied de la croix, recevant dans ses bras la Mère du Sauveur; à côté, saint Jean-Baptiste, le saint populaire de Florence; saint Marc, le patron du couvent; saint Laurent, saint Cosme et saint Damien, patrons des Médicis, les bienfaiteurs du monastère. Du côté opposé, saint Dominique, le fondateur de l'ordre des Frères Prêcheurs, dans l'extase de la douleur; saint Augustin debout dans l'attitude de la méditation; saint Jérôme prosterné, les mains jointes; saint François d'Assise, avec la croix et les stigmates, la tête appuyée sur sa main et jetant sur son divin modèle un regard séraphique; saint Benoît, le fondateur de la grande famille Bénédictine; saint Bernard pressant l'Évangile sur son cœur et contemplant tendrement son Maître; saint Romuald pliant sous le poids des années; saint Guiliert éclatant en sanglots..... Toutes ces têtes sont admirables de style, d'expression et de vie; chaque coup de pinceau, chaque trait semblent autant de mouvements

d'amour et de compassion, qui s'échappent du fond de l'âme vivement émue de l'artiste chrétien, et viennent se peindre sur le mur qui reproduit cette scène. La piété, la tristesse, le regret, la componction de l'âme, tout cet ordre d'émotions profondes qui peuvent remuer le cœur humain, est rendu avec une intensité d'expression des plus saisissantes. Le peintre semble avoir épuisé dans cette composition tous les sentiments, toutes les impressions de l'âme sous le poids d'une immense affliction, et on découvre sur ces visages empreints d'une émotion profonde une variété prodigieuse, qui parcourt tous les degrés de la douleur, tels que peut les ressentir le cœur, que peut les exprimer la figure de l'homme. Cette grande fresque respire la solennelle tristesse du Calvaire, et il plane sur cette composition quelque chose d'émouvant et de pathétique qui pénètre jusqu'aux dernières profondeurs de l'âme. Oh ! Fra Angelico devait avoir longtemps médité au pied du crucifix, il devait avoir pleuré abondamment lorsqu'il entreprit cette œuvre si touchante. Que de vérité et de vie il y a dans cette peinture où l'on rencontre des beautés du premier ordre ! Quelle admirable figure que celle de ce religieux agenouillé, essuyant du revers de sa main un de ses yeux mouillés de pleurs, et cet autre qui détourne la tête et cache dans ses mains son visage inondé de larmes ! Comme cette tête de saint Bernard est sublime de foi, d'ardeur et de pureté, et comme celle de saint Thomas reflète la pleine intelligence de la grandeur du mystère ! C'est vraiment le poème de la Passion. Le regard s'arrête avec attendrissement sur cette composition, et tous les sentiments qu'a si bien retracés le pieux talent du peintre, semblent se détacher de ces figures et porter l'émotion dans votre âme.

» Toute cette composition est encadrée d'une

large et riche bordure entrecoupée de médaillons où sont représentés les prophètes qui ont prédit quelques unes des circonstances de cette grande scène. Ils tiennent des banderolles où se lisent les textes prophétiques. Les Sibylles, ces prophétesses du monde païen, font partie du cortège et mêlent leurs oracles à la parole inspirée de nos Livres Saints.

» Telle est dans son ensemble cette peinture monumentale, une des plus belles pages de l'art chrétien. Les personnages, quoiqu'ils remontent à quatre siècles, sont encore bien conservés; le temps les a respectés, et tout voyageur, qui visite Florence et qui n'est pas étranger à l'art, s'arrête avec admiration devant cette œuvre qui est à la fois simple et grande comme le texte sacré qui raconte l'histoire de la Passion. »

Après avoir ainsi fait connaître la grande composition de fra Angelico et donné pareillement de précieux détails sur les autres tableaux, l'auteur parcourt successivement les cellules du monastère où fra Angelico et son frère Bartolomeo ont représenté sur les murs mêmes, des saints ou des apôtres avec un véritable talent.

Pour bien faire juger tout ce qu'avait de génie ce moine inspiré, *il Beato*, M. Azaïs examine le grand tableau du *Jugement dernier*, où tant de têtes, tant de poses variées montrent toute la souplesse, toute la puissance du peintre, et le compare avec la toile fantastique de Michel-Ange, notant soigneusement, excellemment tous les points communs et toutes les différences de ces deux grandes compositions. De ce parallèle tout particulier, M. Azaïs est naturellement amené à un autre rapprochement, celui de fra Angelico avec les grands peintres Rubens, Raphael, L. de Vinci, P. Véronèse.

Et enfin , il arrive à l'art moderne qui a été ramené par l'Allemagne à l'inspiration chrétienne , après en avoir été trop longtemps éloigné. Imitateur heureux de cet art renouvelé , le Père Besson , dominicain , a fait récemment , comme l'éminent peintre Flandrin , des travaux remarqués. M. Azais espère que cet exemple pourra être suivi et félicite ceux qui l'ont donné. Ils ont compris que l'art chrétien , s'il n'est pas le seul qui unisse la grandeur à l'élégance , est le seul qui pousse les âmes aux plus hautes contemplations et donne ces plaisirs purs et vrais que recherchent les hommes sérieux et les cœurs honnêtes.

Après quelques réflexions sur l'utilité et l'agrément des voyages qui sont pour l'homme un nouvel élément d'inspiration et donnent à la fois plus d'étendue , plus de rectitude et d'indépendance au jugement ; après quelques lignes correctes autant que brillantes sur l'*Oberland* , sur ce *haut pays* situé au milieu de ces belles montagnes qui s'étendent au sud du lac de Thun et de Brienz jusqu'au Valais , l'auteur nous conduit à Interlaken.

« Ce nom , dit-il , indique assez sa position topographique. Situé entre le lac de Thun et le lac Brienz , Interlaken ne remonte pas à une haute antiquité. Il n'y a pas un grand nombre de siècles , que le sol sur lequel reposent ses maisons n'existait même pas. Les deux lacs n'en formaient qu'un seul , lorsqu'ils furent séparés soit par un cataclysme , soit par les atterrissements qu'une petite rivière , la Lutchine , apporta peu à peu et en assez grande abondance pour combler le lac en cet endroit et former la langue de terre qui le divise en deux parties. L'industrie de l'homme ne tarda pas à prendre possession et tirer parti de ce nouveau sol , qu'il appela *Bodeli*. Une petite ville y fut bâ-

tie : elle prit le nom de *Unterseen* et plus tard son faubourg Interlaken, dont elle n'est séparée que par un bras de la rivière de l'Aar, se couvrit de splendides hôtels et pensions, rendez-vous des Anglais, le peuple voyageur par excellence.

» Rarement trouverait on au monde un site aussi ravissant que celui de la vallée de Bodén. Les châlets si renommés de l'Oberland ne sont nulle part construits avec plus de goût et de pittoresque. Ces joujoux en bois sculpté qui garnissent nos étagères et semblent affectionner de préférence des dimensions microscopiques, on les retrouve à Interlaken sur une grande échelle, capables de loger une famille entière.

» Quelques-uns de ces châlets, inflammables comme de l'amadou, portent cependant des dates fort anciennes, inscrites sur leurs façades en caractères gothiques, avec le nom de la famille qui en est propriétaire, et accompagnés d'un passage de l'Écriture sainte. Leurs escaliers extérieurs, les balcons dentelés qui les entourent, les fenêtres à petits carreaux qui laissent apercevoir des rideaux blancs comme l'albâtre, les toits qui surplombent, soutenus par des consoles artistement fouillées, font, de chacune de ces maisonnettes, un vrai bijou qui attire invinciblement le crayon de l'artiste et des jeunes ladies heureuses de montrer, à leur arrivée dans leurs foyers, un souvenir de ce charmant pays.

» Le costume des paysannes est aussi des plus attrayants : il est pour la Suisse ce que celui de l'Arlésienne est pour la France, ou de l'Albanaise pour les environs de Rome, c'est à dire, le plus gracieux. Il se compose d'une chemisette blanche comme la neige qui plisse sur la poitrine entre un spincer de couleur foncée et un collier de velours noir où viennent s'agrafer des chaînes d'argent enrichies de médaillons en filigrammes ; leurs man-

ches de toile, empesées jusques au coude, laissent à nu l'avant bras, parfois recouvert d'une mitaine transparente; le jupon bleu foncé, bordé d'un liseré de velours, ondule avec ses mille plis au mouvement de la démarche, et une double natte d'abondants cheveux dorés pendent jusqu'aux talons, ou sont relevés autour de la tête en guise de couronne.

» Ce costume aussi propre que flatteur est d'autant plus attrayant qu'il est porté par de superbes femmes, réputées, avec raison, pour les plus belles de toute la Suisse. Leur taille élevée, leurs formes puissantes, leur teint éblouissant, donnent un brillant spécimen de la race de Guillaume-Tell, des anciens Rhètes, leurs ancêtres.»

Malheureusement toute médaille a son revers, toutes ces Suissesses, aux belles proportions, sont réduites par leurs tyranniques époux à la plus dure des conditions. M. Jules Salles la décrit, la déplore en termes saisissants, puis se dédommage en retraçant les beautés de la vallée de Bodéli et les sommets neigeux de la Junfrau et les excursions des touristes de toutes les nations et de tous les âges, depuis le grave anglais jusqu'à l'écolier en vacances.

Cessant de décrire ces grands spectacles de la nature qui élèvent l'âme vers le Créateur, M. Jules Salles passe au portrait bien autrement attachant d'un bienfaiteur de l'humanité, d'un homme qui a consacré vingt ans de sa vie à soulager une classe si nombreuse de malheureux : les crétins et les idiots.

Sans prétendre faire de la médecine, M. Jules Salles parcourt rapidement la triste histoire de ce terrible fléau qui apparut seulement au moyen-âge et attira sur les infortunés qui en étaient atteints tant de mépris, d'insultes et de traitements bar-



baires. Un philanthrope a entrepris de les venger , de les guérir. Voici comment M. Jules Salles raconte la première idée du docteur Guggenbühl :

« Un jour , dans une de ses promenades méditatives , un jeune étudiant en médecine, du canton de Glaris , passant près d'une croix , aperçut un de ces infortunés qui s'agenouillait et marmotait une prière. « Comment ! se dit-il, ces êtres si repoussés » par la société ont donc la conscience de leur âme, » et l'homme qui dresse des animaux pour son » service ou ses plaisirs , ne ferait rien pour déve- » lopper l'intelligence des idiots ! » Et le voilà qui entreprend des voyages dans les différentes vallées de la Suisse où les crétins abondent , il dirige spécialement ses études sur cette affreuse infirmité , et quand il est bien convaincu qu'elle est susceptible parfois de guérison, presque toujours de grandes améliorations , il abandonne sa famille et son avenir , renonce au mariage et à la société tout entière pour se mettre à la recherche d'un site où il pourra recueillir et soigner les êtres qu'il veut rendre au monde intelligent.

» Il a appris par de Saussure que les crétins qui se rencontrent fréquemment dans les vallées ne se trouvent jamais au sommet des montagnes. Il choisit donc une forêt située à 1000 mètres au-dessus du niveau de la mer, et quand il a réalisé en numéraire sa petite fortune , il achète un terrain , fait construire un chalet dans lequel il reçoit , nourrit et élève à ses frais un certain nombre de ces malheureux.

» Et depuis 20 années qu'il s'est dévoué à cette mission, c'est à peine s'il est descendu quelquefois de sa montagne pour aller dans les principales capitales de l'Europe , dans le but de faire connaître son œuvre et d'appeler l'attention des académies et

des facultés sur la question si intéressante qui le préoccupe. (1)

» N'est-ce pas, messieurs, que l'humanité a quelquefois son beau rôle, et qu'à côté des utopistes qui ne rêvent que le bouleversement de la société, il est doux de reposer les yeux sur de pareils traits. O vous donc qui par habitude, par goût ou par dédain, restez complètement inutiles à vos semblables, allez faire une visite à l'Abendberg et peut-être en reviendrez-vous meilleurs et désireux d'utiliser les dons que vous avez reçus de la Providence ! »

Comme il importait de connaître par quels moyens ce bon docteur parvient à relever ces malheureux de la dégradation physique et morale où ils sont plongés depuis leur naissance, voici comment M. Jules Salles expose, en finissant, quels sont ces moyens où la douceur, la patience et les talents du docteur se révèlent et le servent admirablement :

« C'est surtout dans l'hygiène qu'il puise ses ressources pour combattre les lésions physiques de ses élèves. L'air pur de l'Abendberg, son eau fraîche, limpide et suffisamment iodée offrent déjà deux éléments purifiants d'amélioration et de succès. Le lait de chèvre avec ses qualités précieuses qu'il doit aux plantes aromatiques des Alpes, et plus tard une nourriture substantielle parviennent à modifier sensiblement les tempéraments lymphatiques et scrofuleux, cause première du créti-

(1) Depuis lors, divers établissements ont été formés sur le modèle et dans l'esprit de l'hospice de l'Abendberg : nous citerons, entr'autres, celui qui a été fondé par M. le pasteur Bost à Laforce, près de Bergerac (Dordogne), destiné à recevoir et à élever les infirmes, les incurables, les idiots et les crétins. Son fondateur a reçu le grand prix Monthyon dans la séance de l'académie française en 1859.

nisme. La vie en plein air et les longues promenades achèvent de combattre l'affaiblissement de leurs membres.

» Quant aux médicaments, ils varient selon les indications : le phosphate de chaux, l'huile de foie de morue, le proto-iodure de fer, les frictions avec des liquides aromatiques et spiritueux, le sirop de feuilles de noyer, tels sont les principaux remèdes qu'emploie le docteur en s'aidant d'un appareil électro-magnétique qu'on fait fonctionner à l'air libre ou pendant que l'enfant est dans le bain.

» Lorsque la constitution de l'enfant s'est améliorée sous l'influence des agents hygiéniques et médicaux, l'éducation intellectuelle commence, et ce n'est pas la partie la plus facile de la mission que s'est donnée le bon docteur. Ici surtout vient se manifester son habileté et son esprit ingénieux.

» La première difficulté à vaincre est de faire prononcer des sons articulés. Beaucoup de crétins ne font entendre que des hurlements ou une espèce de grognement qui n'a rien de la voix humaine. On commence par leur montrer un objet, on leur en dit le nom, et on en facilite le son en leur apprenant le mouvement que les lèvres doivent exécuter. Les débuts de cet exercice sont lents, fastidieux ; car les élèves sont inattentifs et il faut leur répéter indéfiniment la même chose. Quand les premiers obstacles sont surmontés, on leur enseigne les caractères physiques, la valeur ou l'usage des objets qu'on leur a désignés. S'agit-il d'une pièce de monnaie, on la leur présente, on prononce le mot, on la dessine sur une ardoise, et enfin on la leur donne dans la main. Veut-on leur faire comprendre l'usage d'un verre à boire, on le leur montre, on le leur fait toucher sous tous ses aspects, et on y verse un peu d'eau qu'on leur fait avaler.

» Lorsqu'un de ces pauvres enfants parvient à comprendre ce qu'on lui enseigne, sa joie éclate

en rires bruyants, en contorsions bizarres, qu'on réprime quelquefois avec peine. Le professeur, satisfait de son élève, le récompense par des caresses, ou par quelques bonbons dont les crétins sont très-friands.

» Quand les premiers signes du réveil de l'intelligence se manifestent, le docteur Guggenbühl s'efforce de leur inspirer des sentiments religieux. C'est par la prière que tous les exercices commencent et finissent, et les explications qui se rattachent à la création des plantes, des animaux, à l'élévation des montagnes, se rapportent toujours à Dieu et à sa puissance infinie.

» Une difficulté sérieuse est de relier l'attention des élèves par une idée commune. Chacun d'eux, n'écoutant que ses instincts, se livre à des préoccupations individuelles dont on ne le tire qu'avec peine. Alors le docteur emploie avec succès deux moyens pour obtenir le silence et le recueillement. Pendant le jour, on frappe un gong chinois, dont le son éclatant assourdit le tympan, fait taire la conversation et imprime un mouvement d'étonnement. Le professeur saisit cet instant pour commencer la prière, et alors, soit par obéissance, soit par imitation, tous les enfants écoutent la voix de leur maître.

» Le soir, il a recours à une autre idée ingénieuse pour fixer l'attention. Il réunit, dans une salle non éclairée, les élèves capables de recevoir les premières notions de lecture, et sur un tableau noir placé au fond de la salle, il trace tout à coup, à l'aide d'un crayon de phosphore, une des lettres de l'alphabet. La lumière vive étonne les enfants et les force à s'occuper de ce qui se passe devant eux.

» Tous ces détails et bien d'autres trop longs à consigner dans ces notes, m'ont été donnés par le docteur lui-même, aussi n'oublierai-je jamais

l'heure intéressante qu'il a bien voulu me consacrer. Comment ne pas être ému quand il vous dit que depuis quelque temps sa santé (1) souffre de cette vivacité de l'air si fortifiant pour ses pauvres malades, mais il préfère mourir sur son rocher, plutôt que de les abandonner, et il y restera tant qu'il aura un souffle de vie.

» Et maintenant que les envieux et les jaloux viennent amoindrir les bons résultats que le docteur Guggenbühl prétend avoir obtenus dans son établissement, que la science médicale nie la possibilité de la guérison pour les crétins et les idiots parvenus à une certaine période, mon admiration n'en sera pas moins grande pour cet homme de bien qui a concentré les efforts de sa vie entière dans une seule tâche, celle de rendre à la société des êtres pour laquelle ils devaient être un fardeau et un objet de répulsion. Grâce à Dieu, la race des saint Vincent-de-Paul, des abbé de l'Épée, des Laroche foucault et des Oberlin n'est pas encore éteinte dans notre siècle : il est doux de reposer quelquefois la pensée sur des œuvres comme celle que nous venons de vous faire connaître, et l'homme deviendrait certainement meilleur s'il pouvait abandonner plus souvent l'atmosphère d'égoïsme qui l'enveloppe pour aller respirer l'air pur et charitable de la montagne d'Abendberg. »

---

*Séance du 12 avril 1862.*

M. le président dépose les recueils envoyés à l'Académie par les Sociétés correspondantes de Rouen, Moulins, Abbeville, Poitiers, Bordeaux,

(1) Il est atteint d'une maladie au cœur.

Amiens, Toulouse, et offre des Mémoires adressés par le commandatore Fenicia de Naples, Chazaud de l'Allier, Garnier d'Amiens.

Le secrétaire perpétuel communique les dépêches qu'il a reçues de MM. les ministres de la justice, de la guerre et de l'instruction publique, qui accusent réception des Mémoires de 1861. Ce dernier ministre joint à ses remerciements l'avis d'une allocation de 300 fr.

M. Ollive Meinadier rend compte verbalement d'un rapport que M. Jeanjean a présenté au comice agricole de l'arrondissement du Vigan, au nom du comité directeur des éducations précoces de vers-à-soie de Saint-Hippolyte-du-Fort, et il signale quelques résultats remarquables d'expérimentation.

Après une lecture de M. Liotard, M. de Daunant communique à l'Académie une étude sur le procès des Templiers, *qui dut laisser des impressions si profondes chez les populations de l'Europe et qui a été pour la postérité l'objet de jugements si divers.*

Les uns accueillant trop facilement les rumeurs populaires, ont accusé cet ordre célèbre de magie, d'immoralité et d'impiété; d'autres n'ont attribué la condamnation qu'aux immenses richesses qu'il possédait et dont voulait s'emparer un roi cupide, toujours réduit aux expédients et privé de la ressource des juifs et des Lombards qu'il avait pressurés tant de fois. Comme il était important de vider enfin la question, M. de Daunant en a cherché la solution dans une nouvelle appréciation des faits et surtout dans les pièces de la procédure intentée contre les Templiers de la sénéchaussée de Beaucaire.

Avant de procéder à l'examen et à la discussion des pièces dont quelques-unes ne sont pas assez connues, M. de Daunant rappelle quelques faits

généraux, et d'abord le découragement, l'amollissement qui s'empara des valeureux compagnons de Godefroi vingt ans à peine après la conquête de Jérusalem, ensuite, pour arrêter cette décadence, la création simultanée de deux ordres religieux et militaires : celui des hospitaliers et celui des Templiers. Ici l'auteur remonte à l'origine de l'institut ; il énumère les règles sévères données par saint Bernard lui-même, fait connaître tout le zèle, toute l'ardeur guerrière de ces chevaliers, soit dans la funeste bataille de Tibériade, soit au siège de Tyr ou à celui de Damiette, soit à la bataille de Mansourah et au siège de Ptolemais, ou enfin, quand appuyant un prince mogol (Karan), ils reconquirent la Palestine tombée depuis longtemps au pouvoir des Sarrasins. (1)

Après avoir suivi historiquement les Templiers sur les champs de bataille, M. de Daunant traite des éléments constitutifs de l'ordre qui se recrutait surtout dans les grandes familles ; il détaille le nombre et l'étendue de leurs domaines, discute les accusations diverses d'orgueil, d'impureté, d'habitudes d'orgie, de cruauté dans les combats, etc., etc., et trouve dans le préambule même d'une ordonnance de Philippe-le-Bel un moyen de reconnaître que toutes ces accusations, contre les mœurs et le mauvais emploi des richesses des Templiers, *n'étaient ni aussi graves, ni aussi générales qu'on voulait bien le dire quand on les poursuivit.*

De l'exposition des griefs M. de Daunant est naturellement conduit au jugement à porter sur celui qui les intentait : sur Philippe-le-Bel. — Le caractère haineux, querelleur, vindicatif, avide de ce prince est tracé avec autant d'impartialité que

(1) Les musulmans étaient généralement désignés ainsi par les occidentaux.



de savoir et les actes de son gouvernement : états généraux , altération des monnaies , entreprises contre le Souverain-Pontife , violences ou séductions exercées pour obtenir la condamnation des Templiers qu'il voulait frapper pour les dépouiller, rien n'est omis pour expliquer ce grand procès.

M. de Daunant en saisit le principe et la base dans la lettre circulaire adressée aux baillis, sénéchaux et à des commissaires nommés spécialement. Cette lettre il la relate et *y surprend le royal écrivain (1) en flagrant délit de mensonge*, puis il commente encore l'instruction adressée aux commissaires pour régler l'interrogatoire, et parlout découvre *la pensée du roi qui parle en juge convaincu et jamais en souverain qui veut arriver à connaître pleinement la vérité ; qui veut non point s'enquérir sérieusement, mais obtenir des aveux*. Et, notamment à Beaucaire, à qui confia-t-on le soin de les recueillir ? Non point aux juges de la sénéchaussée , pas même aux inquisiteurs ordinaires , mais à Oudart de Maubuisson qui ne portait d'autre titre que celui de chevalier et de seigneur de Rivesaltes.

Dans la seule sénéchaussée de cette ville, il fait arrêter soixante-dix frères du temple, interroge les prisonniers d'Aiguesmortes , vient recueillir à Nîmes les aveux de quinze frères servants , etc., etc. Toutes ces violences , ces iniquités dépassèrent la complaisance, la débonnairété de Clément V. Il se plaignit, il protesta.

« Cet incident, dit M. de Daunant, avait suspendu le cours du procès qui fut ensuite repris avec une nouvelle ardeur ; on ne prévoyait pas de nouvelles difficultés ; car les premiers aveux avaient été presque unanimes , tout-à-coup, une grande partie

(1) Elle est probablement de Guillaume de Paris , confesseur de Philippe-le-Bel.

des accusés les rétractèrent. Quand on leur opposait leurs premières déclarations, ils montraient leurs membres brisés par les tortures qui les leur avaient arrachées. Guillaume de Paris et les légistes du roi qui ne cessèrent, malgré leur incompétence, de prendre une part très-active à la procédure, trouvèrent un moyen prompt et facile de sortir d'embarras. La législation ou la jurisprudence inquisitoriales qualifiaient de relaps l'hérétique qui retombait dans les erreurs qu'il avait abjurées, et en cette qualité le condamnaient au feu; mais on ne pouvait justement qualifier de relaps l'accusé qui rétractait, non une abjuration de ses erreurs, mais un aveu de son crime; c'est ce que firent toutefois les juges des Templiers. Ceux qui rétractèrent leurs aveux furent brûlés comme relaps. Voici comment l'historien contemporain Villain rend compte de cette exécution :

« A la fin le roi fit faire à Saint-Antoine, et de  
 » même à Saint-Denis hors de Paris, un grand  
 » parc fermé de palissades, il y fit lier cinquante-six  
 » Templiers, chacun à un pilier; il y fit mettre le  
 » feu à leurs pieds, puis à leurs jambes, les brû-  
 » lant ainsi, mais peu à peu, l'un après l'autre,  
 » et les avertissant en même temps, que celui qui  
 » voudrait reconnaître son erreur et son péché  
 » échapperait à la peine. Leurs amis et leurs parents  
 » qui les entouraient au milieu de ce tourment,  
 » les exhortaient à le reconnaître et à ne pas se  
 » laisser ainsi honteusement martyriser et faire  
 » mourir; mais aucun d'eux ne voulut confesser;  
 » au contraire, au milieu des pleurs et des cris,  
 » ils protestaient qu'il étaient innocents et chré-  
 » tiens fidèles; ils appelaient à leur aide le  
 » Christ, Sainte-Marie et les Saints, et dans ce  
 » martyre, brûlés et consumés, ils perdaient tous  
 » la vie. »

» Ce terrible avertissement n'intimida ni les accusés, ni la conscience de leurs juges. Deux ans après, le 12 mai 1314, cinquante neuf Templiers, coupables comme les premiers du crime de *relapsie* périssaient à Paris du même supplice. On en brûla neuf à Senlis ; mais il paraît certain que, dans les provinces, les évêques se montrèrent plus humains. Voici, en effet, ce qui se passa dans la sénéchaussée de Beaucaire :

» En vertu de l'accord intervenu entre le roi et le Pape, et par mandat exprès de ce dernier, l'évêque de Nîmes, Bertrand de Languissel avait été chargé de l'instruction, sauf à en référer, pour le jugement, aux conciles provinciaux. Clément V joignit à son mandat une longue suite d'articles sur lesquels les accusés devaient être interrogés. Ces articles, beaucoup plus nombreux que ceux sur lesquels avaient porté les premiers interrogatoires, n'en étaient le plus souvent que le développement, mais quelquefois aussi l'aggravation. Outre l'adoration de l'idole, on accusait les Templiers d'adorer un chat, et de se livrer à un commerce charnel avec les démons.

» L'évêque, empêché par ses infirmités délégua ses pouvoirs à Guillaume de Saint-Laurent qui, assisté tantôt de quatre, tantôt de six ecclésiastiques, se transporta à Alais où tous les prisonniers avaient été transférés. Les interrogatoires commencèrent au mois de juillet 1310. Six détenus n'avaient pas encore été interrogés, les autres ne l'avaient pas été depuis environ deux ans et demi.

» Les interrogatoires ne portèrent que sur 34 accusés, savoir 17 transférés des prisons d'Aigues-mortes, 8 de celles de Nîmes et 6 prisonniers d'Alais. Qu'étaient devenus les 35 autres ? La procédure ne nous l'apprend pas. Quelques-uns, peut-être, étaient morts, et on peut présumer que

l'évêque avait fait mettre les autres en liberté, obéissant à un mouvement d'humanité, ou de doute sur leur culpabilité.

» Quoi qu'il en soit, Guillaume de Saint-Laurent n'ayant plus à interroger que 31 accusés qui avaient tous fait des aveux, devait croire sa mission facile et douce, le pardon leur était promis; il ne lui restait plus, s'ils persistaient, qu'à les réconcilier avec l'Église et à leur rendre la liberté.

» Il n'en fut pas ainsi. Tous les détenus, à l'exception de trois, rétractèrent leurs principaux aveux. Vainement leur opposa-t-on ceux qu'ils avaient faits devant Maubuisson et même devant l'évêque. Ils persistèrent dans leurs dénégations. Il ne résulte pas des procès-verbaux qu'on leur ait demandé en général la cause de leurs aveux et de leur rétractation; cette question fut cependant spécialement adressée à Ponce de Castelbon qui, quoique simple frère servant, avait le titre de précepteur à Montfrin, dépendance de la maison de St-Gilles. On lui lut même la déclaration qu'il avait faite devant l'évêque de Nîmes. Il se borna à répondre qu'il ne se la rappelait pas, et que s'il l'avait faite, c'était par crainte des tourments. Les trois détenus qui persistent dans leur déclaration sont deux frères servants, Bertrand Arnaud et Pierre de Toulouse, et un nommé Drobet qui joue dans cette affaire un rôle assez équivoque.

» Si l'évêque ou son délégué avaient possédé la robuste conscience de Guillaume de Paris et des chevaliers légistes, ils auraient, sans doute, adopté le moyen court et facile dont s'étaient servis ces derniers. Pour terminer le procès, Guillaume de Saint-Laurent en prit un autre qui nous paraît encore bien dur, mais qui était encore en usage, en France, il y a moins de quatre-vingts ans : ce fût d'ordonner la torture, après avoir préalablement consulté les ecclésiastiques qui l'assistaient.

» Comment se passa cette funèbre formalité? lequel des tourments inventés par la fertile imagination des juges et des bourreaux de cette époque appliquait-on à ces infortunés? les procès-verbaux ne nous l'apprennent pas. On ne peut douter cependant que l'ordre n'ait reçu son exécution; car, d'une part, l'ordonnance n'est pas rétractée, et d'autre part, Ménard qui, comme conseiller au présidial, devait savoir comment les choses se passaient en pareil cas, dit positivement que vingt-neuf accusés furent appliqués à la torture, et qu'ils confirmèrent dans les tourments les aveux qu'ils avaient faits au premier commissaire.

» Ils avouèrent même beaucoup plus, et dans un siècle moins superstitieux, ces aveux auraient pu embarrasser beaucoup les juges. En effet, le pape avait donné l'ordre d'interroger les accusés sur une foule d'articles dont n'avaient pas parlé les premières instructions, entr'autres, sur l'adoration d'un chat et d'un commerce avec les démons. Le chevalier Bertrand de Salgues, commandeur de la maison de Saint Gilles et qui, en raison de cette éminente fonction, devait savoir, plus que tout autre, ce qui se pratiquait dans les chapitres provinciaux, subit le premier la torture.

» Il avoua d'abord le reniement trois fois répété de Jésus-Christ qui, au dire du supérieur, était un faux prophète, justement crucifié parce qu'il trompait le monde; il déclara de même les outrages à la croix, les sales baisers donnés au supérieur par le récipiendaire, l'engagement pris par les frères de se livrer les uns aux autres; mais ces faits déclarés par le vieux commandeur ne répondaient pas à tous les articles de l'accusation; il fut, probablement, plus vivement questionné et déclara ce qui suit:

» Il avait assisté à plusieurs chapitres provinciaux des Templiers dans la ville de Montpellier.

» Dans un de ces chapitres qui se tenait pendant la nuit, selon l'usage, était exposée une tête, alors apparut le diable sous la figure d'un chat, allant et venant autour de la tête, parlant et disant aux frères Templiers qui étaient présents, qu'il leur donnerait de bonnes moissons, de l'or, de l'argent et d'autres biens temporels ; lui et les autres Templiers adoraient la tête, après cette adoration apparurent des démons sous la figure de femmes, dont abusaient ceux des frères qui le voulaient, mais lui n'en abusa pas ; enfin il dit que la tête, sur la réquisition du grand maître qui était présent, donnait des réponses à ceux qui la questionnaient. »

» Le chevalier *Bertrand de Silva* fit à-peu-près la même déclaration, il ajouta même que lui et les autres Templiers adoraient le chat. Pendant cette adoration, le chat leur disait qu'il leur donnerait de bons fruits, de riches moissons, de l'or, de l'argent, des bœufs et d'autres choses.

» A l'exception des chevaliers Seguin et Ségurier et de deux autres frères qui nièrent l'adoration du chat et de l'idole et le commerce avec les démons, les autres s'en rapportèrent aux déclarations de Bertrand de Salgues. N'étant cependant que frères servants, ils pouvaient dire qu'ils n'avaient pas assisté aux chapitres provinciaux, mais évidemment ils étaient pressés d'en finir. »

Le jugement définitif appartenait au Concile réuni à Vienne en 1311. Comme ce Concile traînait en longueur, on se passa de sa sentence. Clément V prononça par provision l'abolition de l'ordre. M. de Daunant décrit en termes saisissants le supplice infligé à Paris aux chevaliers et se félicite que notre pays, bien que témoin alors d'actes arbitraires et cruels, n'ait point été déshonoré par les exécutions

barbares ordonnées par Philippe-le Bel et ses juges, grâce à une réconciliation avec l'Eglise ménagée par l'évêque de Nîmes.

« Le bruit se répandit , dit en terminant l'auteur de cette attachante étude, que le grand-maitre, sur le bûcher , cita Clément V à comparaître dans quarante jours devant le tribunal de Dieu , et Philippe-le-Bel , dans l'année. Cette prédiction ne fut faite probablement qu'après ces deux événements ; mais l'opinion populaire qui commençait à réagir contre les premières impressions qu'elle avait reçues, put être frappée de ces morts si promptes et des malheurs qui ne cessèrent , depuis le supplice de Molay , d'accabler Philippe et sa famille. Peu de jours après, il découvrit que l'adultère l'avait souillée ; ses trois belles filles en furent accusées , et deux convaincues, du moins autant qu'on peut en juger par des procédures ténébreuses , terminées par d'affreux supplices. Il parait que le chagrin abrégé les jours du roi , mort à l'âge de 46 ans ; quatorze ans après , ses trois fils , réputés comme lui , les plus beaux hommes de leur temps , et qui régnèrent successivement , n'existaient plus , ne laissant après eux ni héritiers ni gloire. »

---

*Séance du 26 avril 1862.*

M. le président dépose les bulletins ou les recueils des Sociétés académiques de Valenciennes , Poitiers et offre de la part de MM. Boissier , de la Bru-guière, baron de Belloguet, un discours d'ouverture du cours professé au collège de France, un opuscule



sur le mode d'élection à l'Institut et un Essai sur la philosophie des religions.

M. le président lit, au nom de M. l'abbé Gareiso, un rapport sur une *Flore médicale belge*, envoyé en hommage. Ce rapport qui contient une appréciation des mieux motivées et des vues exactes autant qu'ingénieuses sur la botanique, est écouté avec la satisfaction la plus marquée.

M. Nicot donne lecture d'une étude qu'il vient de faire sur l'influence qu'ont exercée les croisades. Se plaçant entre les détracteurs irréligieux et systématiques, qui n'ont regardé ces grandes guerres du moyen-âge que comme une entreprise dictée par la folie et la superstition, et s'éloignant également de ceux qui n'y ont vu que des bienfaits et un principe de rénovation pour le monde qui allait périr, M. Nicot indique dans la première partie les pertes d'hommes, d'argent, de richesses littéraires (incendie de la bibliothèque de Constantinople) et les fléaux (peste et lèpre) qu'entraînèrent ces lointaines et périlleuses expéditions.

Dans la seconde partie, délivré de la tâche toujours pénible de censurer et d'accuser, il examine successivement l'influence salutaire que les croisades ont exercée sur l'Eglise, la royauté, la noblesse, le peuple; sur la navigation et le commerce, sur la civilisation en général et principalement sur les choses de l'esprit: métaphysique, histoire, langues, poésie, enfin, sur l'agriculture, les arts et l'industrie.

Une des plus heureuses conséquences qu'assigne M. Nicot à cette offensive hardie de la chrétienté contre l'Islamisme, fut le progrès fait en histoire et dans la langue et la littérature françaises. Il signale ainsi cette double amélioration.

« L'histoire surtout fut agrandie, elle ne fut plus un simple récit, une série d'anecdotes, ou, comme dans l'antiquité, un exercice d'éloquence; elle devint

ce qu'elle doit être : une peinture de mœurs propre à instruire non seulement les contemporains, mais encore les générations futures en retraçant avec impartialité, avec scrupule, la physionomie des hommes de l'époque, dont elle doit faire connaître le caractère, les opinions, les préjugés et même l'industrie et le commerce méprisés jadis comme serviles. Jusqu'alors les moines avaient été seuls dépositaires des sciences historiques, mais aucune époque du moyen-âge ne présente un aussi grand nombre d'annalistes consciencieux, émouvants, que les croisades. Chacun voulait conserver le souvenir de tant d'actions pieuses et réveiller l'enthousiasme des Européens par des récits extraordinaires. Il est bien vrai qu'il se mêlait parfois à ces récits quelques fables enfantines, mais en somme pourtant, à mesure que les expéditions saintes se multiplièrent, l'esprit des historiens sembla s'agrandir avec le sujet même qu'ils traitaient, et, en ajoutant au souvenir, ils étendirent la perspective.

» Ce fut, ce nous semble, un immense progrès de voir succéder aux chroniques de Grégoire de Tours, de Frédégaire, de Nitard, d'Eginhard et de ces moines de Saint-Denis, qui ouvraient leur chronique par l'histoire de Francus fils d'Hector, fondateur de la nation française; de voir succéder à ces contes puérils l'histoire de France par Suger, l'histoire animée du siège et de la prise de Constantinople par Villehardouin qui burina, dit-on, l'histoire avec la pointe de sa dague; celle de saint Louis par Joinville, soldat comme Villehardouin, ami et compagnon de captivité du bon roi, et la précieuse et savante histoire par Guillaume de Tyr, historiens tous remarquables parce qu'en eux la critique commence à vérifier les faits, parce qu'ils surent dégager l'histoire du roman et de la légende, trouvant le beau parce qu'ils cherchaient le vrai qu'ils dessinèrent dans une vive lumière, faisant évanouir ainsi de

mensongères apparitions dans le lointain obscur où elles étaient nées.

» Les langues se perfectionnèrent aussi, la langue latine était jusque-là le seul moyen qu'avaient les croisés pour communiquer entre eux, mais ils ne tardèrent pas, dans leurs relations fréquentes, à apprendre des idiomes jusqu'alors inconnus et à verser dans les leurs beaucoup d'éléments propres à les enrichir.

» La douceur du climat de l'Asie, l'établissement dans ces beaux lieux, des sensations nouvelles, des idées toutes neuves et presque romanesques, le commerce avec les Sarrasins qui avaient plus de connaissance et de lumières devaient nécessairement ajouter au trésor des langues. Comment les pèlerins qui ont visité tant de contrées, étudié tant de coutumes, comparé tant de mœurs n'auraient-ils pas beaucoup appris et beaucoup retenu dans leur odysée chrétienne? Qui peut calculer ce que la vue même rapide de tant de climats ce que l'échange inévitable de formes, de traditions sont capables de produire d'inventions et d'effets? On l'a dit : quand les peuples modifient leur existence sociale, ils modifient aussi leur langage ; il suit toujours la fortune des Etats.

Mais une des langues qui s'enrichit et se perfectionna le plus fut sans contredit la langue française. Dérivée du latin, elle emprunta alors au grec et à l'arabe de précieux éléments qui ont été une féconde semence. Pour ne m'arrêter un instant qu'aux mots eux-mêmes, je citerai : Alguazil, Algèbre, Alambic, Alcool, Fok, Kirat, Karat ; et pour notre patois : *Amaluga, Ablasiga, Algebis, Glab, Gour, Acata, Dourguo* ; et du grec pour notre patois encore :

*Caoumagnas*  
*Empura*

καυμα μεγα  
εν πυρι

*Cavalisco*  
*Kakalas*  
*Tuclé*

και αναλίσκω  
καγχαλαζειν  
τυφλη

Ne pourrait-on pas avancer, en considérant le génie de la langue grecque et celui de la langue française, que notre langue n'ayant point encore alors de caractère parfaitement fixé, se forma sur le génie de la langue de Démosthène, bien que dégénérée, et serait-ce s'humilier que de dire que le génie de la langue grecque, après avoir influé sur la littérature latine même du temps d'Auguste, influa encore à son déclin sur la langue française au berceau ? Et non-seulement l'idiôme français s'enrichit, mais il se répandit. Dans l'empire Byzantin on parlait aussi bien français qu'à Paris, et en Chypre et en Palestine la langue française fut en très-grand usage.

Etendue et perfectionnée, elle permit à la poésie de prendre un essor rapide. Les préparatifs de la guerre sainte, une certaine joie que font naître les nouvelles entreprises, le mouvement et le tumulte, qui les accompagnaient, animaient nos poètes d'une nouvelle ardeur. On chanta l'enthousiasme du dévouement religieux, les douleurs de la séparation, les aventures du voyage, le triomphe de la gloire, les joies du retour. L'imagination pouvait s'égarer à l'aise dans ces régions lointaines. Une vaste carrière était ouverte devant elle, le plaisir des brillants récits que doraient tant d'images fantastiques, toutes ces inspirations nées des croisades servirent à nourrir la passion. Ce fut alors que parurent en si grand nombre les troubadours et les trouvères. Ces ménestrels (comme on les appelait aussi) furent chez nous ce que furent les Bardes chez les anciens peuples Celtiques, et les Skaldes chez ceux du Nord. Mais avec cette différence que les tyrtées de ces peuples

féroces et guerriers entonnaient des chants de guerre et de mort, tandis que les chants de nos troubadours, inspirés par les sentiments chevaleresques et par l'esprit poétique de la nation la plus brave et la plus enjouée, avaient revêtu un caractère érotique que notre littérature a longtemps porté et qui s'efface à peine aujourd'hui sous le sérieux de nos mœurs nouvelles.

A cette poésie s'associa la musique; le talent des versificateurs la mit en honneur, et bientôt les avantages accordés aux poètes et aux musiciens encouragèrent la culture des arts. Peut être alors la rime dont les vers Léonins avaient donné une idée, fut introduite dans les sirventes et les *cansons*. Mais ce qui est positif, c'est qu'on emprunta alors aux Arabes l'usage de récompenser avec des vêtements précieux les accents de ces chantres des héros et des belles. On donna aux ménestrels le droit de partager, avec les hérauts d'armes, les éclats des lances brisées dans les tournois et les paillettes d'or et d'argent qui jonchaient le champ de bataille. Les seigneurs non contents d'encourager l'art des vers qui célébrait leurs exploits, le cultivèrent eux-mêmes.

» On a conservé le souvenir des essais poétiques de Charles d'Anjou, de Thibault de Champagne, de Richard d'Angleterre. Nous venons de le dire : un caractère particulier fut alors imprimé à la poésie. Les langueurs amoureuses en furent l'aliment le plus ordinaire, et plusieurs troubadours modulèrent sans fin l'ivresse et les peines de leurs molles émotions. Mais il y eut alors comme un double courant. A côté des galants triolets, des gracieux couplets de la pastourelle, de la ballade et de la cansoun qui volait légère et facile sur le luth harmonieux du troubadour, on entendait des hymnes qui respiraient la guerre et la victoire; ils semblaient échappés à la harpe des bardes, tant la

pensée était énergique et pleine de mouvement. Ces accents animés, qui quelquefois même venaient fortifier ceux des orateurs sacrés pour préconiser l'œuvre évangélique, ces accents, ces récits célébraient les exploits des croisés et surtout de Godefroi. Puis les contes sur les soudans, sur les enchanteurs vinrent d'Egypte et de Syrie. Ce fut là l'origine de ces romans de chevalerie qui eurent, sans doute, un côté justement ridiculisé par Cervantes, mais qui pourtant produisirent un grand effet, un grand bien par l'assiette fixe qu'ils donnèrent aux idées de loyauté, d'urbanité et même de piété ; car, qu'on ne s'y trompe pas : la chevalerie ne fut pas une institution seulement propre à entretenir et favoriser la vie voluptueuse des sens par la possession des attraits de la dame, mais elle élevait aussi les âmes à des contemplations plus dignes, en ramenant le regard vers Jérusalem et les esprits vers le Ciel d'où descend toute inspiration.

» Mais il est temps de résumer et de conclure.

» Nous n'avons point caché qu'il était résulté de ces guerres saintes la perte de sommes très-considérables pour l'achat et le transport des provisions, des munitions de guerre et pour le seul fret des vaisseaux ; la disparition à jamais regrettable des plus précieuses richesses littéraires. Nous avons signalé aussi la dépopulation et l'introduction de maladies jusqu'alors inconnues.

Mais disons aussi que le bien permanent l'emporte sur les maux passagers. Les croisades furent, qu'on me permette la comparaison, comme une inondation qui ravage et qui fertilise. Si on se représente la confusion de l'ordre social, les alarmes causées par les conquêtes des Turcs, on pourra les regarder comme une nouveauté nécessaire au monde qui allait périr de vétusté. En effet, dit M. Guizot (*Hist. de la Civil.*, p. 245, t. v) : « Elles

» ont tiré la société européenne d'une ornière très-  
 » étroite pour la jeter dans des voies nouvelles et  
 » infiniment plus larges; elles ont commencé cette  
 » transformation des divers éléments de la société  
 » européenne en gouvernements et en peuples, qui  
 » est le caractère de la civilisation moderne; elles  
 » ont amené l'étendue des idées, l'affranchisse-  
 » ment des esprits, l'agrandissement des existen-  
 » ces, une large sphère ouverte à toutes les acti-  
 » vités; elles ont produit à la fois plus de liberté  
 » individuelle et plus d'unité politique; elles ont  
 » poussé à l'indépendance de l'homme et à la cen-  
 » tralisation de la société.» Et surtout, disons-le  
 encore bien haut, par l'appauvrissement ou la  
 mort des feudataires, elles ont assuré la paix pour  
 le pays, l'affranchissement pour le peuple; et par  
 le retrait des fiefs l'agrandissement de la royauté;  
 puis, par le rapprochement des divers Etats de l'Oc-  
 cident unis par la croisade, l'islamisme fut con-  
 tenu, les races mongoles arrêtées dans leur terri-  
 ble invasion; par le contact avec la Grèce et l'A-  
 rabie, l'agriculture fut enrichie, quelques arts  
 perfectionnés et même toutes les limites reculées  
 dans les régions de la pensée. De sorte qu'on peut  
 dire que la croisade fut comme l'étincelle sacrée  
 qui éveilla le génie moderne, et que la croisade du  
 glaive fut aussi celle de la science.

En somme donc, les croisades eurent de salu-  
 taires effets. Mais pour terminer cette trop longue  
 étude par un trait pénétrant de mon éminent ami  
 Mignet, il faut déplorer profondément la dernière;  
 « elle fut inutile, et sans elle saint Louis aurait  
 » vécu quelque temps de plus pour le bonheur de  
 » son royaume. »

La séance est terminée par la lecture de l'épigramme  
 suivante de M. Bigot, où l'Académie a trouvé plu-  
 sieurs strophes remarquables, quelques traits d'une



vraie sensibilité et un refrain très-heureusement amené.

### **La Veillée de la Veuve.**

La nuit tombe, la lune pâle  
Monte au ciel gris. Mon pauvre toit  
Tremble, ébranlé par la rafale,  
Le givre bat le sol... J'ai froid.  
Hélas! ma mante brune et vieille  
Couvre mon enfant qui sommeille ;  
La misère éteint mon foyer :  
Dors, dors, mon fils ; ta mère veille  
Au pied de ton berceau d'osier.

Dors, puisque le Bon Dieu te donne  
Le sommeil, ce bien précieux ;  
Pour moi, le souci m'aiguillonne ;  
Le sommeil a fui de mes yeux.  
Ma tâche crie à mon oreille  
Et mon amour pour toi m'éveille  
Quand je sens ma tête plier.  
Dors, dors, mon fils ; ta mère veille  
Au pied de ton berceau d'osier.

Ma douleur amère et profonde  
Survit seule à mes biens perdus ;  
Et tu n'as que moi dans le monde  
Pour t'aimer ; ton père n'est plus !  
Au champ du travail, avant l'heure,  
Il tomba loin de sa demeure,  
Obscur martyr de l'atelier.  
Dors, dors, mon fils ; ta mère pleure  
Au pied de ton berceau d'osier.

L'angoisse et le deuil sur ma joue  
Ont creusé leurs sillons, — et puis  
Le labeur ou la faim me cloue  
Flétrit mes jours, brûle mes nuits.  
Grandis vite avant que je meure,  
Si demain la mort qui m'effleure  
A la terre allait me lier ?...  
Dors, dors, mon fils ; ta mère pleure  
Au pied de ton berceau d'osier.

Bientôt l'air impur des usines  
 Fera pâlir ton jeune front ;  
 Au contact des rudes machines  
 Tes frêles mains se meurtriront.  
 Pitié, Seigneur !... — Tête chérie  
 Au dieu de fer de l'industrie  
 Il faudra te sacrifier !  
 Dors, dors, mon fils ; ta mère prie  
 Au pied de ton berceau d'osier .

Pitié, Seigneur ! pour une mère  
 Au cœur brisé sous le fardeau .  
 Pitié ! pour ceux que la misère  
 Marque et ronge dès le berceau .  
 Donne à mon enfant, dans la vie,  
 Un cœur bon, une âme aguerrie  
 Et le pain noir de l'ouvrier . —  
 Dors, dors, mon fils ; ta mère prie  
 Au pied de ton berceau d'osier

---

*Séance du 10 mars 1862.*

M. le président dépose les recueils de la société d'émulation de l'Allier et les bulletins de la Société philomathique de Bordeaux, et offre de la part de l'Académie de la Rochelle un opuscule intitulé : *Le Monde sous marin*, et de la part de M. Federico Lancia di Brolo, un relevé statistique de l'instruction publique de Palerme.

Le secrétaire perpétuel lit une lettre qui lui a été adressée par M. Jules Canonge. L'Académie, frappée de la justesse des remarques, décide qu'elle sera insérée au procès-verbal :

Je vous prie de communiquer à l'Académie la traduction que voici (1) d'un hymne célèbre, dont une imitation

(1) Il a été inséré dans l'*Opinion du Midi* du numéro du 6 avril.

due au talent si élevé, si énergique de notre cher et illustre confrère M. Reboul, figure dans le récent volume de nos mémoires. Je vous recommande surtout d'expliquer à notre docte compagnie que nulle pensée de rivaliser avec l'œuvre de mon devancier n'a présidé à ce travail. Prise à un point de vue tout différent, la tâche que je me suis imposée n'était en rien la même. Je peux dire qu'elle était plus difficile et plus ingrate : Il s'agissait de se conformer d'un côté au sens, tel qu'il m'a été communiqué par d'honorables étrangers qui ont pris la peine de m'en faire une traduction plus littérale et plus complète que celle de M. le comte de Montalembert, et, de l'autre, au rythme d'un motif musical douloureusement célèbre, encore inconnu de nous tous. Avant tout, il a fallu se prêter aux exigences du chant, et le mot propre, l'image saillante ont dû, plus d'une fois, être mis de côté par l'impossibilité de les enfermer dans la borne prescrite.

L'Académie remarquera la dernière strophe qui s'est ajoutée depuis la publication du livre de M. de Montalembert. Il en est de ces chants comme de tout ce qui formule l'âme d'un peuple ; ce n'est le travail de personne et c'est l'œuvre de tous, œuvre jamais achevée et à laquelle chaque événement jette sa coloration, ajoute son trait. Cette strophe est navrante de résignation désolée ; je ne crois pas que la sainte fierté d'une nation qui, dans l'anéantissement de ses destinées, sent et veut garder sa dignité, se soit jamais plus douloureusement, plus noblement, plus saintement exprimée.

Recevez, cher et vénéré collègue, et veuillez faire agréer à l'Académie, en lui communiquant cette lettre et les vers qu'elle annonce, l'expression de mes sentiments respectueux.

Jules CANONGE.

M. Ollive Meinadier met sous les yeux de l'Académie l'inscription suivante qu'il a trouvée sur le linteau d'une porte d'étable, dans la maison du sieur Mourier, située à Marguerittes, Grand'-Rue :

D. M.  
( SERTORI  
PILIONIS  
ALBINUS  
FILI.

Il est facile de reconnaître qu'il s'agit ici d'un tombeau élevé par un fils aux *mânes* de son père. Cette pierre tumulaire est d'ailleurs semblable à celles qu'on a rencontrées en si grand nombre dans la ville ou les environs.

M. Liotard offre à l'Académie, pour son tribut de l'année et comme hommage de bienvenue, une étude sur Joachim Dubellay, qui joua un rôle si brillant, dans la pleiade du xvi<sup>e</sup> siècle, qu'on l'avait surnommé l'*Ovide français*.

Sans partager cet engouement, M. Liotard entreprend, et par la discussion et surtout par des citations, de montrer le mérite de cet écrivain et trace d'abord sommairement les caractères de la poésie, telle qu'elle était alors et telle qu'elle devrait toujours être. Vient ensuite l'examen d'un des principaux ouvrages du célèbre auteur : *La défense et illustration de la langue française*, qui n'est pas précisément un art poétique comme celui d'Horace et de Boileau, mais une espèce de théorie de l'art de bien dire, dont le but est de recommander l'usage, le développement et le perfectionnement de la langue française.

Dubellay débute par quelques observations de peu de valeur sur l'origine des langues, puis sur l'état et le pouvoir de la langue française qui, si elle ne fructifie, pas commence du moins à fleurir. Il compare, à l'aide d'une longue métaphore (figure qui lui est familière), la négligence de la langue française et la culture de la langue latine.

« Si notre langue est pauvre, dit-il, c'est par la  
 » coulpe de ceux qui l'ont eue en garde et ne l'ont  
 » cultivée à suffisance, ains comme une plante  
 » sauvage, en celui même désert où elle avait com-  
 » mencé à naistre, sans jamais l'arrouser, la tailler,  
 » ni défendre des ronces et espines qui lui faisaient  
 » ombre, l'ont laissée vieillir et quasi mourir.

» Mais eux (les Romains), en guise de bons agri-  
 » culteurs, l'ont premièrement transmuée d'un  
 » lieu sauvage en un domestique; puis, afin que  
 » plus tôt et mieux elle pût fructifier, coupant à  
 » l'entour les inutiles rameaux, l'ont, pour eschan-  
 » ge d'iceux, restaurée de rameaux francs et do-  
 » mestiques, magistralement tirés de la langue  
 » grecque, lesquels soudainement se sont si bien  
 » entés et faits semblables à leur tronc, que désor-  
 » mais n'apparaissent plus adoptifs mais natu-  
 » rels. »

Après avoir avoué les défauts et les défaillances de la langue maternelle, Dubellay se sent animé d'un orgueil national et se livre à cette espérance que, grâce à l'impulsion de ce bon roi et père François, *premier de ce nom et de toutes vertus*, la langue française qui *commence à jeter ses racines sortira de terre et s'élèvera en telle grosseur, qu'elle pourra s'égalier aux Grecs et aux Romains.*

Dubellay passe ensuite en revue les divers éléments de la rhétorique: l'invention, l'élocution, la disposition, la mémoire et la prononciation.

Il expose successivement ses idées sur ces cinq parties et toujours avec la même abondance et la même verve.

Le second livre est consacré à la poésie, qu'il trouve peu avancée encore, et qu'il voudrait fortifier et retremper, *non point ès auteurs français, parce que en ceux ci on ne saurait prendre que bien peu comme la peau et la couleur, mais en ceux-là (grecs et latins) on peut prendre la chair, les os, les nerfs et le sang.*

La poésie qu'il aime ce n'est pas celle des rondeaux, ballades, virelais et autres telles *épiceries* qui corrompent le goût; mais il réserve ses faveurs à l'ode, à l'épigramme. L'ode,

œuvre inconnue à la langue française, l'ode héroïque, chantant les louanges des dieux et des grands hommes, *le discours fatal des choses mondaines*, il fait peu de cas des épîtres et surtout des satires, parce qu'il veut que son poète soit *aliéné de mal dire*.

En traitant de la tragédie et de la comédie, Dubellay voudrait les voir *restituer* à la place qu'ont usurpée les farces et les sotties. Dans un chapitre consacré au poème, Dubellay, toujours patriote, recommande d'en emprunter le sujet à l'histoire nationale. De ces conseils qui forment une sorte de poétique, l'auteur passe à des principes de linguistique et presque de grammaire et à des règles détaillées de versification que M. Liotard discute avec goût et savoir. En énumérant les diverses qualités du poète, Dubellay met au premier rang la sensibilité et, paraphrasant le *si vis me flere* d'Horace, il s'exprime ainsi :

« Pour conclure ce propos, sçache, lecteur, que  
 » celui sera véritablement poète que je cherche  
 » en notre langue, qui me fera indigner, apaiser,  
 » esjouir, douloir, aymer, haïr, admirer, es-  
 » tonner; brief, qui tiendra la bride de nos affec-  
 » tions, me tournant çà et là à son plaisir. Voilà  
 » la vraie pierre de touche, où il faut que tu es-  
 » preuves tous poèmes et en toutes langues. » (1)

Aux citations en prose et pour donner une idée complète de l'écrivain, M. Liotard joint une citation en vers, celle d'un sonnet :

A très-illustre Princesse, M<sup>me</sup> Marguerite, Sœur du Roy.

(Marguerite de Valois, sœur d'Henry II.)

Par un sentier icognu à mes yeux  
 Vostre Grandeur sur ses ailes me porte,

(1) Ceci rappelle ce vers de la *Métromanie* :

« La sensibilité fait tout notre génie. »

Ou de Phœbus la main sçauante et forte,  
 Guide le frein du chariot des cieux.  
 Là eslevé au cercle radieux  
 Par un Dæmon heureux, qui me côforte,  
 Celle fureur tant douce r'en rapporte.  
 Dont vostre nom r'égale aux plus hauts Dieux.  
 O vierge donc, sous qui la Vierge astrée  
 A fait encor en nostre siecle entrée,  
 Prenez en gré ces poetiques fleurs.  
 Ce sont mes vers, que les chastes Carites  
 Ont émaillez de plus de cent couleurs  
 Pour aller voir la fleur des Marguerites.

M. Liotard résumant son jugement sur ce poète trop peu connu, « y a trouvé une chaleur de conviction, un sentiment juste et vrai des belles choses, une énergie d'expression qui ne se rencontre pas dans ses prédécesseurs. Ses défauts sont ceux de son temps : l'abus des détails oiseux, des épithètes descriptives. Mais ces défauts, dit-il en finissant, sont peut-être moins saillants que dans Ronsard, qu'on lui préfère généralement et qui s'intitulait si naïvement lui-même le prince des poètes français. »

M. Bousquet donne lecture d'une nouvelle élégie qu'il fait précéder de ces quelques mots d'introduction :

« Ce sujet a été traité plusieurs fois, mais s'il est bien d'avoir peint l'amour filial sous les traits d'un enfant, allant de ville en ville en appeler à la pitié, on a trop oublié ici, ce me semble, que l'art n'est pas complètement satisfait, lorsque d'un tableau quelqu'émouvant qu'il soit, il ne sort pas une leçon morale. De là le récit que vous allez entendre. J'ai voulu simplement remplir une lacune; si je n'ai pas réussi, que votre bienveillance, du moins, me tienne compte de l'avoir entrepris. »



### LE JEUNE SAVOYARD.

Pourquoi pleurer ?... je vais en France ,  
 Ce pays que la Providence  
 Se plaît à couvrir des hivers ,  
 Selon le temps a la semence  
 Et celle ci ses fruits divers .  
 Là , le travail jamais ne chôme ;  
 A chaque jour suffit son pain ;  
 Du mien je sais être econome ;  
 Ma Mère adieu ! de votre chaume  
 Je reviendrai chasser la faim .

Ainsi plus grand que la misère ,  
 Encore imberbe , un savoyard  
 Tentait de consoler sa mère  
 D' la souffrance du départ .  
 Efforts perdus , la pauvre femme  
 Dans l'amertume de son âme  
 Semblait s'irriter de ce soin ;  
 Et lorsqu'enfin , moins oppressée ,  
 Avec la voix lui revint la pensée ,  
 Son fils était déjà bien loin . . . .

Le soleil déclinait , Paris s'offre à sa vue,  
 Il pâlit un instant ; mais dans son âme émue  
 Revient le souvenir qu'une invisible main  
 Ne l'a jamais laissé sur le bord du chemin ,  
 Et, l'œil demi-voilé d'une larme furtive,  
 De la cité royale il aborde la rive .  
 Le voici donc , grandi de l'avenir ;  
 Pur comme un ange aux célestes demeures ,  
 De chaque jour usant les heures  
 A des travaux que le Ciel doit bénir .

Rien ne coûtait à son jeune courage :  
 Il gagnait peu , mais pour grossir son gain ,  
 Quelqu'abondant que fût l'ouvrage ,  
 Sa nourriture était du pain ;  
 Et sous le poids de cette vie austère  
 Était-il près d'être accablé . . . . .  
 Il répétait : c'est pour ma mère . . . . .  
 Et son courage était doublé .

Aussi , qu'ils étaient purs ses songes !...  
 Aimable enfant , bercé de leurs mensonges ,  
 Tes maux du jour étaient plaisirs la nuit ;  
 Mais dans ce monde il n'est rien de durable ;  
 Et ton bonheur , élevé sur le sable ,  
 Devait crouler avant d'être construit !...  
 Un jour d'été , plus chaud que de coutume ,  
 Le soleil brûlait l'air ; de fatigue abattu ,  
 A l'ombre il s'endormit , gardé par son costume ,  
 De ses haillons il était revêtu.  
 Eh bien ! ô presage funeste !  
 Dans ses haillons on a fouillé !...  
 Il cherche son trésor , on l'en a depouillé ;  
 Le désespoir est tout ce qui lui reste .

Il s'y livre , il pousse des cris...  
 L'ouvrage de trois ans !... que deviendra sa mère ?...  
 Partons , s'écriait-il , abandonnons Paris.  
 Mon rêve était une chimère...  
 Oh ! que n'ai-je , mon Dieu , cherché de mes sueurs  
 A féconder nos bois .. Là , du moins l'infortune  
 Peut reposer sans crainte aucune  
 Qu'on lui prenne l'obole humide de ses pleurs...

Le lendemain , brisé par la souffrance ,  
 Il avait fui Paris , ce gouffre immense  
 De mal , de bien , de vices , de vertus ,  
 Avec une douleur de plus  
 Et plus pauvre d'une espérance .

Qu'importe ! noble enfant , saine et sauve est ta foi ;  
 Tu reverras sans rougir ton village ;  
 Que de gens ont fait ton voyage  
 Qui sont , hélas ! plus à plaindre que toi .

L'auteur reçoit les remerciements de l'Académie  
 qui s'est montrée satisfaite de voir atteindre le but  
 moral que se proposait l'auteur et de rencontrer  
 une forme souvent heureuse et un fonds de sentiment  
 qui touchent.

---

*Séance du 24 mai 1862.*

Après le dépouillement de la correspondance , M. le président dépose les bulletins des sociétés de Caen , de St-Omer , de Mende , Poitiers et les recueils des Académies de Nantes , Amiens , Châlons-sur-Marne , et offre , de la part de MM. Armand de Flaux, l'abbé Besson et Huard, un *Voyage en Scandinavie* , une *Notice biographique* et une *Histoire abrégée du Consulat et de l'Empire*.

M. Pelet lit la note suivante :

« Lorsqu'en 1809 , on commença à détruire l'espace de village qui s'était formé peu à peu dans l'enceinte de notre amphithéâtre , comme vous l'avez vu par le plan que j'ai eu l'honneur de vous communiquer ; il existait une seule maison à trois étages construite en pierres de taille , dont les propriétaires jouissaient , depuis un temps immémorial, du droit de communiquer dans le monument romain ; et , à cet effet , il y avait une porte au niveau du sol de la galerie , au premier étage. J'ai souvent fait moi-même usage de ce droit , car M. Seguin , chirurgien , qui en était le propriétaire en 1809 , était mon parent et l'héritier de la famille Razoux à laquelle elle avait appartenu.

» Lorsque cette maison fut démolie , j'ai maintes fois entendu dire qu'une épée romaine s'était trouvée sous la toiture , mais alors cette découverte n'avait pour moi aucun intérêt.

» Le demi-siècle qui s'est écoulé depuis n'en avait point effacé le souvenir de ma mémoire, lorsque , il y a quelques jours , on est venu me dire ,

avec un certain mystère, qu'une famille de Nîmes possédait un glaive romain trouvé jadis dans les Arènes, et portant, sur chacun des côtés de la lame, une inscription différente incrustée en cuivre ; l'une était l'inscription que les légions romaines portaient sur leurs étendards, et que l'on voit sur quelques médailles de Tibère : S. P. Q. R., *Senatus populusque Romanus* ; l'autre, que je viens soumettre à votre appréciation, se compose de quatre sigles : I - M - P. R.

» Au milieu de chacune de ces légendes, il y a un buste, également incrusté en or ; celui de la première est couronné de laurier ; l'autre me semble orné d'une couronne de comte. Les lettres R. G., de petite dimension, et quelques signes difficiles à déterminer, précèdent la première inscription et erminent la seconde.

» Ce ne fut qu'après de longs pourparlers que je pus savoir que cette épée était la propriété de M. le docteur Bolze qui la tenait de sa famille où elle était depuis longtemps ; il m'a confirmé qu'en effet elle avait été trouvée sous la toiture d'une maison de l'Amphithéâtre.

» Malgré l'inscription S. P. Q. R., il est bien évident pour moi que cette arme n'est point antique ; la conservation de sa lame à double tranchant, sa longueur de 90 centimètres en y comprenant la soie ; sa largeur de trois centimètres et demi, me font conjecturer que c'est la une épée du moyen-âge, dans le genre de celles qu'on voit si souvent sur les sceaux des rois, des ducs, de s comtes anciens, comme symbole de l'autorité ; elles étaient particulièrement la marque de la souveraineté de ces derniers, comme le sceptre l'est de celle des rois,

» Les épées antiques sont fort rares ; on n'en connaît guère que cinq ou six dont le fer est même fortement rongé par la rouille ; celle que l'on voit

au musée de Naples fut trouvée à Herculanium : « Elle a , dit Winckelmann , une lame de fer d'un » peu plus de trois palmes romains de long » (65 centimètres) , dont le fourreau est garni de » gros clous plats (1) » , sur les bas-reliefs de la colonne trajane , qu'on peut voir maintenant à Paris , les épées des soldats , des enseignes et des simples prétoriens , sont toujours du côté droit , celles de l'empereur , des officiers prétoriens , des tribuns et des centurions sont toujours du côté gauche ; toutes sont courtes et très-larges par le bout , avec de grandes et fortes poignées (2). M. le comte de Caylus (3) donne à l'épée romaine une largeur de 29 lignes (65 millimètres). On attribue au défaut de fabrication la cause pour laquelle les épées romaines de fer ont toutes été détruites par le temps ou par la rouille ; cette conjecture paraît d'autant plus vraisemblable qu'on trouve encore aujourd'hui sous notre sol des armes gauloises parfaitement conservées (4).

» Permettez-moi, Messieurs, de soumettre à votre appréciation , et avec une très-grande réserve , une conjecture qui m'a été suggérée par la localité où cette arme a été découverte, sans rien préjuger , toutefois , sur l'interprétation des sigles gravés sur cette épée.

» Depuis l'établissement des Visigoths dans le Midi de la France , l'Amphithéâtre de Nîmes servait de forteresse à cette ville. Cette destination avait peuplé ce vaste bâtiment d'habitants distin-

(1) *Découverte d'Herculanium* , page 215. Paris , 1784.

(2) La poignée de l'arme que possède M. Bolze n'existait pas ; celle qu'on y a mise est neuve.

(3) Réol , page 241.

(4) Polybe dit positivement que la fabrication des armes celtibériennes était supérieure à celle des Romains.

gués par la profession des armes qui y avaient établi leur demeure (1) ; de là se forma cette espèce de communauté ou corps de chevaliers du château des Arènes, *milites castrî Arenarum*, composée de la principale noblesse de Nîmes. C'est à eux qu'était confiée la garde du château que les Visigoths avaient construit dans l'Amphithéâtre, qui formait toute la défense des habitants. Les auteurs de l'histoire du Languedoc (2) nous apprennent que *plusieurs* de ces chevaliers s'obligèrent, par un serment qu'ils prêtèrent devant l'autel de saint Martin, de conserver fidèlement, de toutes leurs forces et de tout leur pouvoir, le château des Arènes avec *ses forteresses* au vicomte Bernard-Aton IV et à Cécile de Provence, sa femme, et à celui de leurs fils à qui ils le remettraient. Parmi les chevaliers qui firent ce serment se trouvent, dit l'historien de Nîmes (3), Raimond de Vézenobres, Guillaume de Collias, Guillaume-Bernard de Rodillan, Pons de Vézenobres, Pons de Sauvignargues et Raimond de Palvérières.

» On pense que Bernard Aton IV, qui était à la veille de son départ pour la Terre-Sainte, exigea ce serment des chevaliers du château des Arènes pour s'assurer de leur fidélité pendant son absence. Il partit en effet le 31 août 1101 pour aller rejoindre le comte Raymond de Saint-Gilles qui était en chemin pour Jérusalem (4). N'est-il pas bien probable que le vicomte Bernard-Aton IV qui commandait cette redoutable milice, composée de la principale noblesse de Nîmes, qu'il avait tant de

(1) Ménard, v. 1, p. 188.

(2) *Hist. Gén. du Languedoc*, t. 11, preuves, p. 353.

(3) Ménard, vol. 1, p. 189.

(4) *Hist. Gén. du Languedoc*, t. 11, preuves, pages 356, 360.

motifs de se concilier (1), devait, comme ses frères d'armes, faire sa demeure dans le château des Arènes, et sans doute dans la maison la plus importante, celle où notre arme a été trouvée? Dès lors, l'épée que possède M. Bolze pourrait avoir appartenu à Bernard-Aton IV ou à l'un de ses successeurs, car les *milites castris Arenarum* subsistèrent encore longtemps après.

» En 1185, Bernard Aton fils céda à Raymond V, comte de Toulouse, le vicomté de Nîmes qui fut dès ce moment uni au domaine des comtes de Toulouse.

» Par une charte passée le 4 janvier 1219, le jeune Raymond, comte de Toulouse et de Nîmes, accorda divers privilèges en fief aux chevaliers du château des Arènes, dans le but de se les concilier de plus en plus (2).

» Dans l'année 1226, le roi Louis VIII demanda que les chevaliers des Arènes cédassent à ses troupes les maisons qu'ils avaient dans les Arènes, jusqu'à ce qu'il eût fini le siège d'Avignon, ce qui eut lieu en effet (3). Depuis cette époque, la ville de Nîmes fut réunie à la couronne et sous la domination immédiate des rois de France.

» Il y a apparence qu'à cette époque, les chevaliers des Arènes cessèrent d'exister.

» Ainsi l'épée dont nous avons l'honneur de vous entretenir daterait au moins du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle.

» Si cette conjecture vous paraissait plausible, il faudrait admettre que les *milites castris Arenarum* avaient pris pour devise la légende militaire que les prétoriens gravaient sur leurs boucliers :

(1) Ménard, vol. 1, p. 234.

(2) *Id.* *id.* 283.

(3) *Id.* *id.* 295.



S P Q R , comme la ville de Nîmes a adopté pour ses armoiries la médaille COL NEM.

» Il resterait encore à interpréter les sigles I M P R dont se compose la seconde inscription ; se rapporterait-elle au commandant de la noble milice ? C'est une question que nous soumettons à de plus habiles. »

Le même M. Pelet, met sous les yeux de ses confrères les estampages de trois inscriptions inédites. La première a été relevée par lui à St-Géniès-de-Malgoirès, chez M. Briançon, sur un cippe funéraire de grandes dimensions, orné de deux figures de femmes d'un assez fort relief. On lit, au dessous de ces deux figures :

TERTVLLA L  
CATVPRIS F

LVCIA L  
VASSEDONIS F

Les deux autres ont été trouvées à Nîmes, dans le faubourg Saint-Charles. Les propriétaires, dans les murs desquels elles se trouvaient encastrées, en ont généreusement fait l'abandon à la ville, et l'autorité municipale a pris soin de les faire transporter au Musée. Ce sont également deux inscriptions funéraires. La première porte :

D. M.  
C NEMONI  
PLOCAMI  
PATRONO PISSIM  
C NEMONIVS  
PAEDEROS  
LIB

On remarque au bas de la pierre la représentation de plusieurs *bonnets d'affranchis*. Ce signe nous indiquerait, lors même que le dernier mot de l'inscription LIB ne nous l'apprendrait pas, que C. Némonius Pédéros avait été affranchi par

C. Némonius Plocamus , à qui sa reconnaissance éleva ce tombeau.

La seconde inscription est ainsi conçue :

D. M.  
QVINTI Q F  
RESTITVTA  
NEPTA  
D. S. P

M. Ollive-Meinadier a encore découvert dans la commune de Marguerittes , l'inscription suivante , également inédite, sur une dalle funéraire trouvée par M. Jean Cériz , de cette commune , dans un champ à lui appartenant , au quartier de *Font-d'Arquières*. Elle est gravée dans un encadrement de 0<sup>m</sup>20 de haut et de 0<sup>m</sup>23 de large. La hauteur totale de la pierre (arrondie par le haut) est de 0<sup>m</sup>54 et la largeur de 0<sup>m</sup>29 :

Q FABIO  
DONATO

M. A. Viguié lit ensuite la première partie d'un essai sur le *problème de la misère* , qui a fait naître, dans ces derniers temps , tant et tant de livres remarquables, en Angleterre , en Allemagne, en France surtout où MM. de Gérando , de Ville-neuve-Bargemont , Buret , Moreau , de la Farelle , Béchard , Dariste , Doniol, Frégier, Levasseur , du Cellier, Feittet ont *éclairé d'un jour nouveau* les questions relatives à la vie sociale des peuples modernes.

«Ce sont là, dit M. Viguié, de nobles efforts, des préoccupations courageuses. Un tel travail, ajoute-t-il, ne saurait être vain ni devant les hommes ni devant Dieu. »

Cette ardeur , si générale de nos contemporains à rechercher les causes de la misère , à créer des

moyens d'assistance, à imaginer des palliatifs, doit avoir une cause puissante. Serait-ce que la misère aurait atteint de nos jours un degré d'aggravation que les temps antérieurs n'ont pas connu ? Serait-ce parce que les cœurs étaient autrefois moins touchés de ces terribles infortunes ?

M. Viguié n'admet aucune de ces suppositions. La cause de l'heureux entrainement qu'il signale vers la solution de ce grave problème social, est une cause multiple. L'auteur en expose les éléments essentiels.

1° C'est que l'avènement d'une science nouvelle, l'économie sociale et politique, a naturellement appelé l'attention et les recherches sur la misère. Ce n'est pas, sans doute, qu'on ne s'en occupât point, autrefois, non, car à toutes les époques le cœur a tressailli devant les infortunes du prochain, mais tous les livres anciens sur ce sujet ne sont en quelque sorte que des fragments et ne forment pas un traité spécial sur la matière ; ils n'offrent en aucune manière une exposition complète de ces infortunes, de leurs causes, de leurs effets, de leurs remèdes. Ce n'est que de nos jours, et grâce à l'économie politique, que la considération philosophique de la misère comme phénomène social, a provoqué des traités spéciaux.

2° Si de nos jours la question de la misère est une des plus profondes préoccupations publiques, c'est qu'elle est universellement comprise et plus douloureusement sentie. L'idée évangélique : *Tout homme est mon prochain et mon frère*, est entrée au cœur de tous et, pour tous ceux qui souffrent comme pour ceux qui sont les privilégiés de la terre, cette idée est liée au grand problème social du moment.

Après ce coup-d'œil jeté sur l'état actuel, M. Viguié se demande ce qu'est le paupérisme, fait nouveau, ou du moins, fait récemment observé, tandis

que la pauvreté est un fait ancien qui a commencé avec le monde et qui vraisemblablement ne finira qu'avec le monde. Cette pauvreté, il détermine en quoi elle consiste, ce qu'elle a de relatif, la souffrance physique elle-même variant suivant les temps, les milieux, les races d'hommes. Le paupérisme à son tour est défini, exposé, discuté par l'auteur. Ce qui le caractérise, c'est le contraste entre une richesse, une opulence extrême et une misère sans nom, c'est l'ombre et la lumière, le prodige de la production et le dénûment abject; le paupérisme ne s'aperçoit dans ses proportions effrayantes qu'à l'éclatante lumière de la civilisation avancée.

Un second trait du paupérisme c'est l'étendue, la progression et comme le rayonnement de la misère, il y a entre la misère et le paupérisme la même différence qu'entre une maladie à l'état sporadique et une maladie à l'état épidémique.

3° Il faut observer que l'élément moral est dans le paupérisme comme ailleurs un des caractères du temps. Les malheureux n'ont pas la patience de souffrir longtemps, ils menacent l'ordre social et ont comme le regret de le menacer. « Il y a dans ces esprits tourmentés comme une oscillation entre la honte de mal faire et la joie forcée de tout anéantir. Comme un nuage chargé de la foudre ils se balancent au-dessus des sociétés qui regardent avec effroi si l'orage éclate et qui aperçoivent, presque à intervalles fixes, suspendue sur leurs têtes cette menace de destruction. »

Un dernier trait qui caractérise le paupérisme c'est non seulement l'effroi, mais la compassion et l'humiliation qu'en éprouvent les peuples civilisés, il est pour eux une souffrance, un danger, une honte. Aussi c'est pour eux un devoir, un besoin d'y apporter quelque remède.

Après avoir expliqué comment l'esprit public

s'est porté avec un empressement sympathique et anxieux vers la question de la misère, l'auteur apporte aussi son tribut modeste, non pour refaire ou compléter les travaux de tant d'esprits élevés, mais parce qu'il est bon, dit-il, d'entendre aussi des hommes qui ont du moins l'expérience des souffrances individuelles; qui sont en contact journalier avec les pauvres et avec les riches et qui connaissent à la fois les durs et les tristesses de l'atelier et de la mansarde, et les aveux et les reticences et les bonnes dispositions des privilégiés du monde.

Le fil conducteur qui l'a guidé dans ces recherches, ce sont non point de simples faits de statistique, mais des principes fixes, inébranlables, résultat de l'observation du monde et de l'observation du cœur, de véritables faits de conscience. Ces faits, ces principes, il les appelle la loi de la souffrance, la loi de la liberté et la loi du progrès. Il expose et discute éloquemment ces trois grandes lois, et il dit en parlant de la première: « La souffrance, dans le sens le plus général, est une des conditions de l'humanité. L'homme est né pour le travail et pour la peine. La loi de la douleur m'apparaît partout écrite. Je ne parle pas de cette entrée dans la vie qui ne s'opère qu'au péril de la mort, ni de cette sortie de la vie avec son aspect repoussant et funèbre. Je ne parle pas des maladies, des disettes, des fléaux, des catastrophes de tout genre qui assaillent l'humanité. Considérez seulement l'homme à l'état adulte et normal, sans contredit le roi de la création est l'être le plus indigent de son empire. Tout vit, tout respire, tout chante, tout semble heureux dans la nature. Lui seul n'arrive à vivre et à se conserver que par l'effort et par la douleur. Le vêtement, la nourriture, la préservation personnelle contre tout ce qui l'entoure, il faut qu'il conquière tous ces éléments de l'existence par le travail et par le danger. Mais eût-il

tous les besoins du corps satisfaits, l'homme ne serait pas encore sans souffrance : la vie intérieure exige plus de fatigues et de tourments que les nécessités physiques les plus impérieuses ; à l'esprit aussi, il faut, sous peine de mort, des aliments à consommer, à l'esprit, il faut le pain de vie. Et, chose digne d'attention, plus les besoins inférieurs sont satisfaits, plus les besoins de l'âme deviennent élevés et nombreux ; et à mesure que ces derniers sont satisfaits à leur tour, il s'élève en nous des aspirations plus ardentes, plus délicates et plus hautes. Qu'est ce à dire sinon que, dans la destinée terrestre, l'homme seul est sans cesse en tourment et comme pressé par l'insatisfaction et par la souffrance vers un idéal que le présent ne saurait jamais lui donner. Supprimez la souffrance, j'estime que vous supprimez l'aiguillon et la marque de la vie supérieure et éternelle. S'il n'y a plus de souffrance ici-bas, si nous n'avons plus rien à désirer, c'est bien, tout est enfermé sur la terre, notre but définitif est atteint et notre destinée remplie. Mais si la souffrance est la loi de tous les hommes et plus particulièrement la loi des meilleurs, c'est que le but n'est pas atteint, c'est que notre destinée est plus haut.

» Il y a plus, et le développement de ma pensée est naturel et logique. Si la souffrance est la loi humaine, si elle est l'aiguillon du monde supérieur, elle doit être un privilège et une noblesse de notre race, et elle l'est en effet. Voyez ! dans la création du Tout-Puissant, il y a une progression admirable et comme une échelle qui s'élève par d'insensibles degrés de l'objet le plus infime jusqu'à la créature faite à l'image de Dieu. Or, sur cette échelle morale, pour déterminer le degré que chaque être y occupe, quelle sera la marque ? La faculté de la souffrance. Y a-t-il une créature inférieure, elle souffre moins ; supérieure, elle souffre davantage.

Le signe de la noblesse, c'est la capacité de la douleur. Il y a dans la création des choses qui ne souffrent pas : c'est l'élément inférieur, et tout au bas de l'échelle : c'est la pierre du chemin, c'est l'eau du torrent, c'est ce qui n'a ni sentiment ni vie. Il y a dans la création des êtres qui ne souffrent pas ou qui souffrent à peine, ce sont les êtres inférieurs qui végètent sans intelligence et dans les mouvements desquels on a peine à discerner même l'instinct. Il y a, enfin, dans la création, des hommes qui ne souffrent pas ou qui souffrent à peine; ce sont les hommes qui ont perdu le sentiment des choses supérieures et le don de la sympathie pour leurs semblables; mais ceux là on les appelle les êtres descendus, dégradés, et la nature humaine hésite à revendiquer comme lui appartenant des êtres qui n'ont plus la faculté de souffrir.

»Mais je sais dans la création des êtres qui ont eu le tourment et le privilège des plus grandes douleurs, et ceux-là sont les héros spirituels, les grands cœurs, les saints triomphants de l'humanité. Au fond, quoi de plus logique ! Elevez mon âme, purifiez la, faites que je m'attache avec ardeur à tout ce qui m'entoure, rendez moi plus sympathique à toutes les misères; que faites-vous? Vous me fournissez des éléments de souffrance. Ma conscience va être d'autant plus angoissée à la vue des hontes et des scandales de l'humanité; mon cœur va être d'autant plus brisé par toutes les infortunes et d'autant plus déchiré par la douleur de ne pouvoir leur appliquer aussitôt un remède nouveau. Présentez-moi donc dans l'histoire un cœur plein de noblesse et de dévouement, aspirant au bien avec puissance et brûlant d'entraîner ses frères dans sa voie sanctifiée, c'est un cœur qui a souffert, et plus grand il aura été, plus large et plus profonde aura été sa blessure. Nous avons tous des noms sur les lèvres : vous pensez à un génie, à un libéra-



teur, à un saint, à un apôtre, à un martyr. Et pour ne dire qu'un nom, « le nom qui est au-dessus de tous », la voix prophétique, pour signaler à la terre le caractère de gloire et de rédemption de Jésus-Christ, dit ces simples paroles : Il sera l'homme de douleurs.

» Ainsi la souffrance est une loi de l'humanité. A ce titre elle est un signe de noblesse, un incessant appel vers la destinée supérieure. Par conséquent, aspirer à la destruction absolue de la douleur, c'est aller contre la nature, c'est faire un rêve funeste. Par conséquent, tous les systèmes matérialistes qui ont la prétention de fonder ici-bas le bonheur parfait, d'en exclure l'excitant de la souffrance, et d'enfermer la destinée humaine dans les limites du temps présent, tous ces systèmes sont en contradiction avec la condition même de la vie et avec les plus hautes et les plus saintes aspirations de l'être. Ils sont plus que faux, plus qu'irréalisables : ils sont dégradants. »

C'est avec la même élévation de pensée et le même éclat de langage que M. Viguié a traité des deux autres principes qu'il a établis. Mais comment le problème de la misère a-t-il été compris chez les nations de l'antiquité, en particulier chez les Hébreux, chez les Grecs, chez les Romains ? Comment se présente-t-il dans le monde moderne ? C'est ce que M. Viguié se propose de rechercher encore.

L'Académie, hautement satisfaite de ce qu'elle vient d'entendre, engage M. Viguié à achever son remarquable travail. Elle est persuadée qu'il n'en est pas de plus utile et de plus conforme aux tendances sérieuses, investigatrices et philanthropiques de notre époque.

M. Frossard, présent à la séance, après avoir remercié du titre de membre honoraire que lui a récemment accordé une compagnie dont aujourd'hui il suit de loin les travaux avec tout l'intérêt qu'il

mettait autrefois à les partager, M. Frossard déroule le vaste plan au pastel qu'il a fait des Pyrénées. Placé sur le pic du Midi, il a pu embrasser du regard toute l'étendue de la chaîne depuis Collioure jusqu'à Bayonne. Il indique successivement et décrit les divers sommets et notamment la Maladelta, le Mont-Perdu, le Marboré, le Vignemale, et traite particulièrement de la constitution de ces montagnes sous le rapport géologique. Un fait lui a paru digne de remarque, c'est l'ordre chronologique dans lequel les différents terrains ont paru jusqu'ici avoir été soulevés sur les autres plateaux. Cet ordre n'est pas toujours suivi dans les couches qu'il a observées aux Pyrénées; ensuite ces couches se sont souvent montrées dans des positions obliques, ce qui fait supposer qu'elles ont été soulevées et redressées au moment où émergeait la montagne sur le flanc de laquelle elles s'appuient.

M. Frossard fait ensuite part de ses observations sur la formation des vallées, sur le transport des gros blocs erratiques qu'on y rencontre et termine par des remarques sur les glaciers, en donnant des détails curieux sur l'étendue et le nombre décroissant de ces masses d'eau congelée, qui présentent le plus souvent un immense miroir resplendissant et quelquefois de vrais portails de cristal et des aiguilles éclatantes.

L'Académie, vivement intéressée par cette communication, remercie l'auteur et l'engage à continuer des recherches qui auront sans doute encore des résultats proportionnés au zèle scientifique et aux connaissances variées de l'auteur.

*Séances du 7 et du 21 juin 1862.*

M. le président distribue les recueils des Académies de Toulon, Le Mans, de l'Eure, et offre le quatrième volume de la *Flore du Gard* de feu M. de Pouzolz, que M. Coursière a bien voulu compléter.

M. Dumas lit un rapport sur une histoire abrégée du Consulat et de l'Empire. C'est un petit volume in-12 destiné aux écoles publiques, qui a le mérite de résumer avec concision les principaux faits de cette double époque.

Après avoir signalé l'utilité de l'ouvrage, M. Dumas fait part à l'Académie de ses remarques critiques qui ont paru si justes et si bien motivées, qu'il a été décidé qu'elles seraient adressées à l'auteur qui aimera sans doute à en profiter dans une nouvelle édition.

M. Ollive-Meynadier communique à l'Académie quelques remarques sur la solution d'un problème d'algèbre.

M. Aurès porte ensuite à la connaissance de l'Académie, quelques nouveaux résultats déduits de ses dernières recherches sur les monuments antiques. C'est de la colonne Trajane qu'il s'est occupé. Il y a constaté, une fois de plus, la même prédilection pour les nombres impairs, particulièrement pour les nombres 3 et 7, et la même précision dans l'observation des règles et des proportions définies.

Ainsi, notamment, après avoir établi que le pied, dont les constructeurs de ce remarquable monument ont fait usage, avait 296<sup>m</sup>4 de longueur, M. Aurès a conclu :

Que la marche qui règne sur le pourtour mesure 7° (1) de hauteur, sur 3<sup>p</sup> de largeur et 27<sup>p</sup> de longueur sur chaque face. ( $27 = 3 \times 3 \times 3$ );

Que la base sur laquelle le soubassement repose est un carré de 21<sup>p</sup> de côté. ( $21 = 3 \times 7$ );

Que le diamètre inférieur de la colonne a 12<sup>p</sup> 1/2 et correspond ainsi fort exactement au huitième de la hauteur totale, que l'on sait être égale à 100<sup>p</sup>;

Que le diamètre supérieur a 10<sup>p</sup> 10° conformément à la règle de Vitruve, qui consiste à diviser, dans ce cas particulier, le diamètre inférieur en 7 parties et 1/2 pour en donner 6 et 1/2 au diamètre supérieur. ( $12^p 6^\circ = 150^\circ : 10^p 10^\circ = 130^\circ :: 7 \frac{1}{2} : 6 \frac{1}{2} :: 45 : 13$ );

Qu'en outre et conformément à une autre règle du même auteur, la plinthe qui sert de base à la colonne proprement dite, mesure 17<sup>p</sup> 30° en carré et se trouve, par conséquent, égale au diamètre inférieur augmenté du 1/4 et du 8<sup>me</sup> de ce diamètre.

$$12^p 6^\circ + \frac{12^p 6^\circ}{4} + \frac{12^p 6^\circ}{8} = 12^p 6^\circ + 3^p 1^\circ / 2 \\ + 1^p 6^\circ 3/4 = 17^p 2^\circ 1/4.$$

Que le torse qui repose sur cette plinthe a 17<sup>p</sup> sur son plus grand diamètre, et qu'enfin la base de la colonne a 6<sup>p</sup> 3° de hauteur totale et correspond ainsi fort exactement au demi diamètre inférieur.

On peut ajouter encore qu'il existe, dans l'intérieur du soubassement, une première rangée d'escaliers ayant 9 marches droites ( $9 = 3 \times 3$ ), deux autres rangées ayant chacune 7 marches, ensemble 25 marches ( $25 = 5 \times 5$ ), plus deux autres marches droites donnant accès dans l'intérieur de la colonne et portant ainsi le nombre total des marches droites à 27 ( $27 = 3 \times 3 \times 3$ ), qu'il y a

(1) Uncia once.

d'ailleurs dans la colonne proprement dite 157 marches circulaires, etc., etc.

M. le secrétaire perpétuel donne lecture, au nom de M. l'abbé Gareiso, d'un rapport sur la *Flore du Gard* conçu en ces termes :

« Dès l'année 1847, nous disions dans la préface de notre *Synopsis* : le département du Gard, si riche en plantes, est enfin sur le point d'avoir sa Flore locale. M. de Pouzolz, qui depuis bien des années s'occupe à recueillir et à coordonner les matériaux de cet important ouvrage, sera bientôt à même de faire jouir les impatients amateurs de la botanique, du fruit de ses pénibles et constants travaux. Par la connaissance que nous avons du mérite distingué de l'auteur et du plan qu'il se propose d'adopter, nous croyons pouvoir promettre que cette Flore des plantes vasculaires du Gard renfermera tout ce qui peut intéresser le botaniste, dans une Flore locale : descriptions exactes et très-détaillées, époque de la floraison, localités, vertus médicales et économiques, rien, en un mot, ne sera négligé pour rendre cet ouvrage aussi utile qu'intéressant.

» Voilà ce que nous disions alors d'un livre dont nous ne connaissions encore que les matériaux, le plan général, et pour ainsi dire, les premières délimitations. Et lorsque, plus tard, parurent les trois premières parties de cet important ouvrage, nous vîmes avec joie que nous n'avions rien à retrancher de nos éloges. M. de Pouzolz avait tenu tout ce que nous avions promis, et plus que nous n'avions promis. Cependant nous eûmes à lui signaler deux analyses défectueuses, et quelques autres erreurs insignifiantes. Mais comme ces erreurs n'atteignaient pas les descriptions des espèces, qui restaient parfaitement orthodoxes, elles ne pouvaient nuire à

la valeur scientifique de l'ouvrage; et ne pouvaient, au plus, qu'embarrasser les commençants. Un reproche plus grave que nous avons à faire à la *Flore du Gard*, c'est qu'on n'y trouve pas les noms français des espèces à côté de leurs noms latins. Cela vient de ce que M. de Pouzolz s'est un peu trop pressé d'adopter pour guide *la nouvelle Flore française*, de MM. Grenier et Godron, Flore qui n'a pas tout-à-fait répondu à l'attente des botanistes, malgré l'incontestable talent de ses auteurs, et dans laquelle, par le fait, on ne trouve que le nom français des genres. MM. Lamark, de Candolle, Mutel, etc., avaient été plus soucieux de se rendre utiles et accessibles à tout le monde en donnant les noms français de toutes les plantes de leurs Flores. Ce défaut se fera sentir non-seulement aux personnes étrangères à la langue latine, mais encore aux botanistes les plus habiles, vu que le nom français n'est pas toujours la traduction, tant s'en faut, du mot latin. Comment, en effet, découvrir le genêt *épine-fleurie*, sous le nom de *genista scorpius*, le pavot *coquelicot*, dans le papaver *Rhœus*! la chélidoine *éclairé*, dans le chelidonium *majus*? etc., etc.

Malgré ces défauts, la *Flore* de M. de Pouzolz est un ouvrage réellement sérieux, que les botanistes étrangers n'ont pas moins apprécié que ceux du Gard, et tout le monde a été unanime à regretter que la mort n'eût pas permis à M. de Pouzolz de mettre la dernière main à son ouvrage, de l'achever et de le corriger au moyen d'un *errata*, qu'il préparait. Heureusement pour nous, un homme est arrivé dans Nîmes, jeune, actif, intelligent et botaniste passionné; cet homme c'est M. Courcière, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé, professeur de physique dans notre Lycée. M. Waton devenu acquéreur de la *Flore* de M. de Pouzolz, ainsi que de son herbier du Gard et de ses manus-

crits, a eu l'heureuse pensée de faire continuer ce travail si fatalement interrompu. Il s'adressa pour cela à notre jeune professeur, et bientôt nous apprîmes, avec une vive satisfaction, que la *Flore du Gard* serait continuée et achevée, grâce à cet heureux concours de circonstances favorables.

» Aujourd'hui la quatrième et dernière partie de ce précieux ouvrage est en vente chez M. Waton, et l'Académie, à défaut d'un meilleur juge, me demande mon avis sur le travail de M. Courcière.

» Ce demi-volume que nous avons à apprécier, renferme deux parties. La première est encore l'œuvre, l'œuvre posthume, de M. de Pouzolz, qui l'avait achevée avant que la mort ne vint l'enlever à la science et à ses amis. Malheureusement l'auteur n'était plus là pour soigner l'impression de son manuscrit, et il s'est glissé, dans cette partie, plusieurs fautes, qui dénaturent souvent, soit le nom des plantes, soit surtout celui des localités. Quant au fond, ce travail est encore digne en tout point de son savant auteur.

» La seconde partie est entièrement de M. Courcière, et il faut bien le dire, ce n'était pas la plus facile à traiter. Elle renferme, en effet, les trois familles des *graminées*, des *fougères* et des *équisetacées* : et tous les botanistes savent que la famille des *graminées* est une des plus ardues, des plus difficiles à étudier. Il faut autant de patience que de science et de talent, pour déterminer d'une manière sûre toutes ces plantes, qui souvent se ressemblent si fort, qu'il faut recourir nécessairement à la loupe pour en saisir les caractères spécifiques. Or, disons-le à la louange de M. Courcière, il a été à la hauteur de toutes ces difficultés ; il a parfaitement soigné les *graminées*, et sauf quelques fautes d'impression, dont une seule un peu sérieuse (pag. 563), nous croyons que M. de Pouzolz lui-même ne les aurait pas mieux traitées.



Les fougères n'ont pas été moins bien soignées. Nous y avons vu figurer avec plaisir une plante nouvelle pour le Gard : la *notholaena marantæ* que nous avons recue nous-même d'une localité très-peu éloignée de Malons, ce qui nous avait fait soupçonner qu'elle ne devait pas être étrangère à notre département. Nous relèverons ici une autre faute qui semble réclamer un *errata* (pag. 620) *Aculeatus* au lieu de *Dryopteris*, et quelques autres peu importantes. Les *équisétacées* sont classées d'après un excellent travail de M. Duval-Jouve, sur les *equisetum* de France. M. Courcière ne pouvait suivre un meilleur guide, et cette dernière famille n'est pas moins bien traitée que les deux autres. Nous félicitons donc notre jeune professeur de nous avoir donné une si consciencieuse et si excellente continuation de la *Flore* de M. de Pouzolz. M. Courcière s'est appliqué à suivre et à imiter, autant qu'il a été en lui, son digne prédécesseur, et pour ne pas trop s'éloigner de son genre, il s'est astreint aux mêmes auteurs, et il a trouvé nécessairement dans la *Flore* de MM. Grenier et Godron, le fil qui avait dirigé M. de Pouzolz; par là, il a conservé à tout l'ouvrage sa physionomie particulière et partout uniforme; et c'est là, à nos yeux, un nouveau mérite, d'autant plus grand qu'il suppose plus d'abnégation personnelle. Nous regrettons seulement que, pour rendre la similitude plus complète, M. Courcière n'ait pas cité, à l'exemple de son prédécesseur, quelques figures des plantes qu'il a si bien décrites. En résumé, nous croyons que M. Courcière a bien mérité du département du Gard, en particulier, et de la science, en général, et que l'Académie ne saurait trop encourager ce jeune professeur. »

M. Liotard offre à l'Académie l'intéressant travail d'où est extrait ce qui suit :

« Personne n'ignore sans doute que l'antique médaille commémorative de la conquête de l'Égypte, par César Auguste, a fourni le type des armoiries concédées en 1535, par privilège de François I<sup>er</sup>, à la ville de Nîmes.

» Nos archives ne renferment qu'une copie non authentique de l'acte de cette concession, inséré par Ménard parmi les preuves de son *Histoire de Nîmes* (t. iv., p. 133.)

» Ménard relève avec raison, en signalant l'existence de ce document important, les explications erronées données au roi François I<sup>er</sup> par le consul Antoine Arlier, député de la commune à Paris, pour offrir au souverain, en souvenir de son passage à Nîmes, une représentation de l'Amphithéâtre en argent massif : Arlier appelait le crocodile *un colæuvre*, et interprétait les initiales COL. NEM. *coluber nemausensis*.

» Il n'est pas le seul, au reste, qui ait émis à ce sujet des suppositions plus que douteuses ; Andoque, dans son *Histoire du Languedoc* ; Paradin, dans ses *Devises héroïques*, tout en admettant que le revers de la médaille symbolise l'Égypte vaincue, expliquent les syllabes COL. NEM. par *Colligavit Nemo* ; d'autres ont voulu y voir *Colligium Nemausense* ou *Nemausensium*.

» Les recherches auxquelles je viens de me livrer n'ont eu pour but et pour résultat que de retrouver l'origine et les circonstances de l'acquisition des quatre crocodiles, qui se sont d'abord balancés sur la tête de nos édiles dans la salle même consacrée à leurs délibérations, ont été accrochés par la suite dans une antichambre, et paraissent enfin devoir s'être immobilisés sous le comble du grand escalier de l'Hôtel-de-Ville.

A la suite des travaux de restauration de cet édifice, effectués en 1851-1852, ces quatre monstrueux animaux ayant été déplacés et rapprochés

des yeux , je reconnus , avec une certaine satisfaction, que chacun d'eux portait attachée sur le ventre une légende explicative, en guise d'acte de naissance , inscrite sur une plaque de tôle en lettres rouges et noires.

En possession de ce singulier baptistère, je m'empressai d'en déchiffrer les termes fortement altérés par la rouille et par les chocs qu'avaient subis les crocodiles dans leurs fréquents déplacements.

Et voici ce que je parvins à lire sur chacune de ces plaques , en termes qui rappellent de loin les formules de l'époque romaine :

1597.

DV CONSVLAT  
DE MESSIEVRS  
NOBLE LOVIS DE  
MOMCAMP SEIGNEVR  
DE SAINT—VERAN  
ANTHOINE DVPRIX  
BOVRGEOIS  
OLIVIER LATEVLE  
MARCHANT  
GVILHAUMES REVERGAT  
LABOVREVR

—  
1671.

DV CONSVLAT  
DE MESSIEVRS  
NOBLE FRANÇOIS DE  
GEVAVDAN SIEVR  
DE ROQVECOVRBE  
PIERRE FAVQVIER BOVRGEOIS  
ANTHOINE COVRBESAC  
GREFFIER —  
CLAYDE ESTIENNE  
ST—ANDRÉ TAILLEVR DHAB...

454

OUVRIERS  
PIERRE ESCOT BOVRGEOIS  
CLAVDE BORRELLI MARCH.

—  
1692.

DV CONSVLAT  
DE MESSIEVRS  
NOBLE GVILLEAVME DV  
NOIER ANTHOINE  
SAYTEL BOURGEOIS  
EMANVEL MARIGNAN  
MARCHANT ET CLAVDE  
DVRAND MENAGER  
ESTANS OVVRIERS  
RAYMOND CHASTAN  
BOVRGEOIS ET GEDEON  
BASTID M<sup>o</sup> CHIRVRGIEN

—  
1703

CE CROCODILE A ESTÉ DONNÉ A LA  
VILLE PAR S<sup>r</sup> ABRAHAM POVSSIELGVE  
MAR<sup>t</sup> NATIF DE CETTE VILLE RESIDAN  
A MALTHE ET TRANSPORTÉ PAR LES  
SOINGZ DE S<sup>r</sup> IEAN AVVELLIER MAR<sup>t</sup>  
BOVRGEOIS ASSESSEVR DE LA SECONDE  
ECHELLE

ESTANT MAIRE MESSIRE IACQVES DE  
VIVET DE MONTCALM, MARQVIS DE  
MONTGLVS, TRESQVES, LA BARTALASSE ET  
AVTRES PLACES, CON<sup>er</sup> DV ROY PRESIDEN  
IVGE MAGE ET LIEV<sup>t</sup> GEN<sup>'</sup>AL DE POLICE  
DE LA DICTE VILLE

DV CONSVLAT DE MESS<sup>rs</sup> M<sup>e</sup> PIERRE PISON  
CON<sup>er</sup> DV ROY AV PRE<sup>'</sup>AL ET ASSESSEVR  
GVILHAVMES BOISSIERE PROCVREVR

ANTOINE NOTAIRE, M<sup>e</sup> CHIRURGIEN  
ET PIERRE FOVRNIER, MENAGER

Les dates heureusement reproduites dans ces quatre légendes allaient désormais éclairer et faciliter mes investigations dans les archives communales; Je n'eus pas grand'peine, en effet, à retrouver dans divers registres les traces de l'introduction dans nos murs des quatre caïmans dont nous sommes encore aujourd'hui en possession, et qui se rapportent, comme on vient de le voir, aux années 1597, 1671, 1692 et 1702 (au lieu de 1703).

La première pièce qui en fait mention est comprise dans un des registres portant le titre : *Actes et Contrats*. C'est un acte d'acquisition à la date du 1<sup>er</sup> août 1671 passé entre les consuls de Nîmes et les sieurs Menard et Alamel.

*Suit le texte de cette pièce importante comprise au registre K. 21, f<sup>o</sup> 8, et dont M. Liotard donne lecture.*

Cette pièce ne constate pas seulement l'achat du crocodile que j'ai inscrit sous le n<sup>o</sup> 2, à la date de 1671; mais elle en signale deux autres achetés en 1586 et 1597, dont le premier a disparu. Il aurait porté à cinq le nombre de ces animaux acquis pour former la représentation en relief des armoiries de la cité (1).

J'ai vainement recherché les titres de ces deux premières acquisitions en 1586 et 1597; le registre des actes et contrats de 1581 à 1599 a été lacéré sur divers points. Les feuilles qui ont disparu

(1) Il est probable que ce crocodile, le plus ancien et le plus avarié, par suite, aura été rejeté lors de la translation du siège de l'administration municipale, de la rue de l'Horloge à la rue de la Trésorerie; circonstance qui coïncide avec l'introduction du quatrième crocodile, sous la date 1702.

et dont l'onglet porte encore pour la plupart la trace de la pagination, n'appartiennent pas en général aux années 1568 et 1597; mais aucun acte de ceux qui sont conservés pour ces deux années ne mentionne l'acquisition des deux crocodiles introduits sous ces deux dates.

L'acte de 1671 nous fournit heureusement des données positives sur l'origine de celui que j'inscris sous le n° 1 à l'année 1597.

L'acquisition du troisième crocodile, dans l'ordre des dates, signalé par la légende sous la rubrique 1692, est relatée au registre des délibérations du Conseil de ville, dans un acte ainsi conçu :

CONSEIL ORDINAIRE.

Du samedi treizième jour du mois de septembre mil six cents quatre-vingts-douze, etc.....

Le dit sieur Du Noyer, premier Consul, tant en son nom que de ses collègues, a proposé que le sieur Raymond Menard Mar<sup>t</sup>, de Marseille, ayant eu du levant un crocodile d'une grosseur extraordinaire, l'auroit fait porter en la ville de Beaucaire pendant la tenue de la foire, ou le dit sieur Du Noyer s'étant trouvé, le dit sieur Menard le seroit venu voir et après luy avoir fait voir le dit crocodile, il luy auroit proposé d'en faire faire l'acquisition par la ville : que ses armes étants un crocodile enchainé à un palmier, et celui-cy étant plus gros que ceux qui sont dans l'hôtel-de-ville, cela seroit d'un plus grand embellissement, en augmenteroit le nombre : qu'il n'étoit pas d'un prix considérable et qu'il se contenteroit que la ville se chargeast de payer à une fille qu'il a religieuse dans le petit couvent Sainte-Ursulle de cette ville, une pension annuelle de quinze livres pour sa vie seulement, priant le Consul de vouloir sur ce délibérer.

Sur quoy le Conseil ayant considéré que cette acquisition n'est pas d'une grande dépense pour la ville, attendu l'offre faite par le dit sieur Menard, a délibéré que Messieurs les Consuls feront acquisition dudit crocodile et qu'ils passeront contract avec le dit sieur Menard par le-

quel ils se chargeront de payer la somme de quinze livres de pension annuelle à la Sœur Jeanne Saint Louis de Menard, sa fille, religieuse dans le dit monastère du petit couvent Sainte Ursulle de cette ville, et ce pendant sa vie seulement.

*(Extrait du registre (L. 29, folio 242) des délibérations du Conseil, de 1687 à 1695.)*

Cet acte offre cette singularité des plus remarquables que le Crocodile y mentionné a été acquis moyennant une pension viagère, à payer par la commune à une Religieuse. — Il serait curieux de retrouver dans les registres mortuaires du couvent des Ursulines, la date du décès de la fille du sieur Ménard, afin de pouvoir préciser le chiffre de la dépense qui fut le résultat de cette acquisition.

Enfin, le Crocodile que j'inscris sous le n° 4, et qui est le plus fort de la collection, n'a pas coûté cher : l'administration en a été quitte pour un remerciement.

Voici la lettre par laquelle le sieur Poussiègue, négociant nimois, établi à Malte, l'envoie en présent aux officiers municipaux de sa ville natale :

Messieurs,

Quoy que mon comerce mait reteneu depuis plusieurs années dans ce pais, Leloignemant, ni les longuers Du Temps n'ont fait aucune Breche sur Lamour, que Jai pour la patrie, & je ne desespere pas daller un jours Jour, du plaisier dy gouter un parfaict repos, cependant ayant Esté Informé, que vous aues Construit Une nouvelle maison de Ville, Je Veux auoir Lhonneur de contribuer, autant que Je puis a Lorner, par un monument, qui cellon que Jespere ne vous desagreera pas, et pour cest Esfet, Je me suis aduise de fere Venir Degipte, Un Crocodile, Des plus grand quond a peut Trouuer, Jai Este serui cellon que que je Le soiettes, Je prand Messieurs La Liberté De Vous L'offrier, comme Une Marque De mon attachement, inuolable au bien De la patrie, Et à vos personnes En particuliers, Monsieur Jean Auelliers mon Intime amy, aura La Bonté De



Vous Le presanter De ma part , agreés Le , Messieurs s  
 et faictes moy La Grace de le faire placer, ou vous Jugere  
 qu'il Vous puisse seruiet D'ornement Dans Vostre nouuel  
 Esdifice , qui cellon quond ma assure Est Tres beau et  
 Digne De Vos applications Infatigables , au seruice Du  
 public , qui Est Tousjours heureux soubz De Magistrats  
 qui ont autant De probité et De Vigilance que vous en  
 aues , Je vous soiette Messieurs , et pour vostre Commu-  
 nauté , et pour vos personnes En particuliers Toute  
 sorte de prosperite, et je vous prie Destre plainemant  
 persuades , que Je rechercheray, Toute ma vie, avec En-  
 precemant Les occasions De Vous faire Conoistre que Je  
 suis avec un profonds respect , et un zele Inuiolable

Messieurs

1702 , Le 28<sup>e</sup> aoust à Malthe ,

Vostre Tres humb : et Tres  
 obbeisant s-ruiteur

POUSSIELGUE

(Registre B. 3—Consulat et Conseil politique; pièce 52.—)

Cette dernière pièce , qui , non plus que les pré-  
 cédentes, n'a été insérée ni même citée dans l'*Histoire de Nimes* , et par conséquent inédite , a été  
 signalée, pour la première fois , comme document  
 curieux , dans le spicilège formé par M. Maxime  
 de Mont-Rond à la suite du recolement des archi-  
 ves communales de Nimes , dont il fut chargé par  
 la municipalité en 1852.

La lettre de M. Poussielgue du 28 août 1702 ,  
 ne fut communiquée au conseil de ville qu'au mois  
 de février 1703.

La délibération qui mentionne ce don termine  
 la communication des renseignements annoncés à  
 l'Académie par M. Liotard , *elle est extraite du  
 registre L 30 , p. 378.*

---

*Séance du 5 juillet 1862.*

M. le président dépose les Mémoires de l'Académie d'Aix , ceux de l'Académie de Mâcon, Montbéliard, Caen, Poitiers, Moulins, Bordeaux, Orléans, Mende , Châlon-sur-Saône , et offre de la part de M. le chanoine Magloire Giraud un Mémoire sur Tauroentum.

M. l'abbé Azaïs lit ensuite un rapport sur une récente biographie de M. l'abbé Busson, publiée par M. l'abbé Besson, correspondant de l'Académie :

« La plume, dit-il, qui a écrit avec tant de charme la vie de Mgr Cart, de douce et sainte mémoire, vient de faire revivre , dans des pages non moins attachantes , une autre belle figure de la Franche-Comté , un ancien maître de Mgr Cart, M. l'abbé Busson, secrétaire-général au ministère des cultes, membre de l'Académie de Besançon et fondateur de plusieurs institutions de charité. Le premier de ces ouvrages qui retraçait avec un talent justement admiré la vie simple et dévouée de notre évêque bien-aimé, rencontra dans cette enceinte de légitimes sympathies, et vous décernâtes à son auteur le titre de membre correspondant de l'Académie du Gard. Le second est tout-à-fait digne du premier , et nous y retrouvons toutes les qualités du brillant écrivain.

» C'est une pensée aussi patriotique que religieuse qui a inspiré M. l'abbé Besson. Fidèle au culte des souvenirs glorieux de la Franche-Comté , il consacre sa plume à raconter la vie des membres éminents du clergé de sa province, à honorer leur mémoire et à retracer leurs vertus.

» Il y a deux ans , la population d'un humble village des montagnes du Doubs accompagnait à sa dernière demeure, sans autre pompe que les larmes qui coulaient de tous les yeux , un de ses enfants qui venait de s'éteindre obscurément dans son sein et qui avait été l'oracle du clergé de Paris , l'honneur de l'Eglise de Besançon et le modèle le plus achevé des vertus sacerdotales. C'était M. l'abbé Busson , secrétaire-général des affaires ecclésiastiques sous le ministère de M. de Martignac, catéchiste de Mademoiselle , plus tard duchesse de Parme , chapelain du roi Charles X , supérieur-général de la congrégation des Dames de Saint-Maur, membre de l'Académie des sciences , belles-lettres et arts de Besançon, prédicateur distingué , auteur estimé de plusieurs ouvrages religieux et , comme digne couronnement d'une si belle vie , humble directeur de l'association des filles de service.

» Ce simple rapprochement de fonctions si élevées et si modestes suffit pour faire comprendre tout l'intérêt qui s'attache à une vie si bien remplie. La plume de notre docte confrère , M. l'abbé Besson , y ajoute un charme de plus , celui d'une narration vive et saisissante , d'un style plein d'éclat et des peintures les plus attachantes.

« La vie de M. l'abbé Busson se partage , dit notre élégant biographe , en deux périodes d'une longueur à-peu près égale : la première s'achève par sa retraite en 1830 ; c'est le temps de sa vie publique ; la seconde, par sa mort à la fin de 1859 ; c'est le temps de sa vie privée. Elles ont chacune leur intérêt et leurs mérites, et révèlent toutes deux dans M. Busson un des types les plus accomplis du sacerdoce catholique.

» Elevé au pied de l'échafaud d'un père mort pour la foi , M. Busson connut dans son enfance toutes les épreuves de la Terreur, dans son adoles-

cence toutes les peines d'une éducation troublée et d'une instruction incomplète, dans sa jeunesse la première ferveur du nouveau clergé. Professeur, il a enseigné la grammaire, les belles-lettres, la théologie; supérieur, il a fondé une de nos écoles latines et ouvert le premier de nos petits séminaires. Le diocèse de Paris l'apprécia comme celui de Besançon. Il fit admirer au noviciat de Montrouge sa piété et son esprit intérieur, aux missions étrangères la solidité et l'éclat de son enseignement, au ministère des cultes son intelligence du siècle et des affaires, à la cour sa modestie et son abnégation, à la ville sa charité et son expérience des âmes; tour-à-tour professeur, vicaire, curé, homme politique un moment, courtisan de l'exil plus que de la puissance, mais partout le plus consommé des catéchistes et le plus habile des directeurs. L'histoire de M. Busson est comme un abrégé de l'histoire du clergé de France pendant les trente premières années de notre siècle.

» Ce n'est là toutefois que la première partie de sa vie. Plus libre dans la seconde, il n'en est que plus fécond et plus parfait encore. Il consolide, élève, développe l'Archiconfrérie des filles de service; il fonde les associations du Calvaire et de la Bonne-Mort; il favorise et propage l'œuvre du divin Rédempteur. Aux entreprises du prêtre, joignez les livres de l'écrivain, et vous reconnaîtrez qu'il n'a jamais plus travaillé que dans le temps même où il se condamnait si volontairement à la retraite et à l'oubli. Sa vie publique, en le préparant à un repos si fécond, semble n'avoir été qu'une méditation; sa vie privée, remplie par de si grands ouvrages, paraît le chef-d'œuvre du zèle et de l'activité.

» En présence de ces grands souvenirs, ne le blâmons pas, continue son biographe, d'avoir refusé de s'asseoir parmi les princes de l'Eglise. M.

Busson fut grand dans le sacerdoce ; il l'aurait été aussi dans l'épiscopat. Mais qui peut dire qu'en gardant obstinément la part la plus modeste , il n'a pas choisi la plus utile. »

M. l'abbé Azaïs analysant ensuite d'une manière complète l'œuvre de M. Besson , rappelle successivement les fonctions que M. l'abbé Busson remplit à Paris et les bonnes œuvres qu'il fonda à Besançon, « et termine en exprimant sa vive sympathie et son admiration pour le brillant écrivain qui a retracé cette belle vie avec autant de cœur que d'esprit, et qui laisse ses lecteurs sous le charme d'une parole riche , imagée , pénétrante , pleine d'éloquence et d'onction. »

A la fin de la séance , M. Bousquet lit deux fables qui ont été écoutées avec un vif intérêt.